

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé.
Min.: 20 — Max.: 40
Aperçu pour dimanche:
périodes nuageuses.
Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL



FETE DU JOUR
SAINT RICHARD

LES EMISSIONS
TEMOIGNAGE
sur 50 postes
du lundi au samedi

Pearson demande à Washington d'interrompre ses bombardements pour permettre à Hanoi de négocier

Dans un important discours de politique étrangère qu'il prononçait hier soir à Philadelphie, M. Lester Pearson a demandé aux Etats-Unis de suspendre maintenant leurs bombardements au Nord-Vietnam afin de permettre un règlement négocié de la crise vietnamienne. Pour le premier ministre la leçon des bombardements a été comprise mais Hanoi ne pourra modifier publiquement sa politique tant que dureront les raids américains et vietnamiens. Dans un deuxième temps il faudra garantir l'indépendance et la neutralité des voisins du Nord-Vietnam. Cette tâche est du ressort de la collectivité internationale qui devra fournir les moyens pour surveiller et garantir la mise en application de tout règlement. Parallèlement, les Nations unies lanceraient leur vaste projet économique et social de la mise en valeur du bassin du Mékong.

Pour ce faire, le premier ministre suggère que le secrétaire général des Nations unies entreprenne une tournée dans les pays directement intéressés par cette entreprise afin de préparer une conférence sur le projet, même si le conflit n'est pas réglé au Vietnam. La Chine n'étant pas membre des Nations unies, un organisme spécial serait créé pour continuer le travail qui se fait déjà dans le cadre de l'ONU.

Voici de larges extraits de cette allocution de M. Pearson :

Johnson aura des entretiens avec Pearson

WASHINGTON — Le président Johnson et le premier ministre Lester Pearson auront un entretien aujourd'hui au camp David ou M. Johnson compte passer la fin de semaine, annonce la Maison Blanche.

Le porte-parole de la présidence a déclaré que M. Pearson se rendrait au camp David pour déjeuner avec le chef de l'exécutif américain. Il a ajouté qu'aucun ordre du jour particulier n'avait été prévu pour cet entretien, qualifiant la visite du premier ministre canadien de visite "purement amicale".

Les dirigeants de Noranda n'ont pas autorisé l'attaque contre M. Lévesque

Noranda Mines a fait savoir hier que le communiqué de presse attaquant violemment le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. René Lévesque — communiqué qui faisait la manchette du DEVOIR hier — est nul parce qu'il "n'a pas été autorisé par les officiers de la compagnie".

Le message de huit lignes transmis aux journaux par la compagnie Noranda se terminait comme suit: "La compagnie regrette que ce communiqué non autorisé ait été fait."

Le premier communiqué de la Noranda a néanmoins fait bondir le syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique qui, dans une longue déclaration, a répliqué à l'ensemble des accusations portées dans ce communiqué contre M. Lévesque.

Aux accusations qui n'en sont pas contre le ministre, les Métallurgistes ont répondu qu'elles sont "une autre triste manifestation d'une opposition concertée envers toutes les forces progressives de la province".

Selon les Métallurgistes, M. René Lévesque est un homme public responsable qui émet sur la place publique des idées lucides et conformes à l'évolution des citoyens de la province.

En attaquant M. René Lévesque, disent les Métallurgistes, on le blâme de reconnaître publiquement les droits fondamentaux des travailleurs, en niant les faits clairement établis par le ministre des Richesses naturelles, l'arrogante compagnie Noranda jette encore une fois son mépris sur

Voir page 20: Noranda

"La poursuite des bombardements contre le Nord-Vietnam au-delà d'une certaine limite ne donnerait peut-être pas ce résultat. Au lieu d'inciter le gouvernement de Hanoi à mettre fin à son agression contre le Sud, cela pourrait peut-être seulement durcir sa volonté de poursuivre et même intensifier sa ligne de conduite présente.

"Les coups portés en guise de représailles au Nord-Vietnam contre des objectifs militaires à la suite de provocations répétées ont pour but de bien démontrer que les actes d'agression contre le Sud deviendront de plus en plus coûteux pour le régime du Nord.

"Je pense qu'après deux mois de bombardements, le message a été parfaitement bien saisi. Le gouvernement de Hanoi doit savoir que les Etats-Unis, avec leur force militaire considérable, peuvent infliger des punitions encore plus sévères. Il sait aussi que, pour cette raison, il pourrait lui en coûter un prix incalculable de continuer ses attaques contre le Sud-Vietnam.

"Si l'on n'a toujours pas obtenu la réaction désirée de Hanoi indiquant un changement de sa politique, il se peut que cela provienne du désir d'éviter ce qui semblerait à Hanoi l'humiliation publique de céder à la force. Hanoi subit probablement d'autres pressions incitant à ne pas abandonner une ligne de conduite qui cadre avec la doctrine communiste de "guerres de libération nationale."

"Si, par la suite, une série de bombardements de représailles de plus en plus intenses contre le Nord-Vietnam n'amène pas la réalisation de cette condition primordiale d'un cessez-le-feu, il faudra sûrement examiner sérieusement toutes les façons de sortir de cette impasse.

"Il y a plusieurs facteurs que je ne suis pas en mesure de peser. Mais il semble au moins y avoir une possibilité qu'une pause des bombardements au Nord-Vietnam pour un certain temps et au bon moment pourrait fournir au gouvernement de Hanoi l'occasion, s'il le désire la saisir, de mettre un peu de souplesse dans sa ligne de conduite sans toutefois paraître le faire directement à cause des pressions militaires.

"Si un tel arrêt survient, pour un temps limite le nombre d'incidents au Sud-Vietnam pourrait alors permettre de juger avec une certaine précision de l'utilité et de l'opportunité de le poursuivre.

"Je ne propose évidemment aucun compromis sur des points de principe, ni un affaiblissement de la résistance aux attaques au Sud-Vietnam. Je ne fais qu'exprimer l'avis qu'un arrêt calculé dans un domaine des opérations militaires au bon moment pourrait faciliter la mise en oeuvre des ressources diplomatiques qui peuvent difficilement servir à résoudre le problème dans les circonstances actuelles.

Voir page 20: Pearson

Dans une entrevue exclusive au représentant du DEVOIR, Jean Tainturier

Le premier ministre Quat du Sud-Vietnam dit non à la neutralisation de son pays et n'écarte pas la possibilité de bombarder les centres industriels du Nord

SAIGON. — Dans une interview exclusive qu'il vient de donner au DEVOIR le président du conseil de la République du Vietnam, le Dr Pham Huy Quat, a laissé entendre qu'il n'écartait pas la possibilité d'un bombardement des centres industriels du Nord-Vietnam, si la nécessité s'en faisait sentir, même si pour l'instant les raids ne visent que les centres militaires et les bases de ravitaillement des troupes du Vietcong.

Le premier ministre a également déclaré qu'il était opposé à toute idée de neutralisation et à toute négociation. Il a écarté le principe d'une force internationale du maintien de la paix au Sud-Vietnam (récente suggestion du premier ministre Pearson) estimant préférable une alliance militaire (du type de celle de l'OTAN) qui pourrait contrebalancer efficacement les forces militaires communistes.

"Les dirigeants communistes de Hanoi doivent maintenant tenir compte de ces bombardements et l'évacuation des femmes et des enfants de la capitale du Nord-Vietnam constitue une action de propagande importante."

— Vous n'avez donc nullement l'intention de vous en prendre directement à l'infrastructure industrielle du Nord-Vietnam ?

— Pour le moment nous ne songeons qu'aux installations militaires.

— Et uniquement aux installations militaires ?

— Non. Pour le moment nous songeons surtout aux installations militaires qui sont les bases de départ (du Vietcong). Cette guerre qui était, dans le temps, une guerre de guérilla est devenue maintenant une vraie guerre. Nous ne pouvons pas permettre au Vietcong de

faire la guerre dans ce pays sans que nous ayons la liberté de détruire ses bases de départ; et les bombardements effectués par nos forces ou par les forces américaines, sur notre demande, sont effectués dans le but de détruire ses bases.

— Quelles sont les chances de négociations après ces bombardements ?

— Les régimes communistes sont difficiles à percer. Mais les évacuations des femmes et des enfants de Hanoi ont un aspect intéressant. Je crois personnellement que la population du Nord-Vietnam, qui n'est pas entièrement communiste, est fortement impressionnée par ces bombardements et les dirigeants communistes de Hanoi doivent quand même en tenir compte.

— Quelles sont vos conditions préalables à une négociation ou une conférence du type de celle de Genève ?

— Nous n'avons pas, à proprement parler, de "conditions préalables". Notre position a été fermement exposée dans la "Proclamation gouvernementale" — il ne saurait être question de négociations tant que dure l'agression.

— Quand la pacification sera complète, envisagez-vous d'élargir la composition du gouvernement ?

— Il n'y a pas, pour nous, de circonstances déterminées susceptibles d'amener un élargissement de la composition du gouvernement. Notre principe est que le gouvernement — dans sa composition comme dans son organisation — doit répondre constamment aux besoins de l'exécution d'un programme réaliste d'action sociale.



— Pensez-vous qu'un Sud-Vietnam neutrale soit viable avec le concours d'une force internationale dotée de toute l'autorité voulue ?

— Vous savez, l'idée d'une force internationale est trop nouvelle dans les circonstances actuelles de l'organisation des Nations unies. D'autre part l'expérience dans le monde a déjà prouvé que parfois les belligérères ne respectent pas les instances internationales. Tout ceci pour vous dire que nous acceptons volontiers cette idée, si la force en présence est suffisante pour neutraliser les forces adverses. Mais je ne pense pas que cela soit possible pour l'instant, et même pour l'avenir.

"En Asie du Sud-est nous n'avons pas justement cette balance de force, cet équilibre de force. C'est pour cela que l'idée d'une force internationale de police ou de contrôle de frontières ne nous paraît pas viable devant les forces des communistes nord-vietnamiens. Et si vous parlez d'équilibre de forces, il faut avoir une certaine organisation, une certaine force militaire qui puisse contrebalancer les forces militaires adverses. A ce moment là nous aurons la paix.

"La neutralisation est une idée qui pourrait être vraie du point de vue théorique mais l'application de cette idée est difficile. C'est pourquoi, personnellement, je ne pense pas qu'on puisse songer à ce principe de neutralité devant la puissance militaire et devant l'ambition des communistes. Nous accueillons les intentions sincères de M. Pearson mais je doute de l'efficacité d'une force internationale à cause de la mauvaise foi des communistes.

Voir page 20: Le premier ministre Quat



De gauche à droite: M. René Hurtubise, M. Jean-Louis Roux, Mlle Monique Bosco, M. Jacques Hébert, Mme Claire Martin, M. Jean Bode, M. Gérard Pelletier, tous organisateurs ou animateurs de la fête-manifestation d'hier soir à l'Union française.

Cinq cents personnes assurent Jacques Hébert que la "liberté n'est pas morte"

par Real PELLETIER



MM. Jean Marchand, président de la CSN; Jean-V. Dufresne, le seul journaliste qui a démissionné complètement de La Presse après le renvoi de M. Pelletier; et Fernand Lévesque, ancien directeur de l'information de La Presse, participant à la fête hier soir.

LESAGE: IL S'AGIT D'UNE CRISE D'ADAPTATION A LA LIBERTÉ!

QUEBEC, (DNC). — Le procureur général s'en est pris, hier, aux gens qui croient posséder le monopole de la liberté d'expression, bravent les tribunaux et encouragent le mépris des lois par leurs propos ou par leurs démonstrations. M. Claude Wagner a fait cette sortie en répondant aux vœux que lui ont offerts le premier ministre et le chef de l'opposition à l'occasion de son quarantième anniversaire de naissance. A l'ajournement de la séance de l'Assemblée législative, M. Lesage, interrogé par les courriéristes parlementaires au sujet de certains événements récents touchant la liberté de presse, a déclaré qu'il était évident que le monde du journalisme traversait actuellement une crise. "Il s'agit, a précisé le premier ministre, d'une crise d'adaptation à la liberté, crise concernant autant les journalistes mêmes que les propriétaires de journaux. S'il y a une crise de liberté, c'est donc que cette liberté existe. Ce qui est difficile, c'est de trouver l'équilibre".

En présentant ses vœux au procureur général, M. Lesage a félicité le jugement et de la force de caractère dont il fait preuve dans l'exercice de ses difficiles fonctions.

"L'Esprit droit, a dit le premier ministre. Il sait ce qu'il veut, c'est la paix et l'ordre dans la province de Québec à un moment particulièrement difficile".

"Que parfois, a-t-il ajouté, on lui reproche d'apparentes rigidités, c'est possible; mais la critique est tellement plus facile que l'accomplissement de son devoir. Il accomplit pleinement son devoir à la satisfaction de ses collègues et particulièrement à la satisfaction très grande de celui qui vous parle. Je l'ai supporté et je le supporterai tant et aussi longtemps qu'il mettra la vigueur, l'intelligence et l'équité qu'il met à défendre les intérêts supérieurs de la justice, de l'ordre et de la paix dans la province de Québec".

M. Johnson a admis avec le premier ministre que la tâche de procureur général était ardue et qu'il importait que les libertés individuelles et collectives soient protégées.

M. Wagner a répondu que le chef de l'opposition avait raison de parler de la nécessité de protéger les libertés.

"Il y en a trop, a-t-il ajouté, qui s'imaginent, dans leur tour d'ivoire, qu'ils ont le monopole de la liberté d'expression et de la liberté d'action. Il y en a trop qui considèrent cette liberté comme étant de nature absolue, sans aucune frontière, et qui ne savent pas qu'elle est limitée, cette liberté, par la liberté des autres, par la liberté qu'ont les autres à leur expression propre et à leur action propre. Pour ces gens, il semble que tout devrait être permis. Ils ont le droit, semble-t-il, de critiquer d'une façon destructive, de miner socialement les œuvres constructives, de ternir les réputations, de braver les tribunaux, d'encourager le mépris

Les E.-U. réduisent leur participation à l'Exposition 67

WASHINGTON. — Un comité de la Chambre des représentants des Etats-Unis a réduit d'un tiers le montant de \$12 millions qui lui avait été proposé pour la contribution américaine à l'Exposition universelle de 1967 à Montréal.

La somme retranchée se chiffrait exactement par \$3,700,000 mais on ignore pour le moment quelle partie du projet de participation américaine à l'exposition sera soustraite.

Les E.-U. doivent construire un immense dôme géodésique d'acier, d'aluminium et de matière plastique, d'une hauteur de 205 pieds, au coût de \$4 millions. Un autre montant de \$4,750,000 doit être affecté aux diverses sections du pavillon qui comprendront des expositions sur l'exploration de l'espace, sur la technologie, la peinture et les arts graphiques.

Diefenbaker tente de retarder la prorogation de la Chambre

OTTAWA. — A la reprise des débats à la Chambre des communes, hier soir, on n'était plus du tout sûr que la session puisse être prorogée dans la soirée, comme on le prévoyait plus tôt dans la journée.

Les Communes se sont réunies hier pour la 248e séance de la session 1964-65 pour discuter de la dernière mesure des prévisions de dépenses supplémentaires de \$245,581,000 pour l'année fiscale qui a pris fin mercredi.

Le chef de l'opposition s'opposera à ce que le gouvernement apporte des modifications à la législation en soumettant des prévisions budgétaires de la dernière heure, plutôt que de soumettre des amendements aux lois, qualifiant cette manœuvre de "tactique franchement bureaucratique".

Le président du Conseil privé, M. McIlraith, a admis qu'il s'agissait de "législation par prévisions", ajoutant que le gouvernement de M. Die-

fenkaker avait aussi agi de la sorte.

Au début de la journée, on croyait généralement que cette session-marathon prendrait fin hier et qu'une nouvelle serait inaugurée lundi prochain.

Le Sénat s'est réuni brièvement au cours de l'après-midi; il adopta un projet de loi accordant au gouvernement des fonds pour les deux premiers mois de la nouvelle année fiscale, et il ajourna, en attendant que le projet portant sur les dépenses supplé-

mentaires lui soit soumis par les Communes.

La course vers la prorogation des Chambres a été ralentie par un débat sur la situation au Vietnam au cours de l'étude des dépenses supplémentaires du ministère des affaires extérieures, puis par des objections aux articles de \$1.

La bataille verbale entre membres du gouvernement et de l'opposition a fait s'évanouir les espoirs d'une prorogation au cours de l'après-midi. Les députés se sont arrêtés une heure

et demie à l'heure du dîner.

A la reprise, le député libéral Ralph Cowan s'est joint à l'opposition pour critiquer le gouvernement. Il s'est dit honnête de ce que le parti libéral attache son nom à une législation adoptée par le subterfuge des dépenses supplémentaires.

Les nombreuses critiques ont forcé le gouvernement libéral à retirer un à un plusieurs articles, qu'il soumettra à nouveau au cours de la prochaine session, par la voie de projets de loi.

Voir page 20: Cinq cents

Le parti socialiste soumet un projet de constitution créant les États associés

par Gilles LESAGE

M. Michel Chartrand, chef du Parti socialiste du Québec, a révélé hier un projet constitutionnel qui ferait du Québec un État libre et français, associé au Canada anglais au moyen d'institutions de type confédéral. En formulant ce qu'il appelle les "compétences essentielles" du Québec, le PSQ est le premier groupe politique à expliciter clairement le principe des deux États associés égaux en droit.

M. Chartrand a rappelé que la plupart des responsables du PSQ ont milité, de 1960 à juillet 1963, à l'intérieur du Nouveau parti démocratique, après que celui-ci eut adopté, à son congrès de fondation, le principe de l'égalité des deux nations.

En décembre 1962, un sous-comité composé de MM. Michel Chartrand, Jacques-Yvan Morin et André L'Heureux élaborait un premier projet de constitution de type confédéral, axé sur une révision totale du fédéralisme et de la constitution canadienne.

En 1963, ce fut la scission avec le NPD et la fondation du PSQ, dont les membres ont continué d'étudier le premier projet de constitution. MM. Edmour Harvey, Jacques Doré, Réal Morin et Mlle Anita Charest, ont fait partie du comité d'étude, au même titre que les trois personnes déjà mentionnées.

En présentant le projet hier, M. Chartrand a souligné que, contrairement à tous les partis politiques fédéraux et québécois, le PSQ est le seul à préciser les compétences essentielles au Québec et conformes à son droit à l'autodétermination. Il est le seul, selon lui, à proposer au peuple québécois une formule qui permettra aux nations anglophones et francophones de s'épanouir dans la paix et la liberté, en fonction des aspirations, de la volonté et des besoins des deux nations.

En précisant les compétences essentielles au Québec, le PSQ rejette tout à la fois la règle de la soumission à la majorité anglo-saxonne, l'indépendance ou la sécession préalable, l'autonomie déléguée du gouvernement Lesage ou de l'Union nationale. Ce qu'il propose, c'est un nouvel équilibre à négocier immédiatement sur la base de l'égalité, a dit M. Chartrand.

Ce dernier et Pierre Vadboone ont souligné que ce projet n'était pas né d'une optique réformiste, mais bien d'une optique révolutionnaire, de "reprise de sol". Le PSQ estime en effet que l'élan actuel du peuple du Québec exige une négociation globale, seule mesure susceptible d'éviter l'éclatement total. Il est très grave, disent-ils, de vouloir retarder cette échéance, comme le font les réformistes, qui oublient que la jeune génération prend dorénavant au sérieux le cri de ralliement "maltrés chez nous".

M. Morin, qui a fait savoir clairement qu'il formulait des réserves à l'égard du projet

de constitution de l'État du Québec, a dit pour sa part qu'avant de négocier le Québec devait attendre deux rapports importants : celui de la commission Laurendeau-Dunton et celui du comité parlementaire de la constitution. Le premier devrait élaborer les changements capitaux à mettre en oeuvre, du côté anglais, pour dénouer la crise actuelle, le second formulera les pouvoirs minima exigés par le Québec. Ce dernier pourra alors former un front unifié pour négocier avec le fédéral, en tant que représentant de l'autre nation.

Dans l'immédiat, M. Morin souhaite évidemment que la formule Fulton-Favreau ne soit pas adoptée, de sorte que le processus de transformation en cours demeure flou et plus politique que juridique, la seule formule valable étant les conférences fédérales-provinciales.

Les Canadiens français du Québec se définissent eux-mêmes comme une nation, affirme le préambule du projet, c'est-à-dire comme une collectivité naturelle ayant ses racines et son centre de gravité au Québec et tendant à donner au Québec toutes les institutions politiques nécessaires à son plein épanouissement.

Le texte ajoute que la constitution fédérale actuelle est un héritage de l'époque coloniale, et que les Canadiens français du Québec, sans pour autant négliger les compatriotes de la "diaspora", veulent désormais faire du Québec un État libre qui puisse constituer un cadre politique solide pour la nation.

Le droit des peuples à l'autodétermination est un principe de la plus authentique pensée socialiste contemporaine.

Selon le PSQ, la liberté collective que réclame la nation canadienne française du Québec, l'établissement d'un État libre, n'est pas incompatible avec le principe d'une association avec le Canada anglophone, "avec l'existence d'un Canada nouveau dont les institutions seraient binationales et de type confédéral, c'est-à-dire que le gouvernement central n'exercerait que les pouvoirs que le Québec lui déléguerait, dans l'intérêt de la nation canadienne-française et du Canada tout entier, sur une base d'égalité entre les deux nations".

Le Canada anglais devra nécessairement posséder un gouvernement distinct du nouveau gouvernement confédéral, lequel devra tenir compte du droit à l'autodétermination des Canadiens et de la situation particulière des minorités francophones.

Les pouvoirs reconnus à l'État du Québec devront permettre à son gouvernement et à sa législature de devenir le centre de décisions portant sur l'organisation socialiste de l'économie et de la sécurité sociale. Sa nouvelle constitution comprendra une chartre des droits de l'homme inspi-

rée de la déclaration universelle et adaptée aux besoins du milieu.

La première législature de l'État libre du Québec convoquera une assemblée constituante, laquelle adoptera la loi fondamentale et la chartre des droits de l'homme, définira le régime gouvernemental et déterminera le rôle et les fonctions du président de l'État, le poste de lieutenant-gouverneur et le Conseil législatif seront abolis.

Selon le PSQ, la langue française sera la seule langue officielle; la chartre des droits de l'homme protégera les droits individuels des personnes dont la langue maternelle n'est pas le français.

La compétence du Québec sera exclusive dans les domaines suivants : fiscalité, éducation, sécurité sociale, ressources naturelles, banque et crédit, immigration, pouvoir judiciaire, radio, télévision, cinéma, presse, édition.

La compétence du Québec sera aussi exclusive dans les

secteurs suivants, sauf qu'il pourra conclure des ententes avec la Confédération : travail, agriculture et pêche, commerce, transports et communications.

La structure des institutions fédérales sera fondée sur l'existence de deux États égaux en droits. Le Conseil confédéral sera composé de délégués des États membres dont la moitié proviendra de l'État du Québec et l'autre moitié du Canada anglais.

La Confédération adoptera une chartre garantissant les libertés personnelles et publiques, les droits de l'individu, les droits des collectivités anglaises et françaises.

Il sera créé un organe juridictionnel confédéral pour dispenser des litiges constitutionnels qui pourraient surgir entre la Confédération et l'un ou l'autre des États membres.

Tous les impôts seront perçus par chacun des deux États membres, qui détermineront périodiquement le budget requis pour fins confédérales, de

même qu'un accord général portant sur le commerce et la douane, la banque et la monnaie.

La fonction publique fédérale devra refléter fidèlement le caractère binationnel du Canada, ajoute le document du PSQ.

Les États membres pourront établir leur propre ministère des affaires extérieures, un comité confédéral permanent servant de lien entre eux; chacun pourra déléguer ses représentants aux Nations unies et aux organismes affilés; chacun possédera un ministère de la défense.

Un comité permanent définira et orientera la politique confédérale dans le domaine de la défense de la Confédération; ce comité devra oeuvrer de façon constante dans le sens de la paix internationale. Les armements seront réduits dans toute la mesure du possible. L'armée canadienne sera entièrement décentralisée. La juridiction de la police fédérale sera limitée aux territoires confédéraux.



Les trois porte-parole du PSQ à la conférence de presse : Jacques-Yvan Morin, Edmour Harvey et Michel Chartrand. (Photo Le Devoir)

LE PRINCIPAL DE MCGILL :

Les universités ne peuvent seules assumer le coût de la recherche scientifique

TORONTO — La crise qui se développe au Canada dans les hautes sphères de l'éducation se présente comme le problème de l'unité dans notre pays, a déclaré hier à Toronto le principal et vice-chancelier de l'Université McGill.

Le Dr H. Rocke Robertson a affirmé à une réunion de diplômés de McGill que la récente désapprobation des étudiants à l'Université McGill et à certaines universités des Maritimes était le "symptôme d'un problème national qui a été souligné au Canada par les éducateurs les plus en vue à différentes reprises depuis 15 ans."

En plus de former des diplômés, "Mais la recherche scientifique moderne est coûteuse en termes d'équipement et de facilités; les universités au Canada s'efforcent énormément de difficultés à financer par leurs propres moyens les coûts que suppose toute recherche."

"Les personnes qualifiées pour des positions académiques, a dit le Dr Robertson, sont de plus en plus recherchées non seulement par les universités canadiennes, mais aussi par des institutions aux États-Unis et à l'étranger, par des agences industrielles et privées, et par les gouvernements."

"Nous perdons et nous continuerons à perdre des membres du personnel et des étudiants aux mains de différentes universités, pas nécessairement meilleures, mais des universités qui offrent plus, soit en salaires, en facilités de recherche et d'expansion."

Le Dr Robertson a dit que les universités canadiennes aujourd'hui ont immédiatement besoin de support combiné de tous les niveaux de gouvernement, tout comme des bienfaiteurs particuliers et des associations de diplômés.

Nouvelles de la Législature La session sera très longue

QUEBEC (DNC) — "La présente session de la Législature sera aussi longue que celle de l'an dernier", a déclaré, hier, le premier ministre.

On sait que la session de l'an dernier, qui s'est terminée le 31 juillet, était la plus longue de l'histoire de la Législature de Québec.

Parmi les projets de loi qui seront présentés après les vacances pascales qui débuteront le 9 avril pour se terminer le 27, signalons : le régime de rentes, la caisse de dépôts, les amendements à la loi de la Régie des alcools pour la création d'une cidrerie d'État; la refonte du code paroissial, la carte électorale, la fonction publique, les amendements à la loi électorale, etc.

Il ne faut pas oublier le fameux bill 3 ni la formule de rattachement de la constitution.

M. Lesage prononcera son discours du budget, le 8 avril, remettant après les vacances pascales le traditionnel débat sur cette question.

Johnson : le référendum fait la vraie démocratie

QUEBEC — En organisant un référendum sur le campus universitaire au sujet de la formule Fulton-Favreau, les étudiants de Laval ont montré la voie de la véritable démocratie, a déclaré M. Daniel Johnson, dans une causerie prononcée hier, devant les membres de l'A.G.E.L. On sait que les trois mille étudiants qui ont participé à ce référendum se sont prononcés, dans une proportion de six contre un, pour le rejet de la formule F-F.

"C'est bien la première fois, a dit M. Johnson, que des citoyens canadiens ont l'occasion d'exprimer leur avis sur une affaire constitutionnelle."

"Dans la plupart des grandes démocraties du monde, notamment en France, en Suisse et en Australie, toute modification constitutionnelle doit être soumise par référendum, à l'approbation du peuple souverain. Mais au Canada, jamais le peuple n'a été appelé à se prononcer en pareille matière. C'est pourtant lui qui est reconnu comme la source de l'autorité constituante dans les pays vraiment libres."

"La situation est encore pire au Québec, où un premier ministre a déjà donné par simple lettre le consentement de sa province à un amendement constitutionnel. Voici maintenant qu'on veut faire ratifier la formule F-F par une majorité simple d'une Chambre, en procédant par simple résolution, comme si c'était là une question si peu importante qu'il ne vaudrait même pas la peine d'en faire un projet de loi."

"Est-ce que l'avenir de la nation canadienne-française serait moins important qu'un amendement au code municipal? La constitution appartient-elle au peuple ou à un parti politique?"

C'est faire insulte à l'intelligence des citoyens du Québec et méconnaître le sens politique très aigu dont ils ont toujours fait preuve dans le passé, poursuit le chef de l'opposition, que de les croire trop "non-instruits" et trop non-évolués pour comprendre cette formule.

Si alambiqué qu'en soit le texte, chacun peut très bien comprendre que cette formule:

- 1 — Fait du Québec une province comme les autres;
- 2 — Donne le coup de mort à la théorie du pacte fédératif;
- 3 — Ignore totalement l'existence d'une nation canadienne-française;
- 4 — Nie par le fait même son droit à l'autodétermination;
- 5 — Ferme la porte à un statut d'État associé pour le Québec;
- 6 — relègue le français en annexe, comme une langue de seconde zone;
- 7 — facilite la centralisation des pouvoirs et rend la décentralisation pratiquement impossible;
- 8 — donne à la Cour suprême, dont tous les juges sont nommés par Ottawa, un rôle trop considérable dans l'évolution de la constitution canadienne;

9 — rapatrie l'autorité constituante de Londres à Ottawa plutôt que de Londres au peuple souverain;

10 — rend presque immuable un "statu quo" dont personne ne veut dans le Québec;

11 — constitue un outrage au comité parlementaire de la constitution et à la commission Laurendeau-Dunton;

12 — impose un cran d'arrêt à la révolution tranquille commencée depuis l'enquête de la commission Tremblay;

13 — en un mot, refuse à l'État du Québec la maîtrise constitutionnelle, la maîtrise économique, la maîtrise sociale, la maîtrise culturelle et la compétence internationale dont il a absolument besoin comme responsable de la nation canadienne-française.

Le seul recours que nous laisserait cette formule, dit en terminant M. Johnson, ce serait celui de dire "non", quitte à voir notre refus contourné par le biais de la délégation de pouvoirs ou des jugements de la Cour suprême. C'est la quintessence même de l'autonomisme négatif, verbal et impuissant."

Interrogé sur l'opportunité d'abolir le Conseil législatif, M. Johnson a répliqué qu'il ne pouvait favoriser la déchéance de la Chambre haute que si on établissait un autre organisme chargé particulièrement de discuter tout amendement à la constitution, "car, a précisé le chef de l'Union nationale, il s'agit-là d'un domaine trop important pour être laissé à la seule majorité ministérielle de l'Assemblée législative."

La F.L.Q. politique se réunit

QUEBEC (DNC) — La commission politique de la Fédération libérale du Québec se réunira en fin de semaine au club de Réforme de la vieille capitale.

Les membres de cet organisme très important au sein de la F.L.Q. étudieront les recommandations qu'ils se proposent de faire au gouvernement quant à la nature exacte du mandat qui devrait être confié à la commission royale d'enquête sur les problèmes agricoles.

Les séances se dérouleront à huis clos et seront suivies d'une conférence de presse.

C'est le seul sujet important à l'ordre du jour.

Les changements de nom

QUEBEC — L'Assemblée législative du Québec a adopté, en première lecture, un projet de loi visant à permettre le changement de nom d'une personne par un décret du lieutenant-gouverneur en conseil au lieu d'un bill soumis au comité des bills privés. Le nouveau projet de loi a été présenté à la Chambre par le secrétaire de la province, M. Bona Arsenault. Il rendra plus rapide la procédure pour l'approbation d'un changement de nom.

Les mesures d'aide aux fermiers

QUEBEC — L'Assemblée législative a adopté deux projets de loi qui accorderont au cours du présent exercice financier des subventions de \$10 millions aux producteurs de lait destinés à la transformation.

Ce sont les bills 22 et 23. La Chambre a par contre adopté quatre autres projets de loi découlant du Livre blanc sur l'agriculture.

Le bill 22 augmentera le revenu des producteurs de lait destiné à la transformation, de subventions qui ne peuvent dépasser, en hiver, 10 cents la livre de gras et en été, 5 cents la livre de gras.

Le projet de loi plafonne à 5,300 livres de gras la production annuelle de lait pour laquelle des subventions seront versées. M. Courcy a expliqué que ce volume de lait peut être produit en une année par un troupeau d'environ 20 vaches.

Le bill 23 prévoit des subventions pour la construction ou l'équipement de la laiterie en faveur des agriculteurs qui livrent du lait ou de la crème pour la fabrication de produits laitiers.

Une subvention accordée pour l'équipement d'une laiterie ne pourra pas excéder \$400 et s'il s'agit de la construction d'une laiterie, elle pourra atteindre \$500.

Le Livre blanc sur l'agriculture déposé à l'Assemblée législative la semaine dernière fixe à \$10 millions la somme des subventions qui seront accordées au cours de l'exercice financier 1965-1966 en vertu des bills 22 et 23.

Quatre autres projets de loi, les bills 24, 25, 26, 27 concernant l'agriculture ont été adoptés par l'Assemblée législative.

Le renouvellement du permis de conduire, le jour de l'anniversaire

QUEBEC — Un amendement au code de la route, adopté par l'Assemblée législative hier, va faire économiser en moyenne 20 sous jusqu'en 1967 à 1,600,000 conducteurs de la province.

Ce projet de loi, adopté à l'unanimité en troisième lecture, prévoit que désormais les permis de conduire seront distribués aux conducteurs le jour de leur anniversaire, au lieu du 1er juin.

Mme Claire Kirkland-Casgrain a expliqué que les permis de conduire qui sont actuellement en vigueur devront être renouvelés avant le 1er juin 1965 et qu'ils resteront en vigueur, en vertu du projet de loi, jusqu'à la date de naissance du conducteur en l'an 1967.

Chaque permis coûte \$5 et il est valide pour 2 ans. Ainsi, les détenteurs de permis dont l'anniversaire tombe entre les mois de juin et décembre bénéficieront d'une période de validité additionnelle de 1 à 5 mois. Ces périodes de validité additionnelles de 1 à 5 mois pour les personnes dont

LE NOUVEAU DISQUE DE

CHARLES AZNAVOUR

12" - HI-FI CBLP. 2043 - Reg. \$4.20 - Spéc. **2.99**

La Mamma — Et pourtant — Ce jour tant attendu — Je l'attends — Fraternité — Tu Veux — Sylvie — Ne dis rien — J'ai Tort — L'enfant prodige — Les Aventuriers

Au même bas prix : Vigneault — Julien — Ferré — Gauthier — Brassens — Brel — Leclerc — Aznavour — Clay — Dalida — Mills Davis — Brubeck — Mulligan — Cugat — Ken Griffin — Mahalia Jackson — Greco — Catherine Sauvage — Bérat — Léveillé.

commandes postales 50¢+3 disques

CENTRE DU DISQUE 3168 e. belanger

MONTROSE

montréal RA-9 2833

COURTIER D'ASSURANCES GENERALES

disposant d'un système comptable et de collection parfaitement au point recherche.

COLLEGE

dans la région de Montréal pour administration commune de leurs bureaux. Volume indifférent. Renseignements reçus confidentiels.

Ecrire CASE 1189 LE DEVOIR

COURS D'ÉTÉ

<p>BIOLOGIE Versions jaune et verte 5 juillet au 14 août</p> <p>CATÉCHÈSE 4 sections pour parents et éducateurs 5 au 31 juillet</p> <p>CHIMIE 2e partie du cours 5 au 30 juillet</p>	<p>ÉCOLE ANGLAISE D'ÉTÉ Session intensive - 3 sections 5 juillet au 14 août</p> <p>GYMNASTIQUE FÉMININE Théorie et pratique 18 au 28 août</p>	<p>INSTITUT DE RADIO-TÉLÉVISION Initiation aux techniques de la radio et de la télévision 5 juillet au 13 août</p> <p>LANGUE ESPAGNOLE 1ère et 2e années 5 juillet au 13 août</p> <p>LECTURE RAPIDE Début des stages: 20 avril et 20 juin</p>	<p>LINGUISTIQUE APPLIQUÉE À L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES 9 stages de 2 semaines chacun 5 juillet</p> <p>MATHÉMATIQUES Pour les professeurs de 8e, 9e, 10e et 11e années 5 juillet au 14 août</p>
<p>MUSIQUE Méthodologie de l'enseignement du piano Pédagogie de l'enseignement collectif de la musique 5 au 23 juillet</p> <p>PHYSIQUE Programme du P.S.S.C. 5 juillet</p>	<p>UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL</p> <p style="text-align: center;">EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT</p>	<p>ÉCRIVEZ OU TÉLÉPHONEZ À L'EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT POUR UN DÉPLIANT OU TOUTS RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS — C.P. 6128, Montréal 3. Tél. : 733-9951 (229-396)</p>	

La commission du service civil destitue MM. Potvin et Girard qui demandent une enquête publique

QUEBEC — La Commission du service civil a recommandé après enquête la destitution de MM. Hubert Potvin et Jean Girard, respectivement directeur et chef de la documentation de l'Office d'information et de publicité de la province.

La commission, qui a rendu sa décision jeudi, invoque comme motifs de la destitution de MM. Potvin et Girard, respectivement ex-directeur de l'Office d'information et de publicité et ex-directeur de la division de la

documentation de l'Office, "insubordination et indiscipline". MM. Potvin et Girard, note le rapport de la Commission du service civil, ont fait tenir à la commission durant son enquête

leur décision "de quitter la fonction publique provinciale."

Vendredi dernier, MM. Potvin et Girard donnaient à Québec une conférence de presse au cours de laquelle ils annonçaient leur décision de quitter dans les mois courant leur emploi, accusant le secrétaire de la province, M. Bona Arsenault, et le sous-secrétaire adjoint, M. René Montpetit, "d'ingérence politique et partisane" au sein de l'Office, accusations que le secrétaire de la province a rejetées par la suite dans une déclaration ministérielle faite en Chambre.

La Commission du service civil affirme dans le rapport qu'elle a présenté au secrétaire provincial pour être soumis au cabinet provincial que MM. Potvin et Girard "se sont rendus coupables d'insubordination et d'indiscipline et que leur conduite mérite leur exclusion du service civil de la province."

M. Potvin

M. Potvin a déclaré hier soir au "Devoir" qu'il récuse les conclusions de l'enquête, "une parodie à huis clos", mais reconnaît qu'il "est techniquement coupable d'insubordination". L'ex-directeur de l'Office a précisé qu'il a refusé de se prêter à l'enquête de la commission "parce qu'il aurait fallu attendre deux mois sans salaire" et qu'il était facile de prévoir que la commission conclurait contre les deux démissionnaires, sus p e n d u s par le ministre. M. Potvin

(Suite à la page 20)

La propagande de M. Laporte est odieuse

Propagande odieuse, répréhensible, digne des pays communistes.

C'est ainsi que des maires de l'île Jésus qualifient la campagne de publicité entreprise par le ministère des affaires municipales dans le but de faire comprendre le sens et la portée du rapport de la Commission Sylvestre. Cette dernière a recommandé la fusion de toutes les villes en une seule, qui porterait le nom de Cité de Laval.

Notre journal a reçu hier plusieurs télégrammes de protestations contre la "propagande" du ministère de M. Pierre Laporte. En voici des échantillons.

Olivier Payette, maire de Ste-Rose: Sommes indignés par conduite ministre des affaires municipales... qui trompe nos espoirs. C'est là un geste que la population n'est pas prête d'oublier.

Roger Vaillancourt, maire de Ste-Dorothée: M. Laporte vient de poser un geste des plus répréhensibles vis-à-vis la libre information en utilisant l'argent des contribuables de toute la province pour mener non pas une campagne d'information objective mais de propagande pure et simple sur la question de l'annexion des villes de l'île Jésus.

Conrad Bélair, maire des Îles Laval: Propagande digne des pays communistes... Trop de nos frères sont morts au nom de la démocratie pour que nous acceptions que la population soit ainsi bafouée.

M. Pierre Laporte a soulevé l'ire de la population de Laval-sur-le-lac en lançant une campagne de propagande à sens unique, épine le maire Fernand Bibeau, qui intercede pour qu'on mette un frein à cette propagande odieuse.

La population de St-François est scandalisée, selon le maire Marcel Villeneuve, qui affirme que M. Laporte commet une grave injustice en se servant de l'argent de tous les citoyens du Québec pour en arriver à des fins politiques.

Pour sa part, le secrétaire de la Ligue de l'autonomie municipale de l'île Jésus affirme que les deux brochures d'information sur la fusion "se caractérisent par une présentation très sommaire et dirigée et ignorent l'information objective".

Dans un communiqué de presse, M. Jean-Charles Brouillard affirme que "la publication de ces deux documents pose le problème de l'abus de confiance... Voilà où mènent les abus extravagants de l'ambition politique et la négation de la plus élémentaire démocratie". Il s'en prend à plusieurs des affirmations contenues dans les brochures. Il soutient également que la formule de l'annexion est une solution facile, et que la Ligue préconise une coordination des services entre les 14 villes concernées.

Les journalistes du SOLEIL demandent la conciliation

QUEBEC — Les journalistes syndiqués du quotidien LE SOLEIL ont demandé l'intervention d'un conciliateur du ministère du travail dans les négociations qu'ils poursuivent depuis le 11 janvier en vue de la signature d'une nouvelle convention collective de travail pour une durée de trois ans. Le dernier contrat a pris fin le 13 décembre.

Au terme d'une quarantaine d'heures de négociations directes, les parties n'ont pu en arriver à une entente, sur les points suivants: 1) les conditions offertes aux journalistes de la région Saguenay-Lac-St-Jean, qui participent pour la première fois aux négociations; 2) le fonctionnement de la caisse de retraite — les journalistes veulent le reviser dans les trois mois qui suivent la signature du contrat, la direction veut remettre l'étude au début de 1966, mais l'entente actuelle avec une compagnie d'assurance prend fin avant 1966; 3) les salaires et les vacances; 4) le statut de la journaliste Paule-France Dufaux, congédiée en novembre 1963 et réinstallée en février 1965 par suite d'une sentence arbitrale.

Il y a quelque 80 journalistes syndiqués au Soleil. Ils forment une section du syndicat des journalistes de Québec, lui-même affilié à l'Alliance canadienne des syndicats de journalistes et à la CSN.

Le bilinguisme inquiète des fonctionnaires et des députés

OTTAWA — La question du bilinguisme au sein de la fonction publique et dans les forces armées a été longuement débattue, hier, lors de l'étude du budget supplémentaire de \$245,581,051 aux Communes.

Un député de l'Ontario, M. Wallace Nesbitt (PC, Oxford) a déclaré que c'est une question qui cause beaucoup d'incertitude et de malaise chez les fonctionnaires fédéraux à travers le Canada et il a demandé la création d'un comité parlementaire qui étudierait le bilinguisme et d'autres sujets relatifs à la Commission du service civil.

M. Nesbitt a ajouté que les fonctionnaires fédéraux se demandent s'il y aura discrimination contre ceux qui ne parlent qu'une seule langue quand viendra le temps des promotions et craignent de demeurer à leur poste sans espoir d'augmentation de salaire.

Le député a insisté pour que le gouvernement annonce une politique définie à ce sujet afin de faire taire les rumeurs de toutes sortes qui

vont bon train chez les employés du gouvernement central. M. Nesbitt croit enfin que la Commission du service civil devrait pas tenir compte uniquement de la formation académique des candidats, mais aussi de leurs aptitudes.

Sur la selle. M. Nicolas Mandziuk (PC — Marquette) a demandé, à la première des questions, au premier ministre Pearson s'il était au courant du fait que la commission Laurendeau-Dunton se préparait à interroger chaque député de la Chambre des Communes sur ses problèmes linguistiques de même que sur son comportement politique et social.

M. Pearson a répondu qu'il n'en savait rien, mais que si une telle enquête avait lieu, il ne devrait y avoir aucune exception.

M. Mandziuk a fait savoir que des députés avaient déjà eu à subir un long interrogatoire d'une heure ou deux sur le sujet.

Toujours sur la question du bilinguisme, M. William Skoreyko (PC — Edmonton-Est) a

souligné que la connaissance des deux langues était exigée pour des promotions futures dans les forces armées. Il a cité le cas de deux jeunes militaires de l'Ouest à qui on a dit qu'ils ne seraient pas promus à moins de connaître les deux langues, française et anglaise.

Le président du conseil privé, M. George McNeil, a promis de s'informer immédiatement à ce sujet. Il a également promis au chef de l'opposition une déclaration précise et définitive du gouvernement relativement au bilinguisme.

M. John Diefenbaker venait de dire que les fonctionnaires craignent de ne pas avoir droit à des promotions s'ils ne parlent pas les deux langues officielles du pays.

Face à ? M. McNeil a rappelé que le premier ministre Pearson a déclaré il n'y a pas longtemps que les fonctionnaires qui ont peur de ne plus avoir accès aux promotions, s'ils ne sont pas bilingues, nourrissent des craintes injustifiées.

Le ministre a toutefois ajouté que les fonctionnaires qui doivent venir en contact avec des gens parlant les deux langues devront être bilingues. M. Georges Valade (PC — Montréal - Ste-Marie) a dit de son côté que le bilinguisme n'est pas appliqué aussi rapidement qu'il devrait l'être dans la fonction publique, ajoutant que plusieurs demandent d'emploi de la Commission du service civil précisent que la connaissance du français est désirable, mais non obligatoire.

Il a demandé au gouvernement s'il était sincère en promettant un accroissement du bilinguisme, ou si ce n'était que de la publicité. Le secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, a répondu que ces demandes d'emploi de la Commission du service civil n'exigeaient pas le français étaient relatives à des programmes ne s'appliquant pas au Québec.

"Le gouvernement travaille à établir le bilinguisme dans la fonction publique, a dit le ministre, tout en essayant du même coup de protéger les droits acquis."

Il n'est plus question du retour de Gérard Pelletier à La Presse

Il n'est plus question du retour de Gérard Pelletier à La Presse; les négociations secrètes et officieuses qui avaient été entreprises par des tiers n'ont pas abouti. L'ex-rédacteur en chef, qui s'était déclaré disposé à reprendre sa place si La Presse lui offrait des conditions nouvelles, était toujours sans nouvelles hier soir de personnes qui s'étaient proposées de le pressentir à cette fin. Au début de la soirée, il quittait Montréal pour Toronto où il devait s'entretenir avec les représentants d'un grand quotidien. La semaine prochaine, il tentera de mettre au point les modalités d'une collaboration à un quotidien français de la métropole. En montant dans son avion hier soir, M. Pelletier avait fermé le dossier "Presse".

Déjà, la veille, la précarité de la tentative de rapprochement était apparue plus nettement, la direction de La Presse ayant annoncé la nomination d'un directeur de l'information qui succède à M. Jean David. Or celui-ci avait démissionné pour protester contre le renvoi de M. Pelletier. Le seul fait que sa démission soit acceptée indique que la direction ne songeait pas sérieusement à négocier avec celui qu'elle a congédié mardi matin.

Dans les milieux journalistiques, on s'était montré très sceptique à l'égard d'un éventuel retour de Gérard Pelletier à La Presse. Si elles avaient été acceptées, les conditions que s'appropriait à poser M. Pelletier auraient sensiblement modifié les structures au niveau de la direction et de l'organisation de l'information. Il paraissait peu probable que le Conseil d'administration, après avoir congédié son rédacteur en chef pour des motifs qui ont suscité partout de vives protestations, puisse exécuter une telle volte-face. Tout au plus, estimait-on dans ces milieux, la direction aurait-elle cherché à "sauver la face" en lançant l'idée d'un éventuel rapprochement.

On s'interroge maintenant sur la succession. Quelques noms circulent déjà dans les cercles de presse et d'affaires. L'hypothèse de l'engagement de M. Lorenzo Paré, évoquée déjà au cours de la grève, reste plausible, dit-on, mais d'autres croient que la nature même de la fonction sera changée, de telle sorte que le rédacteur en chef serait directement responsable de la page éditoriale, et que le chef de l'information répondrait au conseil d'administration de la salle de rédaction. On pense également à M. Yves Michaud, directeur général de La Patrie, que ses fonctions ont familiarisé avec quelques personnalités de la direction de La Presse et avec les rouages de l'entreprise. Les idées politiques qu'il a exprimées dans ses éditoriaux de La Patrie portent à croire que sa candidature pourrait être retenue.

M. Marchand De son côté, M. Jean Marchand, président général de la CSN, a fait hier la déclaration suivante: Le congédiement de Gérard Pelletier de "La Presse" n'est qu'un symptôme d'un malaise profond qui existe non seulement au "plus grand quotidien français d'Amérique" mais dans plusieurs sphères de notre société. Le régime de liberté que l'on a prétendu vouloir instaurer en 1960 (hélas, souvent du bout des lèvres) provoque, chez plusieurs personnes en place, un affolement qui les conduit à poser les gestes les plus inessensés.

L'affaire Pinard: un prétexte Il est bien évident que l'affaire Pinard n'est qu'un prétexte qui ne peut expliquer la décision de "La Presse" de congédier son rédacteur en chef sans donner, à ce dernier, la chance de s'expliquer et de se défendre. La bêtise de la procédure nous en dit long sur la qualité des responsables du congédiement et sur leur état d'esprit. Ils nous donnent vraiment l'impression de gens qui sont au paroxysme de l'énervement et qui sautent sur la première occasion pour faire maison nette. Car à travers Pelletier (qui constituait une sorte de rempart) on veut manifestement ouvrir la voie à un nettoyage de plus grande envergure.

Les vraies raisons A la direction de "La Presse", on supportait mal la liberté que donnait Pelletier à ses journalistes et celle qu'il s'accordait lui-même. Certaines enquêtes qui ont touché des "amis", des éditoriaux qui ont déplu aux membres du bureau de direction ou au "pouvoir", expliqueraient beaucoup mieux la mise-à-pied du rédacteur en chef, que l'incident Pinard qui fut la goutte expliquant le débordement.

Liquidation de l'affaire du Nouveau Journal Nous assistons probablement à la dernière phase de la liquidation de l'aventure du "Nouveau Journal". Lorsque Jean-Louis Gagnon quitta "La Presse" pour fonder le "Nouveau Journal" entraînant avec lui une partie de la salle de rédaction, il fallait combler rapidement le vide et se mettre en position de concurrencer le nouveau venu. On est allé chercher Pelletier qui reconstruisait, souvent avec les moyens du bord, une équipe de journalistes à la hauteur de la tâche à remplir.

La direction de La Presse savait qu'était Pelletier, quels étaient ses idées et la liberté de manoeuvre qu'il exigeait. Il y eut donc, à ce moment, une entente tacite, une sorte de contrat moral entre La Presse et la nouvelle rédaction. Tant et aussi longtemps que le Nouveau Journal constituait une menace, on respecta cette entente. Mais, la disparition du concurrent fit naître la nostalgie de la bonne vieille Presse qui ne se compromettrait qu'avec le pouvoir. A partir de ce jour, les tiraillements commencèrent et finirent par engendrer la grève et le congédiement de Pelletier.

Les hommes: des jouets En somme, La Presse a utilisé des hommes pour se sortir du pétrin, qu'elle laisse maintenant mesquinement tomber parce qu'elle se sent en sécurité et qu'elle ne veut plus d'ennuis avec ses amis.

L'événement est révélateur d'une absence inquiétante de sens moral chez ceux qui en sont les principaux responsables.

JEAN MARCHAND, président général, La Confédération des Syndicats nationaux.

Les employés de Canadair iront discuter avec Carrier Fortin

Les représentants syndicaux de plus de 3,170 employés de Canadair doivent rencontrer mardi prochain le ministre du travail de la province, M. Carrier Fortin. La rencontre prévue fait suite à la rupture des pourparlers entre l'Association internationale des machinistes (ICT) et la compagnie, pour le renouvellement de l'entente collective de travail.

Les ouvriers doivent se mettre en grève le 11 avril à moins que n'intervienne un accord de dernière heure.

Un porte-parole de la compagnie a dit hier qu'elle n'avait pas été invitée à la rencontre avec M. Fortin.

Les négociations rompues dimanche dernier achoppent surtout sur la question des salaires, des sous-contracts et de l'administration de l'assurance-groupe.

Rectification

Une petite erreur s'est glissée hier matin dans le compte rendu de Jules LeBlanc sur les décisions prises par la Commission des écoles catholiques de Montréal à l'égard d'un professeur, d'un directeur et d'un inspecteur. Il fallait lire, dans la déclaration du président Jarry, que "la méthode d'évaluation dont il est question n'a été appliquée que dans la seule classe de 7e année A".

ATTENTAT AU FORUM

On nous informe qu'un homme a été trouvé poignardé sur son siège au Forum lors de la partie disputée entre les "CANADIENS" et les "MAPLE LEAFS" de la Ligue Nationale. Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital. L'assassin a dû profiter de l'inattention générale, causée par l'intérêt de la joute, pour commettre son forfait et prendre la fuite.

S'agit-il d'un crime politique ou d'un règlement de compte ? Telle est l'énigme que vous résoudre en lisant la dernière aventure inédite de Bob Morane au Québec, qui vient de paraître dans les CELEBRES COLLECTIONS MARABOUT:

"TERREUR A LA MANICOUAGAN"

A la lecture de cet ouvrage, le commun des lecteurs se verra transporté dans un monde de réel suspense où, la Coupe Stanley, le Forum, la Gendarmerie Royale et la Manicouagan, le tout passant par Montréal, auront beau jeu.

Dès aujourd'hui, procurez-vous, chez votre libraire, l'aventure tant attendue des jeunes: "TERREUR A LA MANICOUAGAN." En vente partout!

ASSURANCE AUTOMOBILE L. M. DESILETS Montréal 861-5395 Québec 872-7186 St-Hilaire 467-5636

LISEZ marabout 10.000.000 DE LECTEURS marabout A PRIX POPULAIRE - EN VENTE PARTOUT CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE ed. Marabout Kasan - 226 est. Christophe Colomb - Québec P.Q.

PÉGUY ET LE TEMPS PRÉSENT par Paul CIMON, s.j. "L'ouvrage traite d'un sujet important, étudie un écrivain célèbre et actuel. Il est fait avec soin, avec érudition, et témoigne d'un effort intelligent et patient". (Alphonse de Parvillez, s.j.) \$2.00 245 EST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL 861-9621

8 - 13 AVRIL 1965 PALAIS du COMMERCE VISITEZ BEAUCHEMIN STAND no 54 LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE 450, ave Beaumont, Montréal 15 7e SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL-1965

EDITORIAL

Les rapports de commissions d'enquête vont-ils dégénérer en instruments de propagande?

Dans une brochure adressée aux citoyens de l'île Jésus, puis dans des annonces payées qui publièrent hier les quotidiens montréalais, le ministère des affaires municipales se fait le diffuseur systématique des vues de la commission Sylvestre.

Le premier problème est plus gros, plus évident. Dans le texte qu'ont publié hier les journaux montréalais, le ministère des affaires municipales — nous disons bien le ministère, non le ministre — se fait propagandiste. Il éditorialise, avant même que le gouvernement n'ait annoncé sa politique. Voici des échantillons de cette prose gouvernementale: "Nous avons dit que l'île formera un seul territoire. L'intérêt commun a donc guidé la commission Sylvestre quand elle a constaté que..."

Il est possible, voire probable, que la commission Sylvestre se soit laissée guider par le souci du bien commun. Est-ce aux fonctionnaires du ministère des affaires municipales de l'affirmer dans une annonce payée par les contribuables? Nous en doutons fortement.

Plus loin, on lit encore: "La commission affirme avec raison..." Que vient faire ce nouveau commentaire dans un texte d'information publié sous les auspices du gouvernement? Mais voici le dessert: "Pour le gouvernement, il aurait été tellement plus facile de laisser persister la situation actuelle..."

Le projet de convention sur la liberté de religion

A Genève, la Commission des droits de l'homme de l'ONU poursuit l'étude de projet de convention internationale contre l'intolérance religieuse, projet qu'a préparé un comité d'experts, composé de juristes de divers pays et d'observateurs des grandes confessions dont, notamment, des représentants du Saint-Siège. Il s'agit là d'un texte de la plus haute importance dont l'adoption éventuelle par l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait avoir des conséquences considérables.

La commission a retenu, parmi les principes fondamentaux, la liberté pleine et entière de conscience pour toute personne et l'interdiction faite à l'Etat de s'ingérer de quelque façon que ce soit dans ce qui a trait à la liberté de pensée et de conscience. On retiendra le passage suivant (adopté à l'unanimité des membres de sa commission): "Les Etats parties à la présente convention s'engagent à assurer à toute personne relevant de leur juridiction le droit et la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction..."

Un incident récemment survenu au Canada a démontré que la liberté de conscience et de religion (avec son corollaire, le droit à n'adhérer à aucune religion) est encore loin d'être respectée même chez nous. On sait la situation pénible de ce ménage d'immigrants à qui fut refusée la citoyenneté canadienne en vertu d'une interprétation peut-être rigoureuse mais apparemment justifiée de la présente loi sur l'immigration.

Droit de l'Etat provincial Mais il est une autre observation beaucoup plus impor-

Fourvoyé dans ses commentaires, le ministère des affaires municipales était-il davantage justifié de mettre en oeuvre une "blitzkrieg" d'information auprès des citoyens de l'île Jésus en relation avec le rapport Sylvestre? Examinons cette question sous son meilleur jour possible, c'est-à-dire en admettant que les textes distribués par le ministère étaient plus objectifs que n'ont voulu le reconnaître les adversaires de la fusion de l'île.

Encore ici, la réponse est non, cent fois non. La commission Sylvestre a fait une étude pour le compte du gouvernement. Elle n'a pas reçu de mandat d'éducation populaire. Au stade actuel, c'est le gouvernement qui est saisi du document. Quand nous disons "le gouvernement," nous l'entendons au plus haut échelon, c'est-à-dire au niveau du Conseil des ministres. Celui-ci n'a pas encore annoncé, encore moins fait voter par les Chambres, la politique qu'il entend suivre à l'endroit du rapport.

Comment, dans ces conditions, le ministère des affaires municipales a-t-il pu faire du rapport Sylvestre sa chose avant même que celui-ci n'ait fait l'objet d'une loi en bonne et due forme? De quel droit, en vertu de quel pouvoir, a-t-il pu décider, de son propre chef, de diffuser massivement et gratuitement le rapport parmi un groupe limité de citoyens?

Un gouvernement — aussi longtemps qu'il n'a pas lui-même pris position par les voies régulières — n'est que le dépositaire d'un rapport de commission d'enquête. Il a certes le devoir de mettre ce document à la disposition du public, de le fournir à ceux qui en font la demande, d'en assurer en somme la publicité par les voies normales qui existent dans une société démocratique. Mais il doit, de toute évidence, faire montre d'une grande correction dans la façon dont il rend le document disponible.

Une fois connue et régulièrement approuvée la ligne de conduite du gouvernement, les ministères, qui sont les organes d'exécution de la politique approuvée par le gouvernement, entrent à leur tour en scène, mais pas avant. Agir autrement, comme vient de le faire le ministère des affaires municipales, c'est s'exposer à être jugés coupables de lèse-majesté.

Nous voulons croire que les initiatives récentes du ministère des affaires municipales sont le fruit de l'irréflexion plutôt que d'un désir machiavélique d'utiliser l'appareil gouvernemental à des fins de propagande.

Mais nous protestons quand même avec vigueur contre ces déformations. Si on allait récidiver, il faudrait voir dans de telles actions, non plus seulement le présage, mais la preuve d'un dangereux et pénible glissement.

Claude RYAN

BLOCS NOTES

être conçu de façon que neutres ou incroyants s'y sentent aussi à l'aise que catholiques et protestants, recevant le même statut que ceux-ci et bénéficiant d'un égal concours de l'Etat. Ce doit être l'honneur des pays chrétiens de servir d'exemple en matière de respect intégral de la liberté de conscience, de religion et de conviction.

La langue du travail au Québec

Dans son discours de Noranda, dont nous relevons hier certains aspects, le ministre des richesses naturelles a parlé en termes énergiques du mépris dans lequel trop de grandes sociétés minières — et combien d'autres, d'ailleurs! — tiennent la langue de la majorité au Québec. Il est douteux que cet avertissement, venant après tant d'autres, modifie sérieusement la situation. On voit mal que les pouvoirs publics puissent échapper à la nécessité, déjà reconnue par la commission Parent, d'une législation vigoureuse pour obliger la grande industrie et tous les secteurs de l'activité économique à respecter pleinement les droits des français, à laisser leur personnel travailler en français, à présenter dans le Québec un visage français.

Compter, en une matière aussi importante et alors que le mal est si profond, sur la bonne volonté et la "lente persécution", c'est vraiment croire au Père Noël. S'il est une valeur dont un gouvernement doit assurer chez lui le respect, la permanence et le progrès, c'est bien la langue et tout ce qu'elle exprime. Lors que l'on s'interroge sur les raisons du passage au groupe anglophone des trois quarts sinon des quatre cinquièmes des immigrants, il apparaît très tôt que la principale, et de loin, réside en ceci que (largement par notre faute!), les français



Lévesque: Je ne porte jamais de chapeau!

lettres au DEVOIR

Si jeunesse savait, et si vieillesse pouvait!

Ceux qui triplent la vingtaine possèdent des lunettes spéciales, à doubles foyers, permettant de voir clairement le présent et le passé. Cet avantage assez coûteux, appelé l'expérience, pour n'être pas toujours apprécié, n'en est pas moins appréciable, permettant de comparer, juger et parfois... déplorer.

Apparemment, la jeunesse d'aujourd'hui souffre de vivre en pays civilisé. Le laisser-aller qu'elle affiche dans son comportement, habit, coiffure; le genre existentieliste qu'elle affecte, ajouté à son goût hystérique pour les danses et musiques barbares, nous donne l'impression que la brousse n'est pas si loin. Ces jeunes semblent vouloir jeter par-dessus bord, tout ce qui est discipline, distinction et même religion. Je me permets une parenthèse sur les carêmes de notre temps, où nous nous abs-

tenions du cinéma et restaurant: gymnastique efficace pour former la volonté. Ce genre d'exercice, de moins en moins pratiqué, est toujours une réalité. Maintenant la soupe a sauté et bride sur le cou, on suit ses instincts.

Ce désordre n'est heureusement pas encore généralisé, mais comme toujours le mal fait plus de bruit que le bien.

Pourquoi les "bien-pensants" sont-ils si discrets? pourquoi laissent-ils la vedette, cèdent-ils le pas? pourquoi ne protestent-ils pas énergiquement en temps et lieu et ne réclament-ils pas leurs convictions pendant qu'ils ont encore la liberté d'expression? Leur muïté coupable laisse croire que la majorité est de l'autre côté. Le silence des uns donne aux autres l'illusion d'avoir raison. De nos jours où l'erreur, est approuvée, le scanda-

le publié, l'immoralité illustrée, sommes-nous des témoins muets? Jeunesse oblige!

Affirmez-vous adultes de demain, et vous jeunes couples qui avez le devoir d'assurer, dans tous les domaines, la sécurité de vos enfants, ne laissez pas les autocrates... dépistez le danger, aduacement affiché sous des noms comme "liberté de pensée, etc."

Une longue-vue n'est pas nécessaire, pour voir ce qui s'en vient: l'indifférence religieuse se manifeste sans équivoque, ce qui fait le jeu des usurpateurs de nos droits les plus sacrés. Ceux qui vivent en pays satellites, ont passé par cette phase d'insouciance que nous vivons présentement; ce fut le début du pire: Ah! si jeunesse savait, et si vieillesse pouvait.

Flora F. Sauvageau, Joliette.

La liberté d'expression et les techniques de diffusion

Monsieur le rédacteur, Le dimanche 28 mars, M. Pierre Bourgas, président national du RIN, était l'invité du poste CHEF de Granby à l'émission "Carte blanche" de 11 heures a.m. à midi. M. Robert L'Heureux, animateur, et M. Champagne, gérant du pos-

te, nous avaient officiellement accordé cette émission. Une nouvelle dans le quotidien La Voix de l'Est, édition de jeudi, confirmait officiellement cette décision.

Or, mercredi soir, M. Robert L'Heureux appelait le président du RIN, section de Granby, pour contremander l'émission. Que s'était-il passé? Selon toute apparence, certains gros actionnaires inquiets de la montée du RIN dans la cité de Granby auraient tout simplement décidé de boycotter notre émission. C'est la politique du baillon à l'endroit du RIN. Ils n'en sont d'ailleurs pas les seuls coupables. Ces actionnaires sont, pour la plupart, des organisateurs libéraux qui ne se gênent pas pour porter atteinte à la liberté d'expression. C'est le régime de la matraque dans ce qu'il a de plus odieux. On ne se gêne pas pour pratiquer "la pureté par la stérilisation et l'orthodoxie par le silence," comme dirait le Frère Untel. C'est la démission par la tête.

Nous sommes d'avis que les postes de radio, fussent-ils postes privés ou entreprises de l'Etat, sont soumis à des règlements sévères. Ce sont des services publics au même titre que le téléphone, les postes, les transports et communications. Vous avez donc l'intention de déposer une plainte auprès du Bureau des Gouverneurs de Radio-Canada et de protester vigoureusement contre ce régime d'exception.

Le RIN, qu'on se le dise une fois pour toutes, est un parti politique officiellement reconnu qui a l'intention de présenter des candidats aux quatre coins de la province lors des prochaines élections provinciales. Nous sommes prêts à jouer le jeu de la démocratie à condition que nos adversaires ne se servent pas de cartes truquées à notre endroit, car, alors, il y aura du bruit grabuge. Le poste CHEF peut ne pas être d'accord avec la politique du RIN, c'est son droit le plus sacré et nous serons les derniers à contester ce droit. Par ailleurs, nous sommes en droit de nous demander pourquoi ils monopolisent l'information à CHEF. Si ce petit jeu est honnête, nous voudrions bien qu'on nous le dise officiellement. Cette forme d'extrémisme des actionnaires de CHEF est beaucoup plus pernicieuse que certaines violences physiques

et dommages à la propriété que nous sommes les premiers à réprimer.

Comment pouvons-nous parler sans rancune, de justice, de liberté et de démocratie quand ceux qui contrôlent les médiums de publicité nous refusent le droit d'expression? La solidarité à sens unique à l'endroit de certains Canadiens français qui sont devenus des machines à empêcher des progrès pour ces derniers, mais cette autre solidarité qu'on devrait pratiquer de haut en bas serait certes beaucoup plus exaltante et plus prometteuse à l'endroit d'une nation qui attend désespérément l'engagement de ses chefs.

Respectueusement vôtre, GILLES LEFEBVRE, président, RIN, section de Granby.

BILLET

Outrage aux écrivains!

Quelques écrivains bien méconnus, représentatifs de leur milieu, viennent de tenir une importante réunion. Après avoir vainement tenté de rédiger un code d'éthique de leur profession, ils ont finalement adopté certaines résolutions visant à faire décréter l'incapacité juridique de la critique.

Dorénavant, les écrivains ne toléreront plus que le premier quidam venu, imberbe ou hirsute, s'affuble du jour au lendemain du nom de critique afin de faire en public le procès de leur talent ou de leur génie selon le cas. D'après l'article un: "Nul ne sera autorisé à jeter de la boue sur l'argile vivante de l'oeuvre née de notre chair et de notre sang."

Seront désormais accusés d'outrage aux écrivains et passibles de sévères représailles les individus qui se permettront de mettre en doute le talent des auteurs, la qualité de leurs oeuvres et de leurs pontes! Il sera interdit de prononcer un jugement diffamatoire sur une oeuvre, de dire ou écrire en public, de façon

L'heure de l'Europe politique ne paraît pas devoir sonner bientôt

Il était difficile pour M. Couve de Murville de rejeter catégoriquement la proposition de M. Fanfani de réunir le 10 mai prochain à Venise les ministres des affaires étrangères des six pays du Marché commun pour leur permettre d'envisager les conditions d'une coopération politique européenne. A l'issue de ses entretiens avec le chancelier Erhard, le 20 janvier dernier à Rambouillet, le général de Gaulle avait lui-même donné le feu vert à la reprise des négociations pour la construction d'une Europe politique. Tous les partenaires de la France, d'autre part, ont accepté l'invitation italienne.

Le ministre français des affaires étrangères n'a donc pu qu'approuver le principe de la conférence proposée. Mais il a demandé qu'elle soit ajournée, afin de la mieux préparer au niveau des experts et d'éviter ainsi les risques d'un nouvel échec que l'Europe des Six ne peut plus se permettre, selon lui, après le rejet du plan Fouchet-Cattani en 1962.

Il est bien vrai que le fossé qui séparait, à l'époque de ce rejet, les conceptions "européennes" de la France de celles de ses partenaires du Marché commun, ne s'est pas comblé depuis lors et qu'à certains égards il s'est même élargi. Quelques obstacles certes ont disparu, apparemment d'éviter ainsi les risques d'un nouvel échec que l'Europe des Six ne peut plus se permettre, selon lui, après le rejet du plan Fouchet-Cattani en 1962.

En réalité, ni les Pays-Bas, ni la Belgique, ni l'Italie, ni même l'Allemagne de l'Ouest et le Luxembourg, n'ont renoncé à leur idée d'une Europe à la fois démocratique

Nombreuse, disciplinée, mais mal équipée, l'armée chinoise est faible pour l'heure

PARIS — "L'armée de libération populaire chinoise présente de nombreux points faibles. Si, au regard des Etats de l'Asie, elle est un élément de force sur lequel s'appuie le gouvernement chinois, elle ne saurait prétendre à des opérations extérieures, mais elle peut fournir des éléments pour renforcer des armées alliées ou des mouvements de subversion", écrit le colonel E. J. Baude, dans le dernier numéro de la "Revue de défense nationale" en conclusion d'une longue étude sur les forces armées chinoises.

Le service militaire obligatoire touche 6 millions de jeunes gens, mais 800.000 seulement effectuent un service militaire qui varie de 4 ans pour les chars, l'artillerie, le génie, 5 ans pour l'aviation, et 6 ans pour la marine.

L'armée de libération populaire est avant tout une armée de terre et l'armée de terre elle-même est basée d'infanterie. Les effectifs "terre" sont évalués à 2.800.000 hommes répartis en 34 ou 35 armées.

La marine, enfin, est "incapable de conduire des actions lointaines", estime la Revue de défense nationale. Elle comprend des bateaux (30 sous-marins qui restent le long des côtes, 4 destroyers presc hors d'âge, 4 destroyers d'escorte et 1.000 petits bâtiments) à peu près tous fournis par l'URSS. D'où le marasme dans lequel elle est entrée depuis la cessation de cette aide en 1960. Les marins dont elle commence seulement à sortir avec la mise en service d'arsenaux proprement chinois. L'aéronavale compte 400 appareils, tous d'origine soviétique.

A côté des forces régulières, existent les "milices", sorte de "Home Guard" dont les effectifs sont estimés à 8 ou 10 millions d'hommes, chargées de la surveillance du territoire, du contrôle de la population, de la garde des installations. Les miliciens effectuent des périodes de 10 à 15 jours et suivent des cours hebdomadaires.

Et Formose? Le colonel Baude consacre, d'autre part, quelques lignes à l'armée du maréchal Tchang Kai Chek, constituée à Formose depuis 1950, avec l'aide des Américains. Elle compte 560.000 hommes, équipés à l'américaine, dont 440.000 pour l'armée de terre. L'aviation est équipée d'avions américains modernes (500 appareils de chasse, aucun bombardier) et la marine a des engins de débarquement et des vedettes (300 bateaux au total). "Comme la logistique des forces nationalistes est dans la main des Américains" toute initiative militaire est pratiquement interdite à Tchang Kai Chek. Mais cette armée est une armée d'appoint pour les Etats-Unis, estime la Revue de défense nationale. (AFP)

LE DEVOIR FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 Claude RYAN Directeur André LAURENDEAU Rédacteur en chef Rédacteur en chef adjoint: Paul SAUBIOL Directeur de l'information: Michel ROY Trésorier: Arthur LEFEBVRE "Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Ailleurs au Canada: \$18. A l'étranger: \$30. Edition du samedi: \$5. Le ministère des postes autorise l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication. TELEPHONE: 844-3361

J.-M. L.

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

OPINION LIBRE

A La Presse: le départ de Pelletier est-il un signe des (mauvais) temps?

par Léon DION

directeur du Département de science politique à l'Université Laval

La décision prise mardi par le conseil d'administration de "La Presse" de congédier brusquement son rédacteur en chef, M. Gérard Pelletier, a soulevé une juste réprobation dans les milieux les plus divers. Les éminentes qualités de la personne impliquée rendent un tel geste encore plus injuste et odieux.

On aurait cependant tort de se laisser emporter par des sentiments d'indignation, aussi légitimes soient-ils. Il faut se garder de formuler dans des termes exagérément dramatiques les problèmes très réels que soulève, depuis un an surtout, la liberté d'expression dans le Québec. Certes, certains cas récents relevant de la Ligue des droits de l'homme nous inquiètent et nous posent des interrogations sur l'administration de la justice; je songe notamment à M. Jacques Hébert.

Sans doute aussi, à première vue du moins, peut-on relier les plus importants de ces cas au ressac des forces traditionnalistes, depuis cinq ans endiguées. Toutefois, il me semble qu'en se satisfaisant d'explications générales on commet une double faute: d'une part, on risque de nuire pratiquement aux personnes impliquées et, d'autre part, on se rend inapte à agir de façon efficace sur les causes concrètes du malaise ressenti. Il n'existe pas de solution d'ensemble à des cas individuels. Il n'existe pas, non plus, d'imposition universelle contre les accrocs de la société à l'endroit de la légitime liberté des individus. Il ne faut pas en conclure que dans l'étude des cas de la liberté civile, on doive se désintéresser des conditions générales. Mais si on veut que justice soit faite aux individus lésés, il est nécessaire, en même temps, de se faire une juste appréciation des conditions spécifiques à chaque cas.

Un statut ambigu
Dans le congédiement de M. Pelletier, deux ordres de considérations me paraissent majeurs: premièrement, la position de rédacteur en chef du journal, la Presse; deuxièmement, la vocation de la Presse comme véhicule d'idées; vocation récente qui comporte pour les administrateurs des inconvénients auxquels ils se sont apparemment mal résignés.

Le statut du rédacteur en chef de La Presse est ambigu et sa position, précaire. Il est d'une certaine façon, patron, et, d'une certaine façon, employé. Patron, par suite de l'autorité qui est sienne dans la salle de rédaction et, en temps normal, parmi les membres du Conseil d'administration eux-mêmes; employé, en ce sens qu'il ne détient pas d'actions dans l'entreprise capitaliste qu'est La Presse et que la seule rétribution de son travail est le salaire. De fait, dans l'esprit des journalistes, le rédacteur en chef est considéré comme un patron mais dans celui des administrateurs, il est un employé. Ce statut ambigu se traduit par l'extrême précarité de la position de rédacteur en chef à La Presse. Précarité d'ailleurs, tant vis-à-vis des journalistes que vis-à-vis des administrateurs. M. Pelletier a lui-même fait la pénible ex-

pression de cette double précarité au cours des derniers mois. Durant les longs jours de grève, seul le silence qu'il maintint avec courage a permis une solution du conflit qui sauvegardait la liberté d'expression à La Presse. Et pourtant, ce silence, certains journalistes le lui reprochaient comme une faiblesse personnelle ou même comme une manifestation de solidarité patronale. Or, mardi, de la façon la plus désinvolte, le patron congédia M. Pelletier et on s'aperçut soudainement que le rédacteur en chef de La Presse n'est qu'un employé — au surplus, un employé qui ne jouit même pas de ses protections syndicales dont peut se réclamer le moindre commis de bureau.

Réformes indispensables
Le grave événement de cette semaine manifeste l'urgence d'une révision radicale des responsabilités et du statut du rédacteur en chef de La Presse. La Presse est une grande entreprise industrielle. Comme telle, il est nécessaire qu'on y introduise sans délais les réformes organisationnelles et administratives qui se sont imposées ailleurs dans des entreprises du même genre. Ainsi, les responsabilités actuelles du rédacteur en chef de La Presse s'étendent également aux pages éditoriales et de commentaires et aux pages d'information. Sans doute, la distinction entre les deux catégories n'est pas toujours facile. Toutefois, l'établissement d'une distinction fonctionnelle s'est révélée en pratique fort utile et plusieurs journaux, notamment aux Etats-Unis, ont un directeur de l'information. Par là-même, les responsabilités étant partagées entre deux personnes, les risques d'erreur se trouvent considérablement diminués et l'efficacité de la direction, accrue. Par ailleurs, les réformes organisationnelles et administratives risquent de n'avoir que peu d'effet si elles ne s'accompagnent pas d'une définition suffisamment précise du statut des directeurs. Les clauses contractuelles devraient déterminer et délimiter leurs fonctions et leurs responsabilités, fixer l'étendue de leurs compétences professionnelles et garantir leur pleine liberté d'action et d'expression dans les limites des engagements contractuels.

La position du rédacteur en chef de La Presse, déjà délicate en soi, est encore plus périlleuse si on tient compte des conditions spécifiques à ce journal. N'oublions pas un fait important: il s'agit là d'un journal capitaliste à diffusion massive dans un secteur géographique relativement restreint. Rares sont les journaux de ce genre qui participent intensément au mouvement des opinions publiques et à la franche discussion des idées. Cette répugnance envers les opinions et les idées s'explique par les caractères intrinsèques d'un tel journal. En pratique, les administrateurs, selon leur tempérament et les circonstances, disposent d'une marge d'initiative dans la détermination du rôle social de leur journal.

Dans le cas de "La Presse", il ne fait nul doute que la vocation de ce journal comme véhicule d'opinions et d'idées est récente. D'inspiration vaque libérale sur le plan partisan, "La Presse" a peu participé à l'émergence des idées qui ont inspiré ce qu'on a convenu d'appeler la révolution tranquille, à la fin des années '50. De plus, cette vocation se révèle mal affirmée. Elle tient à l'influence de deux hommes qui ont successivement dirigé ce journal, M. Jean-Louis Gagnon et M. Gérard Pelletier. Cette vocation, en outre, apparaît comme consécutive à un calcul d'administrateurs beaucoup plus qu'à une conversion d'âme. Ces hommes se sont un jour aperçus qu'un changement de conjoncture imposait à "La Presse" une plus grande perméabilité par rapport à l'univers des opinions et des idées. Ils ont donc, d'une main manoeuvre stratégique inspirée d'abord, et fort légitime étant donné les intérêts qu'ils servent, de considérations financières. Le départ de M. Gagnon, s'engageant au surplus dans l'entreprise concurrente que s'est voulue "Le Nouveau Journal", contribua à rendre plus pressante encore l'urgence vitale d'affirmer la vocation nouvelle de "La Presse". D'où, l'appel de M. Pelletier qui avait été, au cours des années '50, un des principaux défenseurs des libertés syndicales et politiques.

Qu'a recherché Pelletier?
M. Pelletier, en acceptant la responsabilité de rédacteur en chef de La Presse, ne fut pas dupé. Il savait, théoriquement, les contraintes objectives qu'impose un journal capitaliste à diffusion massive par contraste avec un journal de statut spécial comme Le Devoir ou, encore, avec une revue engagée comme Cité Libre. Mais, en même temps, il estimait que la tâche de réforme de La Presse devait se poursuivre pour le plus grand bien de la société et que l'accomplissement de cette tâche serait aléatoire sans sa collaboration. En effet, et cela dans des conditions difficiles surtout au début, La Presse devint, ces quatre dernières années, un des principaux véhicules des opinions dans notre société. Comme exemple, quiconque s'intéressait à la vie politique provinciale devait lire les chroniques de Richard Daignault et Dominique Chénier. Et, pendant ce temps, les profits financiers du journal s'accroissaient: les actionnaires percevaient allégrement les dividendes de la liberté. On aurait donc pu croire les deux parties satisfaites. Et je crois qu'elles l'étaient jusqu'à ce que survint la grève des typographes et puis celle des journalistes. Les raisons qu'eurent ceux-ci de se mettre en grève, outre les motifs de sympathie envers les typographes, demeurent toujours pour moi mystérieuses. On a cherché par la suite à justifier cet acte au nom de la liberté d'expression mais sans réussir à s'exprimer de façon convaincante là-dessus. M. Pelletier se trouvait placé par là-même dans une position délicate. Le silence qu'il avait sagement choisi de tenir fut interprété par certains comme une trahison alors qu'il s'inspirait, bien au contraire, d'un profond désir de voir La Presse, avec lui ou sans lui, continuer dans la nouvelle voie qu'il avait si fortement contribué à lui donner.

Four plusieurs, le congédiement de M. Pelletier apparaît comme la manifestation évidente d'une poussée réactionnaire de la part des administrateurs de La Presse. Pour d'autres, au contraire, dont le directeur du journal-sœur La Patrie, M. Yves Michaud, ce congédiement serait la conséquence d'un malentendu ou encore d'une décision précipitée, prise dans un moment de panique. Ce malentendu ou cette erreur serait réparable. M. Pelletier pourrait même réintégrer sa situation si on lui donnait la garantie d'un statut mieux défini et de responsabilités mieux délimitées.

Je ne saurais dire laquelle des deux versions s'approche le plus de la réalité. Mais je soupçonne que celle-ci se situe quelque part entre les deux positions. **Est-ce le retour de la réaction?** Mais, s'il devait se trouver que les administrateurs de "La Presse", en destituant M. Pelletier, ont effectivement mis pour la réaction, alors ce geste devient un fâcheux présage des temps. Retenons en effet que les administrateurs d'un journal capitaliste à dif-

fusion massive sont des hommes d'affaires: pour eux, opter pour la liberté ou au contraire pour la réaction constitue un risque calculé à partir de critères de rendement industriel ou financier. Il y a quelques années, en optant pour la liberté, ces hommes manifestaient leur confiance dans l'ampleur de la rénovation intellectuelle, sociale et politique du Québec. S'ils devaient aujourd'hui réviser leurs calculs et opter de nouveau en faveur de la réaction, on devrait en déduire que les nobles idéaux à l'origine de la révolution tranquille sont en danger. Il est vrai que ces hommes sont, par entraînement sinon par tempérament, traditionnalistes et qu'il se peut, des lors, que leur désir de voir se réinstaurer l'ordre ancien ait influencé le choix de donner la base de leurs calculs. Cependant, le fait même qu'ils estimeraient rentable d'agir d'après des données inspirées d'un choix réactionnaire inspirerait une crainte justifiée. Et cela, d'autant plus que "La Presse" ne serait pas la seule institution qui se serait réorientée dans le sens de la réaction ces temps récents. Pour nous en tenir aux journaux, mentionnons l'exemple du "Soleil", l'été dernier.

Le déroulement des événements au cours des prochains jours devrait nous éclairer sur les circonstances exactes du congédiement du rédacteur en chef de "La Presse". M. Pelletier. Nous saurons alors s'il est encore possible de sauver la liberté d'expression dans ce journal ou si, au contraire, ce dernier s'est engagé sur la voie de la réaction.

La vague d'indignation devant le geste de "La Presse" est en elle-même une manifestation non équivoque que ceux qui chérissent la liberté sont aux aguets.

lettres au DEVOIR

A la SSJB

Le statut du journaliste

Monsieur le directeur,

Je viens de lire l'article de Marc-Henri Côté en page frontispice d'aujourd'hui, relatant les décisions prises par la société St-Jean-Baptiste lors de la troisième et vraisemblablement dernière étape du congrès général de notre société nationale.

Je suis membre de la St-Jean-Baptiste. A la suite du vibrant appel de Jean Duceppe lors de la dernière campagne de recrutement, je me suis fait un devoir, agréable par ailleurs, de convaincre quelques-uns de mes compatriotes d'adhérer au mouvement, attendu que la tâche m'était rendue facile par les nombreux services que la société a rendus à notre collectivité depuis sa fondation.

J'ai été profondément déçu; les sept nouveaux membres aussi, m'affirment-ils. Aucun de nous n'avons reçu de convocation de réunion, non plus que l'on nous ait fait connaître les noms des responsables de section.

J'ai, pour ma part, attiré l'attention de la centrale à plusieurs reprises sur une situation qui me paraissait, pour le moins, anormale, sans aucun résultat. Depuis un an, personne n'a communiqué avec moi, si ce n'est, il y a environ deux mois lorsqu'on a sollicité mon adhésion au plan d'assurance-vie de la société. J'ai alors expliqué les raisons pour lesquelles je ne désirais pas y participer, étant déjà couvert adéquatement dans ce domaine. Je profitai de l'occasion

pour décrire la situation mentionnée plus haut. On en fut, il me parut, très surpris et assurance me fut donnée que des mesures seraient prises immédiatement pour corriger cette situation avec moi depuis. Etrange société nationale qui dédaigne l'apport que ses membres souhaitent y apporter.

Ce trop long préambule m'amène au but de cet article. D'après ce que relate votre correspondant, lors de la dernière réunion, décision fut prise de maintenir le caractère confessionnel de la société. Et quel argument trouve-t-on pour justifier cette prise de position? Je vous le donne en mille: "le président général s'est appuyé sur les statistiques de 1961 pour affirmer que 95% des Canadiens de langue française sont catholiques au Québec!"

Je n'ai de ma vie entendu argument plus stupide. En effet, si la majorité d'entre nous est à ce point catholique, pourquoi avons-nous besoin d'en faire une condition sine qua non de notre adhésion? Qu'on m'entende bien. Je suis moi-même catholique, mais je refuse de faire plus longtemps partie d'une société dirigée par des gens aussi obstinément imbus de conceptions moyen-âgeuses.

Je les félicite quand même pour les positions courageuses qu'ils prennent actuellement au sujet du statut futur de la nation canadienne-française.

Louis GIGUERE

Monsieur Gérard Pelletier, Je n'ai peut-être pas l'habitude d'écrire des lettres de protestation mais les événements de cette semaine m'ont indignée à tel point que je ne puis m'empêcher d'exprimer à mon tour ma consternation et mon inquiétude devant cette "mise à pied" dont vous êtes l'objet.

Bien que je fasse partie de cette bourgeoisie à laquelle monsieur Ryan faisait allusion (Le Devoir 31 mars) il reste que la liberté d'opinion et de la presse demeurera toujours pour moi un des grands éléments de la vitalité d'un peuple. Si le Québec se laisse encore une fois bâillonner par la minorité politique et financière qui le dirige, nous allons rapidement revenir à l'atmosphère qui régnait ici il y a dix ans!

Il est heureux que nous ayons des hommes comme vous et quelques autres — des hommes qui ont le courage de leurs idées et de leurs actions. Peut-être ne les méritons-nous pas! On dit parfois

qu'ils forment chapelle, une petite clique de snobs intellectuels et gauchistes. Il semble qu'on ait peur que la chapelle devienne cathédrale et qu'on se raccroche désespérément à un statu quo beaucoup plus sécurisant. La psychologie de ce milieu petit bourgeois qui se croit grand me renverse et, sous prétexte de sauver de grands intérêts — financiers ou politiques — on met allégrement en péril la vie de toute une communauté qui veut sortir du moyen âge pour accéder enfin à la maturité.

Allez-vous vous taire? Non, sûrement pas! Pour nous tous qui avons confiance dans la sorte de journalisme que vous pratiquez, pour ceux-là qui ne sont pas encore tout à fait éveillés à nos problèmes réels, il vous faut continuer à exprimer une pensée claire, logique, rigoureuse, — une pensée qui nous forcera à réagir d'une façon courageuse et constructive.

Lucie L. PARENT

Me PAUL LACOSTE, D. Ph., avocat

LALANDE, BRIERE, REEVES, LACOSTE et PAQUETTE

276 ouest, rue St-Jacques, — Montréal — 842-9914

JAMAIS AVANT — JAMAIS APRÈS

VENTE

Peintures à l'huile originales

UNE COLLECTION EXTREMEMENT VARIEE OFFRANT UN CHOIX ILLIMITE D'ARTISTES ET DE SUJETS. TOUTES LES TOILES FURENT IMPORTEES DES CENTRES D'ART D'EUROPE.

AUBAINE UNIQUE! PRIX UNIQUE!

PRIX DE LISTE DE \$150. — \$375.

\$99.

TOUTES LES PEINTURES SONT ENCADRÉES

De nouvelles peintures sont exposées chaque jour provenant de notre entrepôt.

HEURES D'AFFAIRES: 9 h. a.m. — 6 h. p.m. (TOUTE LA SEMAINE SAUF LE DIMANCHE)

La GALERIE ROYALE s'est engagée dernièrement dans un programme vaste et vigoureux qui demande une acquisition constante d'oeuvres de peintres canadiens et aussi de talents nouveaux. Les tableaux offerts ici, font partie de notre collection permanente européenne. Rien n'a été acquis dans le seul but de cette vente et les prix de liste n'ont pas été gonflés, pour faire croire à un plus grand rabais.

NOTEZ: CETTE VENTE DURERA QUELQUES JOURS A MOINS QU'ELLE NE SE TERMINE PLUS TOT QUE PREVU. NOUS ATTENDONS PLUSIEURS GROUPES DE PERSONNES AINSI NOUS VOUS SUGGERONS DE VENIR LE MATIN.

LA GALERIE ROYALE

1420 ouest, rue SHERBROOKE (angle Bishop)

TEL.: 845-4383

AVIS

Collections de pièces de monnaie canadienne 1965. Une limite de 5 collections par personne. Chèque certifié ou mandat-poste payable à Royal Coin Co., Boîte Postale 323, Montréal 29, Canada.

COLLEGE MONT-SAINT-LOUIS

EXAMEN D'ADMISSION AU COURS CLASSIQUE LATIN-SCIENCES

(Pour élèves de 6e et de 7e année)

Se présenter à l'une des dates ci-dessous:

LES 10 ET 24 AVRIL 1965, A 1 H. P.M.
LES 8 ET 22 MAI 1965, A 1 H. P.M.
LE 5 JUIN 1965, A 1 H. P.M.

Dix bourses d'études octroyées au mérite

Pour renseignements supplémentaires, composer VI. 9-8626

SECRETARIAT GENERAL, COLLEGE MONT-SAINT-LOUIS
244 est, rue Sherbrooke, Montréal 18, P.Q.

VIENDE PARAÎTRE

TROIS JOURS EN PRISON

PAR JACQUES HÉBERT

SUIVI DES "SOUVENIRS DE PRISON" DE JULES FOURNIER

"Vous nous faites rire, bien sûr, mais un peu jaune, tout de même". Gérard PELLETIER dans sa préface

Les savoureux "souvenirs" de Jules Fournier valant à eux seuls au moins \$1.00, ceux de Jacques Hébert sont pour ainsi dire offerts gratuitement, en prime...

EN VENTE PARTOUT A \$1.00

DISTRIBUE PAR: LES DISTRIBUTIONS SELECT, 590, PIE IX, MONTREAL. — TEL.: 527-1203

Crédit de taxe sur les dividendes, amoindri dans la province en 1965

Selon Craig, Forget & Cie, Ltée

Le crédit de taxe de 20% accordé sur les dividendes sera réduit à 14,2% pour l'année 1965, en combinant les crédits de dividendes tant fédéral que provincial, si aucun changement n'est fait dans la façon de calculer l'impôt, selon M. F.A. Routhier, de Craig, Forget & Cie Ltée.

Vu que le dégrèvement de 20% par dividende est déductible de l'impôt total avant que l'abattement d'impôt fédéral soit calculé sur l'impôt de base, ce dégrèvement se trouve réduit au taux de l'abattement et compensé en partie par le dégrèvement de 3% alloué par le provincial sur les dividendes.

Aucun résident de la Province de Québec n'aura à souffrir de ces changements en autant que leurs revenus d'inclut pas de dividendes de compagnies canadiennes taxables; la Province ayant haussé ses taux d'impôt en proportion de la hausse de l'abattement fédéral d'impôt de 18% à 44%.

	1961	1962	1963	1964	1965
Fédéral sur dividende	20%	20%	20%	20%	20%
Credits de taxe provincial sur dividende	3%	3%	3%	3%	3%
Abattement d'impôt féd. (18% à 44%)	13%	16%	17%	18%	44%
Valeur du crédit fédéral sur les dividendes après déduction de l'abattement fédéral	17,4%	16,8%	16,6%	16,4%	11,2%
Crédit de taxe provincial	3%	3%	3%	3%	3%
Crédit total de taxe sur les dividendes	20,4%	19,8%	19,6%	19,4%	14,2%

potins financiers

La dernière séance de la semaine sur la Bourse de Londres était à peine soutenue. Les Bourses de Montréal et de Toronto ont paru assez soutenues hier. A Wall Street, l'indice de 30 industriels, compilé par DJ, a clôturé 3,05 points plus haut à 893,38.

Vu l'excellence des conditions économiques, l'hésitation récente des valeurs mobilières ne saurait durer bien longtemps, à moins de surprises du côté du Vietnam et de la livre sterling. Il importerait toutefois d'acheter que des valeurs défensives en ce moment d'incertitude.

GARNEY MINES LIMITED a fait savoir à la Bourse Canadienne le 5 mars dernier du paiement de 200.000 actions à \$0,17 1/2 par Bouchard & Cie, Ltée pour son client, représentant l'option qui devenait due le 23 mars, 1965.

Nous apprenons le décès, après une longue maladie, de madame Jean Delage, épouse distinguée de M. Jean Delage, président de CREDIT QUEBEC INC., une firme de valeurs de placements, en affaires ici depuis des années. A. M. Jean Delage, avantageusement connu dans les cercles financiers et d'affaires non seulement de la métropole, mais même de toute la province. Le Devoir présente ses sincères condoléances. Ses nombreux clients et amis trouveront, ci-contre, ce matin dans nos pages l'avis des funérailles ainsi que l'adresse du salon mortuaire où la dépouille mortelle de sa regrettée est exposée.

Le directeur général des Hôtels du Canada Pacifique, M. R.A. Mackie, annonce la nomination d'un directeur général pour les hôtels de la compagnie dans la province de Québec. M. Georges J. Jessop, de Québec, ancien directeur du Château Frontenac, occupera le nouveau poste. Il aura juridiction sur le Château Frontenac (660 chambres) et le Château Champlain (620 chambres), que la compagnie est en train de construire à Montréal. La compagnie annonce également la nomination de M. E.P. Jolicœur, de Montréal, au poste de directeur du Château Champlain et celle de M. Paul Bernadet, de Québec, à celui de directeur du Château Frontenac.

M. Jessop apporte à ses nouvelles fonctions une vaste expérience dans l'administration hôtelière. Il occupait depuis 18 ans le poste de directeur du Château Frontenac, période durant laquelle l'hôtel recut un grand nombre de personnalités. La nomination de M. Jolicœur coïncide avec la construction d'un nouveau hôtel à Montréal, dont l'ouverture est prévue pour le début de 1967. Il occupait jusqu'à maintenant le poste d'adjoint au président général et au président. M. Jolicœur a pris une part active au programme de planification du nouvel hôtel. M. Bernadet a occupé, au cours de sa carrière, des postes dans les hôtels de la compagnie à Winnipeg, Regina et Calgary et il était jusqu'à maintenant directeur adjoint du Château Frontenac.

La Bourse Canadienne a consenti la mise en liberté de 225.000 actions de Black Hawk Mining Limited, récemment entières entre les mains de la compagnie Guaranty Trust du Canada, de Montréal, P.Q. Il reste maintenant 240.600 actions entières.

Cadamat Mines Limited a notifié la Bourse Canadienne qu'elle a accepté l'avis d'un accord en vertu duquel la compagnie a acheté de Michael Duggan, un groupe de 6 claims miniers, comprenant approximativement 600 acres dans le rang 7 du canton Poirier P.Q. pour la considération de \$5.000 comptant, payable dès que les avocats de l'entreprise seront satisfaits des titres.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

International Bibis Tin Mines Ltd et Patino Mining ne s'entendent pas

Bibis Yukon Mines Limited a notifié la Bourse Canadienne, par l'intermédiaire de ses avocats — cette firme a maintenant comme raison sociale Bibis Tin Mines Limited — que Patino Mining Corporation a décidé de ne pas procéder avec l'accord proposé avec la compagnie. Patino Mining Corporation a déclaré qu'elle ne se rapportait à l'exploration et le développement de ses 10 propriétés dans Cornwall, Angleterre. La compagnie a avisé la Bourse précitée qu'elle poursuit ses plans afin d'assurer l'exécution du programme en cours comportant le creusage d'un puits et des développements souterrains sur la propriété de la ferme Powning et qu'un nouvel arrangement financier, qui sera sujet à acceptation par la Bourse de Toronto, et la Bourse Canadienne, est rendu nécessaire par suite de la décision de Patino de ne pas exercer son accord avec la compagnie. Bibis a été avisée que Patino est engagée ferme à poursuivre ses obligations et elle entendrait tenir Patino responsable de tout dommage souffert à la suite de la décision de Patino de ne pas s'en tenir aux termes de la lettre d'intention, du mois de février 1965, dont copie a été transmise à la Bourse.

\$276.000.000 versés en indemnités en 1964 par nos cibles d'assurance-vie

Les épouses, les enfants et autres parents sont nommés bénéficiaires directs d'environ 83 pour cent des polices d'assurance-vie qui font l'objet de demandes de versement d'indemnités. D'après les compagnies d'assurance-vie au Canada, ces chiffres indiquent le rôle que joue l'assurance-vie dans les affaires financières familiales. Ces chiffres font partie d'une série obtenue après étude des demandes de versement d'indemnités reçues par 66 compagnies canadiennes d'assurance-vie au cours d'un mois de l'année dernière. Si l'on applique ces résultats au nombre total des demandes de 1964 qui, d'après les estimations s'élève à 116.400, on peut conclure que les veuves, enfants et autres parents ont été bénéficiaires de plus de 97.000 polices pour un total d'indemnités de \$195.000.000. Les veuves et les enfants ont reçu à eux seuls \$171.000.000. En outre, ces mêmes personnes ont obtenu une part importante des \$59.000.000 portés au crédit de successions et fideicommiss. Ces sommes sont souvent d'une importance vitale pour une famille frappée d'un deuil. D'après les estimations des compagnies d'assurance-vie au Canada, les indemnités versées au cours de 1964 aux bénéficiaires de plus de 116.400 polices d'assurance-vie se sont élevées par \$276.000.000.

General Motors Products of Canada étend ses activités

General Motors Products of Canada, Limited, a annoncé l'entrée en fonction de son nouveau centre ultra-moderne de vente et service des camions GMC à Montréal. Le nouveau centre de camions est situé sur le chemin de la Côte-de-Liesse, un demi-mille à l'ouest du boulevard Decarie, à peu de distance du boulevard Forest. On le considère comme l'un des dépôts de véhicules commerciaux le plus complet et le plus moderne au Canada. Ouvert 24 heures par jour, il a introduit plusieurs nouvelles méthodes de rapidité et d'efficacité dans le service, et tient un stock presque complet de pièces de camions. J.H. Leigh, gérant du Centre dit: "Notre but est de réduire au minimum l'immobilisation d'un camion". Le bâtiment de 55.000 pieds carrés contient plusieurs emplacements spéciaux de service rapide. Le nouveau centre remplace celui qui fonctionnait autrefois sur le boul. St-Laurent, et cette expansion GM reflète la croissance de plus en plus étendue de l'industrie du camionnage au Québec. L'édifice a été conçu par la firme d'architectes Perry & Patch de Montréal, et érigé par L. Gordon Tarlton Ltd., entrepreneurs généraux.

Activités de Chib-Kayrand Copper Mines Ltd.

Selon un rapport de M.R.P. Mills, président de Chib-Kayrand Copper Mines Ltd., une nouvelle zone de minerai, qui semble être la section disloquée du gisement principal de minerai de la compagnie, a été coupée par un travers-banc, exécuté du niveau de 300 pieds du puits de Merrill Island dans Chibougama. Le premier minerai fut rencontré à 250 pieds, avant d'atteindre la zone minéralisée et un trou de sonde, exécuté du travers-banc a traversé la zone à 100 pieds au nord et il a révélé 6,46% de cuivre sur une carotte d'une longueur de 9,3 pieds. Un autre trou plat, exécuté du travers-banc, a aussi traversé la zone et a donné 1,5% de cuivre sur une largeur de 4 pieds. La nouvelle zone se trouve dans la région non encore explorée et semble être le prolongement plissé de la zone principale. Le travers-banc, provenant du puits de Merrill, a encore 150 pieds d'exécution avant d'atteindre la zone principale de minerai. L'exploitation et l'usage du minerai de Chib-Kayrand seront exécutés en vertu d'un accord avec Merrill Island Mining. En vertu des clauses du dit accord, Merrill sera remboursée pour ses dépenses de développement et ensuite, le profit provenant des opérations sera divisé sur la base de 30/70.

Bourse de Montréal

La liste locale, modérément à la hausse hier

MONTREAL. — Les industrielles ont légèrement fléchi hier en Place locale, où les cours ont pourtant été en hausse dans l'ensemble, au milieu d'une activité modérée.

Le virement des industrielles a été de 184.700 actions et celui des valeurs minières et pétrolières de 2.982.800 actions.

Aux services publics, CPR a gagné 3-8, Interprovincial Pipe Line 1-2, et Bell Telephone 1-4.

Aux banques, Royale a gagné 3-8 et Canadienne Nationale ainsi que Provinciale 1-4. Toronto-Dominion a cédé 1-4.

Dans le compartiment des papiers, MacMillan Bloedel and Powell River a cédé 1-4 et Great Lakes 1-8 cependant que Price Bros a progressé de 1-4.

Aux industrielles, CIL a cédé 3-4 et Chemcell 1-4. Dominion Glass a gagné 1-4.

Dans les pétroles seniors, Shell a gagné 1-4 et Imperial 1-8.

Dans les métaux, Falconbridge a gagné 1-4 points et International Nickel 1-2, aux métaux de base, cependant qu'aux primaires Steel of Canada a gagné 3-8 et Dominion Bridge 1-4. Dominion Steel a cédé 3-4.

Aux alimentaires, Distillers-Seagrams a gagné 1-4, Molson a cédé 1-4 et Walker Gooderham a perdu 1-4.

Dans les mines spéculatives, Equity Explorations a progressé de 8 1/2 cents sur un virement de 842.700 actions. Chemalloy a gagné 30 cents et Foxlake 2 1/2 cents. Dolsan a cédé sept cents sur un volume de 276.850 actions. Northern Explorations a cédé 15 cents.

Le fond de roulement au 31 décembre 1964 s'est élevé par \$261.750.262, soit \$18.399.062 de plus qu'au 31 décembre 1963. Les immobilisations, financées à même les ressources de la trésorerie de la compagnie, se sont élevées à \$114.281.487 en 1964.

Le rapport annuel souligne que la consommation du papier et du carton aux États-Unis s'est accrue de 5,3% en 1964. On a atteint un nouveau

Ventes d'International Paper Co.

Au sommet de \$1.245.857.426 en 1964

Les ventes de l'International Paper Company et de ses filiales se sont chiffrees par \$1.245.857.426 au cours de 1964, soit 8,8% de plus que l'année précédente. C'est ce qu'on a déclaré aujourd'hui MM. Richard C. Doane, président du conseil, et Lamar M. Fearing, président.

Les bénéfices nets de 1964, au montant de \$81.330.183 (\$1,85 par action ordinaire) ont dépassé de 17% les bénéfices de 1963 qui étaient de \$69.422.357 (\$1,58 par action ordinaire). Les bénéfices de 1963 comprenaient un montant de \$4.434.109 (10 cents par action ordinaire), bénéfices extraordinaires provenant de la vente de titres.

N'était ce gain de 10 cents par action, l'augmentation enregistrée en 1964 aurait été de 25%.

Les dividendes en espèces payés aux actionnaires de l'International Paper Company en 1964 se totalisent par \$51.261.857, y compris les \$73.180 payés sur les actions privilégiées. Les dividendes payés en 1963 étaient de \$45.687.224.

Le fond de roulement au 31 décembre 1964 s'est élevé par \$261.750.262, soit \$18.399.062 de plus qu'au 31 décembre 1963. Les immobilisations, financées à même les ressources de la trésorerie de la compagnie, se sont élevées à \$114.281.487 en 1964.

Le rapport annuel souligne que la consommation du papier et du carton aux États-Unis s'est accrue de 5,3% en 1964. On a atteint un nouveau

INGENIEUR-CONSEIL A LA CITE UNIVERSELLE LTEE

Le Conseil d'administration de la Cité Universelle Ltée est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Claude Lefebvre, ing. a.g., de l'étude Gendron & Lefebvre, au poste d'ingénieur-conseil et arpenteur-géomètre de la compagnie. Une superficie de plus de 8 millions de pieds carrés de terrain a été achetée par M. Lefebvre et ses associés, en vue de l'érection de la Cité Universelle.



Claude Lefebvre, ing. a.g.

Le volume de la production de nos compagnies sera passablement élevé en 1965", dit de dire les dirigeants de la compagnie.

"1965 devrait être une autre année de prospérité pour nos compagnies."

La compagnie rapporte que deux nouvelles usines de transformation sont présentement en production. L'une, située à Dallas, Texas, fabrique des contenants en carton ondulé depuis l'été de 1964. L'autre, situé à proximité de Los Angeles, fabrique des contenants en plastique pour le lait depuis le début de mars 1965.

L'expédition à l'étranger du carton, du papier et de la pâte des compagnies s'est élevée à 874.142 tonnes; soit 15% de leur production totale et 24% de plus qu'en 1963.

Des études économiques nous ont démontrées que la demande mondiale des produits des pâtes et papiers continuera d'augmenter au cours des années à venir."

Bon trimestre pour B.A. Oil Co.

Augmentation de 6 p.c. dans les ventes

M. Charles Hay, président, déclare dans le rapport trimestriel adressé aux actionnaires qu'au cours du premier trimestre de 1965, les ventes totales des produits du pétrole de la British American Oil ont augmenté de 6 pour cent.

Les gains les plus importants ont été réalisés avec les distillats moyens et les huiles combustibles lourdes. Les ventes de produits chimiques, y compris ceux de la Shawinigan Chemicals, étaient légèrement plus élevées qu'au cours du premier trimestre de 1964.

On s'attend que les bénéfices nets, pour le trimestre, soient légèrement plus élevés que pour la même période l'année dernière, déclare le rapport.

Dans l'Ouest du Canada, la production nette de B.A. de pétrole brut, de condensats et de liquides du gaz naturel s'est élevée à 66.700 barils par jour pour les trois premiers mois, par comparaison à 63.400 barils par jour en 1964.

La quantité nette de gaz naturel produit et vendu au cours de cette période atteint la moyenne de 230 millions de pieds cubes par jour, quantité supérieure aux 267 millions de pieds cubes produits l'année précédente.

M. Hay rapporte que quatre usines à gaz de l'Alberta, dans lesquelles B.A. possède des intérêts variés, ont commencé à fonctionner au cours de ce trimestre.

La commission de conservation du pétrole et du gaz de l'Alberta a donné à B.A. son approbation pour que la compagnie augmente le taux de cycle du gaz brut de 40 à 50 millions de pieds cubes par jour, à son usine de Lookout Butte.

Aux États-Unis, la production de pétrole brut, de condensats et de liquides du gaz naturel, au cours du trimestre, était en moyenne de 23.500 barils par jour, par comparaison à 25.000 barils l'année dernière. La production nette de gaz naturel était approximativement d'une moyenne de 82 millions de pieds cubes par jour, soit une diminution de 10 millions de pieds cubes par rapport à l'année précédente.

À noter...

Texore Mines Limited a avisé la Bourse Canadienne, par l'intermédiaire de ses avocats, que la compagnie n'a pas fait, le 1er mars, le paiement dû en vertu d'une option, conformément aux clauses d'un accord conclu avec Lucky Strike Explorations Limited, de Vancouver. A la suite de cela, la compagnie a assigné une option de travail permettant l'achat de 3 groupes contigus de propriétés minières, situées dans le canton Lacorne, dans la division minière de Sudbury, Ont. Cet accord a aussi pris fin.

Coulee Lead and Zinc Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'elle a acheté pour fins de placement, 3.000 actions de Consolidated Red Poplar Minerals Ltd, pour la considération nette de \$317.50; 3.500 actions de Headway Red Lake Gold Mines Limited à un coût net de \$615.00 et 400 actions de Consolidated Building Corporation pour \$3.010 et qu'elle a vendu 26.000 actions de Madison Red Lake Gold Mines qui lui ont rapporté \$62.931, ainsi que \$30.000 d'obligations 6% de la province de Québec, qui lui ont donné \$31.655,55.

Voir autres nouvelles de finance en page 8

Bourse de New York

Bonne fin de semaine à Wall Street

NEW YORK. — Les cours ont progressé légèrement hier à Wall Street, et ce gain, si petit soit-il, n'en demeure pas moins le plus considérable enregistré depuis trois semaines.

Le virement a atteint 3.010.000 actions alors qu'il était de 4.910.000 la veille, mais ce volume se situe encore à un demi-million d'actions au-dessous de la moyenne quotidienne du premier trimestre.

Les trois grands de l'automobile ont enregistré des gains fractionnels, sous l'effet d'une information faisant état de ventes records en mars pour la compagnie Ford et de l'augmentation marquée des ventes pour Chevrolet au cours de la troisième partie du mois de mars.

La moyenne industrielle Dow Jones a progressé de 3,05 à 893,38 et la moyenne de la Presse Associée a gagné 1,0 à 33,6.

Les principales valeurs ayant influé sur la hausse des moyennes ont été Owens Illinois Glass, en hausse de 1 1/4, Du Pont, 1-3/4, Anaconda, 3-8, General Motors, 3-8, New York Central, 1 point, Texaco, 3-8 et United Aircraft, 3-4.

Baldwin-Lima Hamilton, toujours influencé par son projet de fusion avec Armour, a été la valeur la plus active pour la deuxième journée d'affilée. Elle a gagné 3-8 sur un virement de 110.500 actions. Armour a cédé 3-8.

United Artists, en hausse de 5-8, a continué de faire l'objet d'une demande active en raison de prévisions selon lesquelles son film "Goldfinger" sera un des plus profitables de l'histoire du cinéma.

Canadian Pacific a terminé avec un gain de 1-2. Distillers Seagrams a gagné 7-8 et Walker Gooderham a cédé 3-8. Aluminium Ltd a gagné 1-4 ainsi que Hudson Bay Mining.

À la Bourse Américaine, les prix ont été en hausse de façon régulière. Preston Mines a clôturé en hausse de 3-8. Scurry Rainbow Oil et Jupiter Corp. ont fléchi légèrement.

Offre d'actions de Canadian Industries

A \$20 chacune, à raison de 1 pour 8

Une émission d'actions ordinaires additionnelles de Canadian Industries Limited a été autorisée par le Conseil d'administration de la compagnie aux fins de fournir des fonds qui permettront de mener à bonne fin un programme d'expansion au cours des quelques prochaines années, a-t-on annoncé aujourd'hui.

Les nouvelles actions seront offertes pour souscription aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 avril 1965, au prix de \$20.00 l'action, sur la base du droit de souscrire à une action additionnelle pour chaque multiple de huit actions ordinaires détenues à cette date.

On prévoit que le produit de la nouvelle émission s'élèvera à environ \$21.764.800. Jointe au produit de l'émission de \$30.000.000 d'obligations non garanties, 5 1/4%, échéant le 1er décembre 1984 et vendue à des intérêts privés en décembre de l'année dernière, cette somme procurera les fonds nécessaires à l'expansion continue de la compagnie.

I.C.I. par l'entremise de sa filiale à part entière, Imperial

Bourse de Toronto

Avances dans tous les compartiments

TORONTO. — Les industrielles ont terminé la semaine sur un ton ferme au milieu d'une activité modérée hier à la Bourse de Toronto.

Les gains qui ont été dispersés étaient fractionnels pour la plupart. La liste spéculative, après un départ peu encourageant, a terminé sur des prix plus élevés.

Canadian Westinghouse a gagné 2-1/2 et Canada Permanent Mortgage 1-1/4. Reichhold Chemicals a progressé de 1-2 et Western Pacific Oil a gagné un point, clôturant à 18 1/2 après avoir connu un sommet de 19 1/4 au cours de la séance. Massey-Ferguson a gagné 5-8.

Canada Iron Foundries et Du Pont ont gagné 1-2 et Abitibi ainsi que banque Nova Scotia ont gagné 1-4. CPR a transigé 14,610 actions et a gagné 3-4, clôturant à 62 1/2 après que le prix des actions eût descendu jusqu'à 61 7/8.

Dans les valeurs spéculatives, Triad a gagné 8 cents et Anglo 26 cents. Genex a progressé de 2 cents et Banff a gagné 20 cents.

Hudson Bay a gagné 5-8, parmi les métaux seniors, et Falconbridge 1-2. Denison a gagné 1-8 et Inco a cédé 1-4.

Aux aurifères, Dome a cédé 3-8. Aux pétroles, Hudson's Bay et Home B ont gagné 1-4.

AVIS DE CONVOCATION

PRENEZ AVIS que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de l'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES sera tenue au siège social de la compagnie, 2425, boulevard Laurier, Silver, P.Q., mercredi le 21 avril 1965, à 3 h. 30 p.m., aux fins de procéder à la ratification des décisions prises par les administrateurs, depuis la dernière assemblée générale annuelle; à l'adoption des états financiers de la compagnie pour la dernière année financière; à la nomination des vérificateurs; à l'élection des administrateurs et à toute autre matière qui pourra être légalement soumise à l'Assemblée.

QUÉBEC, le 31 MARS 1965.
Paul-H. BROCHU, L.S.C., Sec. Com., secrétaire.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

DIVIDENDE REGULIER

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de la Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de trente-cinq cents par action sur le capital-actions en vertu de la Banque, pour le trimestre se terminant le 30 avril 1965.

Ce dividende, portant le numéro 264, sera payé au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 3 mai 1965, aux actionnaires inscrits dans le registre le 15 avril 1965, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration.
LE GERANT GENERAL,
Léo Lavoie,
Montréal, le 24 mars 1965.

AVIS DE DIVIDENDES

AVIS est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15 mai 1965, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 27 avril 1965.

ACTIONS PRIVILEGIÉES

SERIE "A"
Dividende No 20

Un dividende de \$1,925 l'action en circulation, sur les actions privilégiées 6 1/4%, cumulatif et rattachable de la série A.

ACTIONS ORDINAIRES

Classes "A" et "B"
Dividende No 11

Un dividende de \$0,39 l'action en circulation classe "A" et classe "B" sur les actions ordinaires.

Par Ordre du Conseil
J.M. BALLACHEY,
vice-président et
secrétaire-trésorier
Calgary, Alberta
11 mars, 1965

Avis est, par les présentes, donné que les bureaux de

CRÉDIT QUÉBEC Inc.

situés à 200 ouest, rue St-Jacques, Montréal seront fermés LUNDI le 5 AVRIL toute la journée à l'occasion des funérailles de Madame Jean Delage épouse du président de la firme de placement ci-dessus mentionnée. Les funérailles auront lieu à 9h. a.m. lundi en l'église St-Viateur d'Outremont, angle Laurier et Bloomfield. La dépouille mortelle est exposée présentement, aux Salons mortuaires J.S. Vallée, 1111 ouest, rue Laurier, Outremont.

ATTENTION, HOMMES D'AFFAIRES!

Désirons entrer en contact avec des hommes d'affaires sérieux dans toute la province de Québec, soit pour participer à l'administration ou encore comme actionnaires dans une nouvelle brasserie canadienne-française avec recettes et personnel technique de Belgique. Ces gens fourniront une partie des capitaux.

Multiples possibilités pour des distributeurs de bière régionaux dans tout le Québec. Charte fédérale obtenue pour cette brasserie au coût de \$15 millions.

Le même promoteur est à compléter un projet d'une grande papeterie canadienne-française. Aussi, tout le personnel technique, ingénieurs et chimistes, est absolument assuré dans tous les domaines spécialisés dans les papiers, pâtes et concessions forestières prévues pour ce dit moulin.

Dans les deux cas, tout le financement est absolument assuré.

Pour de plus amples renseignements, écrire à:

Case 1220, Le Devoir, Montréal

Toute lettre est assurée d'obtenir une réponse.

Nous vous inviterons par groupes et vous ferons connaître les deux projets au complet.

COMPTABLES AGRÉÉS

Lucien Dahmé, C.A. Comptable agréé 132 ouest, rue St-Jacques Chambre 813 — 849-2071	Gilles Ménard, C.A. Comptable agréé 3310, ave Mapleywood, apt 9 Montréal, Qué. RE. 7-9725
---	---

PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. Syndic Licence ROLAND PROVOST, C.A. 2596, boul. Rosemont RA. 2-1109	VIAM & ROBIN Comptables agréés LUCIEN D. VIAM, C.A. H. LIONEL ROBIN, C.A. JACQUES R. CHADLON, C.A. ARMAND H. VIAM, C.A. I. SERGE GERVAIS, C.A. PO. 9-3871 4926, ave Verdun Verdun
--	--

Samson, Bélaire, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.
Comptables agréés

Maurice Samson, O.B.E., C.A. Lucien P. Bélaire, C.A. Jean Lacroix, C.A. Dollard Huot, C.A. Albert Gervais, C.A. Benoit Sylvestre, C.A. Bernard Lacroix, C.A. Raymond Couillard, C.A. Gilles Trépanier, C.A. Adrien Côté, C.A. Marthe Gauthier, C.A. Pierre David, C.A. Robert Garfield, C.A. Jean-Paul Barbeau, C.A. Roland Truchon, C.A. Roland Lévesque, C.A. Jean Favreau, C.A. Jean-Claude Lemay, C.A.	Lucien P. Bélaire, C.A. E.H. Knight, C.A. Lionel Roussin, C.A. Raymond Fortier, C.A. Clement Primeau, C.A. Pierre Lesage, C.A. Gilles Trépanier, C.A. Marcel Ducharme, C.A. Bernard Lacroix, C.A. Jean-Paul Boyer, C.A. Emilie Mallette, C.A. Gilles Lévesque, C.A. Pierre Fournier, C.A. Emilien Gauthier, C.A. Jean-Guy Denis, C.A. Gérald Lacroix, C.A. Roger Gélinas, C.A.	E.H. Knight, C.A. Lionel Roussin, C.A. Raymond Fortier, C.A. Clement Primeau, C.A. Pierre Lesage, C.A. Gilles Trépanier, C.A. Marcel Ducharme, C.A. Bernard Lacroix, C.A. Jean-Paul Boyer, C.A. Emilie Mallette, C.A. Gilles Lévesque, C.A. Pierre Fournier, C.A. Emilien Gauthier, C.A. Jean-Guy Denis, C.A. Gérald Lacroix, C.A. Roger Gélinas, C.A.
---	--	---

Paul-E. Bonnier, C.A. Paul Gonthier, C.A. Georges A. Roussin, C.A.
Consell's M. Chartré, C.A. H.E. Beauvais, C.A. G. Arceux, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI
132 OUEST, ST-JACQUES, MONT

Fruits et légumes

MONTREAL. — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection ministérielle de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 est, boulevard Crémazie, Montréal.

Dividendes

Bethlehem Copper Corp. Ltd., 10 cents l'action ordinaire, 23 mars, inscription 1er mars.

Denrées alimentaires

MONTREAL. — Cours des denrées transmises à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture: Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cages de bois: extras-gras 39 à 39 1/2; A-gras 38 à 38 1/2; A-moyenne 35 1/2 à 36; A-petits 30; B 30; C 23.



DEPART POUR PARIS DES GAGNANTS DU CONCOURS DE LA BCN

Le Directeur du Service des relations publiques de la Banque Canadienne Nationale, M. Claude Lorange, (à droite) s'est rendu à l'aéroport de Dorval le mercredi 10 mars pour souhaiter bon voyage à M. et Mme Paul Adam de Beloeil, gagnants du concours organisé auprès des cultivateurs par la BCN en collaboration avec l'Association Holstein-Friesian et le Salon National de l'Agriculture au 13e Salon qui s'est tenu à Montréal du 12 au 18 février.

Rapports financiers

Advocate Mines Ltd, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964: \$1,326,890. Crédit Foncier Franco-Canadien, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964: \$3,384,325 au regard de \$2,102,000 pour l'exercice précédent.

Recettes du CNR un peu moindres

Les recettes d'exploitation ferroviaire du Canadien National se sont élevées à \$60,217,000 en février. Les taxes et les loyers ayant atteint \$66,538,000, il n'est résulté un déficit net d'exploitation ferroviaire de \$6,341,000.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse Canadienne

Table with multiple columns showing stock market transactions for various companies like Alex, Alpha, Amg, etc., with columns for 'CETTE SEMAINE' and 'ANNEE'.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse de Montréal

Table with multiple columns showing stock market transactions for various companies like Abitibi, Algoma, Alliance, etc., with columns for 'CETTE SEMAINE' and 'ANNEE'.

INDICES à TORONTO INDICES à MONTREAL

Table showing stock market indices for Toronto and Montreal, including dates and values.

IROQUOIS GLASS LIMITED

Assemblée générale annuelle des actionnaires. AVIS EST PAR LES PRESENTS DONNE que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de IROQUOIS GLASS LIMITED se tiendra à 1 Place Ville Marie, Suite 4105, Montréal, P.Q., le 21 avril 1965, à 2 h. 30 de l'après-midi, heure normale de l'est, afin:

IROQUOIS GLASS LIMITED

AVIS EST PAR LES PRESENTS DONNE qu'une assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées non remboursables participatives se tiendra à 1 Place Ville Marie, Suite 4105, Montréal, P.Q., le 21 avril 1965 à 2 h. 30 de l'après-midi, heure normale de l'est, afin d'étudier et d'approuver et de sanctionner le règlement dit-huit prévoyant la modification du capital-actions de la Compagnie (i) en changeant et qualifiant à nouveau ses 800,000 actions autorisées privilégiées non remboursables participatives, six pour cent (6%) non cumulatif, de la valeur au pair de \$10 chacune en 200,000 actions ordinaires sans valeur nominale ni au pair, (ii) en changeant, consolidant et qualifiant à nouveau ses 2,000,000 d'actions autorisées ordinaires de la valeur au pair de \$1 chacune en 200,000 actions ordinaires sans valeur nominale ni au pair, (iii) d'approuver et de sanctionner le règlement dit-neuf de la Compagnie prévoyant sa liquidation des que les conditions qui y sont stipulées auront été remplies.

INGENIEURS - CONSEILS

BEAUCHEMIN-BEATON-LAPOINTE

Urbanisme, travaux municipaux, travaux publics, ponts, voirie, circulation, signalisation, éclairage.

6655 Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal 26, REGENT 1-8521

Clinique médicale de l'Est - Bureaux à louer

30 est, boul. St-Joseph

- Pour la profession médicale
• Occupation immédiate
• Situation centrale
• Air climatisé
• Stationnement intérieur
• Service d'appels téléphoniques
• Clinique d'urgence
• Service de laboratoire
• Salle de radiographie

Pour renseignements: 527-2496 M. R. Duhamel M. P. Lajunelle 845-4241 Dr Guy Laporte

APEX OFFICE FURNITURE CO.

MEUBLES DE BUREAUX NEUFS ET USAGES

- 200 PUPITRES de bois usagés, dimensions diverses, pour bureaux d'atelier... DEPUIS 2900
75 PUPITRES en métal, neufs et usagés... DEPUIS 6000
30 CLASSEURS variés, 2, 3, 4, 5 tiroirs... DEPUIS 4900
BUREAUX d'administrateur... DEPUIS 6900
1000 CHAISES, diverses: bureau, avec appui-bras, pivotantes, sténo, etc... DEPUIS 1000
25 TABLES, dimensions diverses... DEPUIS 1000
25 CABINETS KARDEx... DEPUIS 4500
400 CHAISES "Bentwood"... DEPUIS 395
2 CABINETS à l'épreuve du feu pour grands livres, Valant \$375... SPECIAL 2000
50 ARMOIRES vestiaires acier et petites armoires... CHACUNE 1000
BIBLIOTHEQUES, ouvertes et à sections... DEPUIS 1900
15 MACHINES à chèques Paymaster, Val. \$127... DEPUIS 4500
112 ouest, rue King, Toronto, Ontario, Canada.
ou 1018 - 102ème rue, Edmonton, Alberta, Canada.
LA BANQUE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, 3, Montagne du Parc, Bruxelles, Belgique.

40 COFFRES-FORTS DIVERS NEUFS ET USAGES 40% de RABAIS 343 est, rue NOTRE-DAME - 861-3691

IROQUOIS GLASS LIMITED

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires. AVIS EST PAR LES PRESENTS DONNE qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IROQUOIS GLASS LIMITED se tiendra à 1 Place Ville Marie, Suite 4105, Montréal, P.Q., le 21 avril 1965, à 2 h. 30 de l'après-midi, heure normale de l'est, afin d'étudier et d'approuver et de sanctionner le règlement dit-neuf de la Compagnie prévoyant sa liquidation des que les conditions qui y sont stipulées auront été remplies.

IROQUOIS GLASS LIMITED

AVIS EST PAR LES PRESENTS DONNE qu'une assemblée générale extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées non remboursables participatives se tiendra à 1 Place Ville Marie, Suite 4105, Montréal, P.Q., le 21 avril 1965 à 2 h. 30 de l'après-midi, heure normale de l'est, afin d'étudier et d'approuver et de sanctionner le règlement dit-huit prévoyant la modification du capital-actions de la Compagnie (i) en changeant et qualifiant à nouveau ses 800,000 actions autorisées privilégiées non remboursables participatives, six pour cent (6%) non cumulatif, de la valeur au pair de \$10 chacune en 200,000 actions ordinaires sans valeur nominale ni au pair, (ii) en changeant, consolidant et qualifiant à nouveau ses 2,000,000 d'actions autorisées ordinaires de la valeur au pair de \$1 chacune en 200,000 actions ordinaires sans valeur nominale ni au pair, (iii) d'approuver et de sanctionner le règlement dit-neuf de la Compagnie prévoyant sa liquidation des que les conditions qui y sont stipulées auront été remplies.

IROQUOIS GLASS LIMITED

AVIS EST PAR LES PRESENTS DONNE que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de IROQUOIS GLASS LIMITED se tiendra à 1 Place Ville Marie, Suite 4105, Montréal, P.Q., le 21 avril 1965, à 2 h. 30 de l'après-midi, heure normale de l'est, afin:

40 COFFRES-FORTS DIVERS NEUFS ET USAGES 40% de RABAIS 343 est, rue NOTRE-DAME - 861-3691

PANORAMA SPORTIF

On doit faire quelque chose pour la boxe, sans tarder
Bravo pour le Mont Sainte-Anne — Une trêve pour les séries

par Gérard GOSSELIN

"Tête ou bitch"

En tête de liste, au bilan de la semaine, fin de la saison régulière de la Ligue Nationale, celle de M. Campbell. Les experts, comme l'an dernier, en voyant les Red Wings chambarder leurs prévisions, ont fait des "oh" et des "ah". Mais les amateurs de hockey, les vrais, ceux qui paient pour assister aux parties, ont éjaculé des "ouf", quand ils ont constaté la situation "au sommet" pour la course au trophée Vézina. A un moment donné, on pouvait redouter qu'il faille démantibuler la noble coupe pour la partager entre trois, ou quatre ou peut-être même cinq gardiens de buts. Quant à Charlie Hodge et à Lorne Worsley, ils avaient déjà l'air de se demander que les raisins étaient trop verts. Par un miracle de dernière minute, toutefois, le système d'élection à cet honneur convoité, a limité sa générosité aux gardiens de Toronto. Mais ce n'est pas tout. Officiellement, la ligue a attribué le trophée à Terry Sawchuk, qui a joué deux parties de plus que Johnny Bower, qui, malgré tout avait une moyenne inférieure à celle de son coéquipier.

Loufoqueries autour de la coupe

C'est un peu comme ce règlement qui attribue au gardien remplacé par un joueur d'avant, le but qui peut être enfile sans encombre dans des filets déserts. Evidemment, quand la logique a été inventée, les codificateurs des règlements de la ligue Nationale, étaient loin, ou en vacances ou dans la lune. La ligue, cette année, avait 10 gardiens de buts et cinq d'entre eux auraient pu, par hasard, finir sur un pied d'égalité. On voit d'ici le ridicule d'une situation semblable, dans un circuit de

sport qui se prend pour le nombre du monde. Comment remédier à la situation? Voici donc ma suggestion. Elle n'est pas plus logique que celle en cours actuellement, mais elle n'est pas plus ridicule. Si on veut récompenser le mérite vrai, qu'on donne une petite coupe Vézina à chaque gardien au début de la saison et qu'on y dépose \$1,000. Quand un gardien réussira un blanchissage, on ajoutera à sa coupe autant de piastres que le nombre de buts comptés par son club. Celui qui aura le plus d'argent à la fin de la saison sera le vainqueur. Mais à chaque but compté contre lui, il perd deux dollars. Voilà. Je sais que ça ne tient pas debout et que c'est compliqué, mais je n'ai fait qu'imiter les règlements de la ligue de hockey.

Le diable est aux vaches

On vient donc d'enregistrer une hypothèque générale sur la programmation de Radio-Canada pour le mois qui vient. Huit millions de téléspectateurs s'en réjouissent, mais 173 personnes protesteront contre cet "abus", le mardi, le jeudi, le samedi, le dimanche. Certains devront sacrifier des programmes de yé-yé, d'autres la Pomme d'Amour, (parce que des milliers "souhaiteront" du 10 au 2, pour la circonstance. Les Filles d'Eve seront reléguées après le Pain du Jour alors que le hockey ne touchera pas les Couches Tard. D'autres regretteront les films c... Toute la maison sera à l'envers. Les petits et grands s'"écrapouillont" devant le petit écran et réveront, par delà tous leurs tournois, bantam, midjet, devient un jour de Gordie Howe, des Maurice Richard. Les petites filles se réfugient dans un autre coin de la maison, devant leur Hi-Fi et leur Joël Denis. Les mamans rouspètent pour la forme, mais elles sont bien contentes de retrouver ainsi à la maison, leurs maris qui ont l'habitude d'aller faire un tour à la taverne, au club, au bureau.

Finies les guerres intestines

Il y aura trêve partout. Les guerres politiques entre Dief et la Province de Québec; entre Johnson et le premier ministre Soléil; entre Bona et ses subalternes; entre M. Wagner et Lucien Rivard; entre les partisans de l'école neutre et ceux de l'école confessionnelle; entre ceux de la presse libre et ceux de la presse muséifiée; entre les Six Jours de Jean Ladouceur et ceux de René Paquin; pendant toutes ces parties de hockey, ce sera, par toute la province une grande harmonie, un grand coup d'épaule, et tout ensemble, d'un coup de tête ou d'un coup de pied, ou d'un coup de "Moi", on ne souhaitera qu'une chose: une écrasante victoire du Canada, symbole de biculturalisme, contre les méchants, les honnis, les mange-canadiens de l'Ontario qu'on identifiera, par préjugé et par passion, à l'intransigence de Dief et à l'outrecuidance de Charlotte. Même à Québec, autour du parlement, au cabinet des ministres, derrière des portes verrouillées pour ne pas se faire prendre à de telles peccadilles, "nos législateurs" se cachent pour regarder les parties de la coupe Stanley, faisant ainsi, jusqu'à la Série Mondiale, leur effort de guerre de l'année.

On a dû prendre de l'huile de "castor"

Le saint temps du carême a sûrement inspiré, cette semaine, nos arbitres provinciaux. En effet, nous avons appris avec une stupeur que Campbell, de la ligue Nationale de hockey, a déclaré hier qu'on avait commis une erreur en imposant une mauvaise conduite à Jim Roberts à la suite d'une bagarre générale lors de la première partie de la semi-finale B en vue de la coupe Stanley entre les Canadiens de Montréal et les Leafs de Toronto jeudi soir. Les arbitres provinciaux, en effet, nous avons appris avec une stupeur que Campbell, de la ligue Nationale de hockey, a déclaré hier qu'on avait commis une erreur en imposant une mauvaise conduite à Jim Roberts à la suite d'une bagarre générale lors de la première partie de la semi-finale B en vue de la coupe Stanley entre les Canadiens de Montréal et les Leafs de Toronto jeudi soir.

Campbell soutient qu'il y a eu erreur dans le cas Roberts

Le président Clarence Campbell, de la ligue Nationale de hockey, a déclaré hier qu'on avait commis une erreur en imposant une mauvaise conduite à Jim Roberts à la suite d'une bagarre générale lors de la première partie de la semi-finale B en vue de la coupe Stanley entre les Canadiens de Montréal et les Leafs de Toronto jeudi soir. Campbell soutient qu'il y a eu erreur dans le cas Roberts.

Campbell était d'avis que Roberts aurait dû recevoir une majeure pour bataille et non une mauvaise conduite. Selon lui, "il n'y avait aucun fondement pour une punition de mauvaise conduite".

Campbell, qui a assisté au match vendredi soir au cas de diens au compte de 3-2, s'est entretenu avec l'arbitre Vern Buffey quelques instants après la joute. "Il n'y a pas de doute qu'on a fait une erreur dans le cas de Roberts, mais j'ignore qui l'a commise". Lors de la première annonce officielle au Forum, on avait déclaré une majeure à Roberts. "On lui a enlevé sa majeure et remplacé par une mauvaise conduite", a dit Campbell. "J'ignore si Buffey a autorisé un tel changement ou

pué et souhaitée, geste qui laisse s'échapper de la poche du trésor provincial une somme aussi considérable, nous nous permettons de souhaiter qu'on ne s'avise pas de réparer le trou de cette poche pour qu'on sorte d'autres libéralités du même escient. Et tout en félicitant les auteurs du geste, souhaitons que les Mont Sainte-Anne se multiplient à travers toute la province, même en ce lointain Montréal, source de tous les maux, vache à lait résignée, mais pas pour longtemps.

En vrac

J'ai été témoin, cette semaine, d'un fait qui caractérise bien notre époque. A l'heure du lunch, j'étais au cafeteria du centre Paul Sauvé. Sur le coup de midi, un essaim de jeunes filles adolescentes de 10 à 18 ou 19 ans, est venu encercler le comptoir. Par curiosité, j'ai regardé de quoi se composait leur goûter; dans 85 pour cent des cas, on a demandé un coke avec un "chips" ou "une frite". Si elles avaient passé par-dessus le déjeuner, vous comprendrez que certaines soient assez maigres pour n'avoir que le "tic tac l'air d'aller". Messieurs de l'autorité, une dernière fois, faites quelque chose pour la boxe, si vous voulez éviter la responsabilité des choses graves qui se préparent. Je ne parle pas à travers mon chapeau. C'est urgent... Au Salon du Sportsman, il y avait concours de fumeurs de pipe. A quand le concours des "tireurs de pipe"... Le Canadien n'a pas ramassé les "marbes" cette année. Il a fini deuxième au classement de la saison. Et il n'a aucun candidat aux trophées de la ligue. Comme on dit aux courtes "il est dû" pour la coupe Stanley... Les pitouines de l'honorable Lionel sont encore cordées à la Conception. J'ai même vu des camions les y déposer mais qui ne venaient pas du Nord, mais bien du Sud. C'est du joll. Il a bien eu raison de voter contre l'abolition du conseil législatif. Il est en train de se noyer, dans son propre comté, au milieu de ses pitouines.

Timely Knight, le cheval de l'année en 1964, à l'oeuvre demain à B.B.

L'ambleur Timely Knight, le cheval de l'année au Canada en 1964, reprendra le harnais demain après-midi, alors que son conducteur et entraîneur Roger White a accepté l'invitation de participer à une course invitation de \$5,000. On se souvient sans aucun doute de la série de victoires de Timely Knight en 1964. En tout, il avait gagné 13 de ses 16 courses et il n'a subi qu'une seule défaite contre des chevaux de son âge, des 3 ans. C'est Bengazi Hanover, un cheval américain, qui a couvert le mille en 1:59.4, à cette occasion. Timely Knight a maintenant 4 ans. Il a pris une marque de 2:01.3 l'été dernier à la piste Montclair. Issu de Good Time, il a atteint \$46,526 en bourses en 1964. Le cheval appartient à Allen Leblanc, de Québec, et encore cette année, Roger White entrainera et pilotera Timely Knight. Les autres inscrits de la course sont, dans

cette épreuve de \$5,000: 1— Good Flyer; 2— Whirlrod; 3— Timely Knight; 4— Collector; 5— Starbound; 6— Senarlor Burton. Ce dernier a rapporté \$35,923 en bourses l'an dernier à ses propriétaires. Il en sera lui aussi à sa première sortie de la saison. C'est Jean Jodoin qui le conduira. Collector, qui la semaine dernière remportait une victoire en 2:07, parcourant le dernier demi-mille en 1:02, sera en lice, sous la conduite de l'habile Phil Dussault. Collector a gagné ses 5 dernières courses, 4 l'an dernier. Ce soir, samedi, dans la course principale, Hi Land Lark sera en quête de sa troisième victoire consécutive. Tout porte à croire que Baron Adios sera son plus sérieux rival. Baron Adios a gagné 11 courses en 64 et son mille le plus impressionnant a été réussi en 2:04.3, au Parc Richelieu. Baron Adios quittera ce soir la barrière de la 1ère position, ce qui ne gêne rien. L'enjeu est de \$1,700.

Billy Reay demeure à la barre

DETROIT — Le propriétaire des Black Hawks de Chicago, James D. Norris, a déclaré hier que l'instructeur Billy Reay a accepté les termes d'un nouveau contrat le liant à l'équipe pour le poste qu'il occupe présentement. Les termes exacts du nouveau contrat accepté par Billy Reay n'ont cependant pas été dévoilés.

Compteurs des séries

Table with 4 columns: Team, Points, Goals, Assists. Lists teams like R. Hull, Chic., Ullman, Det., etc.

Les inscrits à Blue Bonnets

Table listing players for Blue Bonnets on Wednesday and Sunday, including names like TROT, AMBLE, DIMANCHE, PREMIERE COURSE, etc.

LES SÉRIES

Table showing series schedules for Detroit vs Chicago and Montreal vs Toronto, including dates and times.

Le maire Hamel sait à quoi s'en tenir

QUEBEC — Le président de la ligue Nationale de hockey, Clarence Campbell, signale dans une lettre adressée au maire de Québec, M. Wilfrid Hamel, que l'une des principales conditions, pour opérer avec succès une franchise dans la ligue, est que les autorités soient assurées d'une vente de billets totalisant \$1,000,000, taxes exclues, par saison.

Le baseball de vendi

Par ailleurs, Campbell précise que les intéressés dans cette franchise doivent prouver la franchise et l'équipe et posséder les capitaux nécessaires pour opérer trois ans dans les pires conditions.

Campbell dit que la personne ou le groupe qui est désireux d'obtenir une telle franchise doit pouvoir exercer un certain contrôle de l'édifice dans lequel son équipe évoluera pour garantir un calendrier d'au moins 15 ans.

Le Colisée où les As de Québec, de la ligue Américaine, évoluent, est la propriété de la ville.

Un incident que Maurice Richard doit espérer voir vite oublier

Maurice Richard, l'as de notre sport national, a admis hier qu'il avait tenté de frapper Kent Douglas, alors que le joueur de défense des Maple Leafs de Toronto se rendait au vestiaire après avoir été chassé de la patinoire durant la première partie de la série éliminatoire Montréal-Toronto au Forum. "J'ai essayé de lui donner un coup de poing mais j'ai manqué mon coup. Il a brandi son bâton et il a essayé de me frapper, lui aussi, mais il ne m'a pas touché," a raconté Richard, qui est aujourd'hui assistant spécial du président des Canadiens, M. David Molson. "Pendant quelques minutes, j'ai vraiment été enragé. Puis je me suis calmé petit à petit et j'ai quitté le banc que j'occupais derrière les joueurs du Toronto.

batu à coups de bâton avec Dave Balon du Canadien, Douglas méritait une punition de match. Richard a précisé que son épouse l'avait aidé à se calmer et qu'il songeait à se choisir un siège plus éloigné du club adversaire. "Le genre qu'un fauteuil derrière le banc des joueurs du club adversaire n'est pas une bonne chose pour moi. Je deviens trop partisan. La punition de match qui a été décrétée à Kent Douglas a privé son club d'un joueur durant cinq minutes mais l'arbitre a fait inscrire au nom du joueur de défense du Toronto une mise à l'écart de la

Débuts des éliminatoires des Gants dorés, dimanche

Le tournoi des Gants dorés 1965 organisé par la Palestre nationale, débutera dimanche soir sur la rive sud. Cette première élimination sera sous les auspices du Club Etolie et se déroulera plus précisément à Ville Jacques-Cartier, dans le spacieux gymnase de l'école Jean de Brébeuf situé à 1863 rue Brébeuf, lequel peut loger de 600 à 700 adeptes de la boxe. Roger Hamel et Roger Larivière qui dirigent la boxe amateur sur la rive sud présenteront aux amateurs de boxe, pour l'ouverture de ce tournoi, un grand gala pugilistique qui mettra aux prises 30 boxeurs.

patinoire de seulement 10 minutes. Dave Balon des Canadiens a été blessé par un coup de bâton de Douglas et s'est écroulé sur la glace. L'arbitre Vern Huffey a chassé Douglas pour le reste de la partie. Son équipe a joué avec un homme en moins durant les cinq minutes suivantes. Par ailleurs, l'incident doit être pris en considération par le président de la ligue, M. Clarence Campbell. Toutefois, les règlements de la ligue indiquent aux marqueurs officiels que sur la fiche individuelle des joueurs une punition de match n'entraîne qu'une indication de 10 minutes de punition.

CLASSE NOVICE

112 livres — Yves Belair, Valleyfield B.C. vs Richard Langlois, Ass. J. Cartier. 125 livres — Claude Martin, Star B.C. vs Jean-Louis Dubé, C. Culturel Sp. Michel Lévesque, Valleyfield vs Gaëtan Piché, St-Jean-Baptiste. Robert Boucher, Riv. du Loup vs Jacques Bélanger, C. Jac. Chevrier. 132 livres — Serge Poitras, Star B.C. vs Gilles Belair, Valleyfield. 139 livres — Lactence Lepage, Ass. J. Cartier vs Jean-Maurice Richard, Palestre N. 147 livres — Ubald Bourgeois, Star B.C. vs Gilles Faucher, St-Jean-Baptiste. Robert Gesteau, Star B.C. vs Yves Flagol, Gym. Caruso. 156 livres — Camille Morin, Palestre Nat. vs Jerry Leonard, St. Andrews Center Youth. Marcel Labonté, Centre Cult. Sp. vs Gaëtan Carrier, C. Jac. Chevrier. Heavy — Eddy Hadek, Star B.C. vs Jacques Lécuyer, Immaculée-Conception. CLASSE OUVERTE 125 livres — Jean C. Baril, Star B.C. vs Robert Hémond, Ass. Jac. Cartier. 147 livres — Georges J. Grahm, Star B.C. vs Paride Baldassarre, Gym. Caruso. 156 livres — Aléide Latour, Valleyfield vs Luc Pivin, Granby B.C.

en effet pour ce gala d'ouverture des Gants dorés, Roger Hamel a tenu à présenter un programme de 15 combats de boxe comprenant 3 combats de la classe ouverte. Les officiels de l'A.A.U. du Canada auront la charge de cette élimination du tournoi des Gants dorés 1965 qui suscite un vif intérêt. Il est à noter que l'école Jean de Brébeuf est devenue un endroit idéal, sur la rive sud, pour présenter des galas de boxe. Depuis l'automne, Roger Larivière a présenté 4 semaines de boxe devant des assistances toujours de plus en plus nombreuses.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES. BREVETS D'INVENTION, DACTYLOGRAPHES, BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE ROBIC & BASTIEN. Encouragez nos annonceurs. ASSURANCES. ASSURANCES GENERALES PLAN DE PENSION ASSURANCES COLLECTIVES. Horace Labrecque & Fils Ltée. 1411, rue CRESCENT. Plus de 50 années d'expérience. MONTREAL — VI. 9-2371

les gens d'action... ont le lait POUPART en affection. Toujours FRAIS... et savoureux à souhait. A. Poupard & Cie. 1715, rue WOLFE. Tél. 523-2193.

VILLE DE REPENTIGNY
PROVINCE DE QUEBEC

Des soumissions sous scellé et portant l'indication "SOUMISSION POUR EGOUTS" seront reçues par le soumissionnaire jusqu'à quatre heures de la après-midi du 14 avril 1965 pour la fourniture des matériaux et l'installation de canalisation d'égouts sanitaires et pluviaux dans les rues Jetté et Notre-Dame.

Les plans et devis peuvent être obtenus sur remise d'un dépôt de \$50.00 en argent ou par chèque visé.

Les formules de soumission sont disponibles à l'Hôtel de Ville, 435 rue Notre-Dame.

Le Conseil Municipal n'acceptera aucune des soumissions, si jugé opportun.

H. Léon LeBlanc, F.C.I.S., contrôleur et greffier.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures de MONTREAL CASTING REPAIRS LTD., ayant sa principale place d'affaires à Montréal, en faveur de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE, en date du 17 mars 1965, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 26 mars 1965, sous le No 1817367.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 673 754

LYNDA ADAMSON, ménagère, épouse commune en biens de David Leonard Bell, résidant à 1552 Neilson, Cité de Lafleche, district de Montréal, demanderesse,

vs

DAVID LEONARD BELL, dans la dernière adresse connue dans ce district était 738-25ième Avenue, dans la Cité de Lachine, district de Montréal, défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur DAVID LEONARD BELL de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 31 mars 1965.

André NOEL, député-protonotaire.

Me Pierre Gaston, avocat, 1153, rue Notre-Dame, Lachine, Montréal, P.Q. Proc. de la demanderesse. Domicile élu : 4 est, rue Notre-Dame, suite 404, Montréal, P.Q.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 31 mars 1965, sous le No 1818324, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par David Ladies Weir Limited à LA BANQUE DE NOVA SCOTIA, une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code civil de la Province de Québec.

Montréal, le 31 mars 1965.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

Dans l'affaire de la faillite de :
Jacques-Adrien Blain

AVIS est par les présentes donné aux créanciers et autres personnes ayant droit dans l'affaire ci-haut mentionnée ayant fait une assignation le 22 août, 1952, qu'il va s'adresser dans le but d'obtenir une annulation sans condition le 19 avril 1965 devant le greffier, chambre 3, du Palais de Justice.

HAROLD P. TOULCH, Avocat pour le pétitionnaire, 360 rue St-Jacques, Montréal

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 31 mars 1965, sous le No 1818325, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Arrowhead Garage Ltd, une corporation faisant des affaires de commerce, à Compagnie Trust Royal, de ladite Arrowhead Garage Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code civil de la Province de Québec.

Montréal, le 31 mars 1965.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

Avis

Avis est par les présentes donné qu'il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 30 mars 1965, sous le numéro 1817990, un contrat de vente et de transport par Arrowhead Garage Ltd, une corporation faisant des affaires de commerce, à Compagnie Trust Royal, de ladite Arrowhead Garage Ltd. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code civil de la Province de Québec.

Montréal, le 31 mars 1965.

LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

Avis

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la Province de Québec, que Pesach Rabinovitch, Antal Klein et Herman Weinberger, opérant ensemble sous le nom et raison sociale de "Glatt Kosher Meat Market", dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué., ont transporté toutes leurs créances et comptes de livres actuels et futurs à LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, à titre de garantie, par acte portant la date du 12e jour du mois de mars 1965 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 12e jour du mois de mars 1965 sous le numéro 1815605.

Date à Montréal, Qué., ce 22e jour du mois de mars 1965.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Compagnie L.H.S. Construction Inc., 100, boulevard Harwood, à Dorion, demande par les présentes, des soumissions pour la fourniture de :

Poste no A1 : Ameublement de laboratoires

Poste no A2 : Ameublement intégré en bois

Poste no A3 : Vestiaires métalliques

pour l'École Secondaire Régionale de Vaudreuil.

A partir du 17 avril 1965 à midi, et moyennant un dépôt de \$50.00 sous forme de chèque visé, à l'ordre de l'architecte, les fabricants de tels articles pourront se procurer le cahier des charges et les formules de soumission pour l'un ou l'autre des postes ci-dessus, à l'adresse suivante :

Les Architectes Labelle, Labelle et Marchand, 4300 ouest, rue Jean-Talon, Montréal 9.

Les dépôts seront remboursés si les documents sont retournés en bon état dans les quinze jours suivant la remise des soumissions.

Les soumissions seront faites en cinq (5) exemplaires, sur les formules fournies par l'architecte. Tous les espaces blancs seront complétés et remplis. Aucune rature ou addition ne sera faite. Les soumissions seront déposées à :

Bureau des Soumissions déposées, 3532 ouest, rue Jean-Talon, Montréal.

le 15 avril 1965, à 2 heures p.m. : deux exemplaires de la soumission étant destinés au propriétaire. (La Commission Scolaire Régionale de Vaudreuil-Soulanges, Cité des Jeunes, Vaudreuil) et accompagnés du cautionnement de soumission; les trois autres exemplaires étant pour l'Architecte, l'Entrepreneur, et le Bureau des Soumissions Déposées.

Toute soumission qui ne se conformerait pas à ces exigences sera rejetée.

HYDRO-QUEBEC

APPEL PUBLIC D'OFFRES NO S-35

POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN

Poste de Joliette

Installation de l'équipement électrique et mécanique

Des soumissions cachetées, adressées en cinq exemplaires, sous scellés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, P.Q., seront reçues jusqu'à 10h.30 a.m. heure normale de l'est, le jeudi 22 avril 1965, relativement à :

l'installation de l'équipement électrique et mécanique et aux travaux civils connexes à exécuter au poste de Joliette, comté de Joliette, P.Q., le tout en conformité du document d'appel d'offres no S-35.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque visé payable à l'Hydro-Québec, d'un montant de QUATORZE MILLE DOLLARS (\$14 000). Ce dépôt sera confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse le contrat ou ne fournit pas les documents contractuels requis.

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel d'offres du lundi au vendredi inclusivement entre 8h.30 a.m. et 5h.00 p.m. à :

Bureau des appels d'offres et contrats, Bureau 809, HYDRO-QUEBEC, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 1, P.Q.

et en obtenir copie contre un paiement de \$25 sous forme de chèque visé ou de mandat payable à l'Hydro-Québec.

LE MONTANT VERSE POUR L'OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NE SERA PAS REMBOURSE.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, Canada, sont invitées à soumissionner.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

Ni la plus basse soumission ni aucune des autres ne sera nécessairement acceptée.

Les co-secrétaires B. Lacasse - W.E. Johnson

Montréal, le 1er avril 1965.

Une commission de l'ONU reconnaît la liberté de ne pratiquer aucune religion

GENEVE. — L'Etat n'a pas le droit de s'ingérer dans la conscience individuelle. La liberté de chaque individu d'adhérer ou de ne pas adhérer à une religion ou une conviction, n'est pas soumise à la surveillance de l'Etat; tel est le principe que la commission des droits de l'homme des Nations unies a adopté jeudi à l'unanimité. La commission, réunie à Genève depuis le 22 mars, examine actuellement, article par article, un projet de convention internationale sur l'intolérance religieuse.

Le problème de l'ingérence de l'Etat dans la pensée et la liberté de conscience a provoqué, trois jours durant, un débat long et animé entre les délégués des pays socialistes et ceux des autres pays, notamment les États-Unis et la Grande-Bretagne. Alors que, pour les premiers, "l'intervention de l'Etat est nécessaire contre certaines manifestations extérieures de la religion", les seconds estimaient que "l'Etat n'a nullement le pouvoir de contrôler les consciences". Une formule de compromis a été finalement trouvée, grâce à l'intervention du délégué indien. Ce compromis, adopté à l'unanimité, déclare notamment: "Les États parties s'engagent à assurer à toute personne relevant de leur juridiction le droit et la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction."

"Ce droit, poursuit le texte adopté, implique la liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer à toute religion ou conviction et de changer de religion ou de conviction, conformément à ce qu'exige sa conscience (...), sans être soumis à aucune contrainte de nature à porter atteinte à sa liberté de choix ou de décision en la matière".

D'autre part, M. Morris B. Abram, délégué des États-Unis, a lancé un appel en faveur de la liberté, pour chacun, d'enseigner et de diffuser par écrit, oralement, en public et en privé, sa religion ou sa conviction, ainsi que les langues rituelles de cette religion ou de cette conviction. Poursuivant le débat amorcé les jours précédents avec les délégués des pays socialistes, M. Abram a affirmé: "La constitution soviétique admet la propagande antireligieuse, mais interdit la propagande religieuse".

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des libertés en matière de religion et de conviction.

Les droits à la diffusion religieuse, la liberté d'observer les rites, les coutumes et les pratiques diététiques propres à la religion ou la conviction, la liberté d'observer les jours fériés reconnus par la religion ou conviction, ont été ensuite évoqués par M. H. Cohen, délégué d'Israël, dans le cadre de l'examen, par la commission, du troisième article du projet de convention. Cet article envisage certaines spécifications des droits et des

L'univers féminin

Que mangent les adolescents dans les cafétérias scolaires ?

par Renée ROWAN

75% des élèves au niveau de nos écoles secondaires arrivent en classe le matin sans avoir déjeuné; le repas du midi est souvent escamoté ou très pauvre. Des enquêtes indiquent que les "teenagers" sont les membres de la famille qui s'alimentent le plus mal.

possède toute la compétence voulue: reçue d'abord infirmière, elle fut quelques années plus tard une des premières femmes à obtenir un baccalauréat en nutrition et diététique à l'université de Montréal.

très exigeants sur les normes d'excellence".

L'aide des mères de famille

L'équipement des cafétérias et casse-croûtes et l'élaboration des plans, quand il s'agit d'écoles nouvelles, relève du Bureau de la nutrition qui engage également le personnel: cuisiniers et serveuses.

assure la directrice. Nous sommes près de l'heure du dîner. Sans doute pour nous convaincre, Mlle Godbout nous amène visiter la cafétéria d'une école secondaire du voisinage.

tudes alimentaires qui seront ensuite rapportées à la maison. S'il s'agit du plat principal, nous écrivons la recette sur le tableau noir, ainsi les jeunes savent à quoi s'attendre.

Tout récemment encore, la Corporation des diététistes du Québec soumettait aux autorités de l'université Laval un mémoire dans lequel elle recommandait "la création d'un département de nutrition au sein du ministère de l'éducation, département dirigé par un ou une diététiste professionnelle.

A l'entrée en fonction de Mlle Godbout, il existait au niveau des écoles secondaires de la CECM des cafétérias dirigées par des concessionnaires qui décidaient eux-mêmes du choix des aliments offerts aux élèves: les mets les plus "payants" figuraient au menu presque quotidiennement.

Depuis quelques mois, le Bureau de la nutrition a tenté une autre expérience en engageant comme aides trois jeunes handicapées de l'école Victor Doré.

Si les "teenagers" s'alimentent aussi mal qu'on le dit, c'est sûrement parce qu'ils le veulent bien. Ici, dans cette cafétéria scolaire du moins, ils ont toutes les chances de se nourrir sainement et à peu de frais.

Selon leur porte-monnaie, leurs goûts et ce qu'ils apportent de la maison, les étudiants décident eux-mêmes de ce qu'ils vont acheter: 30% des élèves qui fréquentent les services alimentaires disposent d'une somme de 25¢ à 30¢ par jour; 10% atteignent 40¢ à 50¢; quelques exceptions dépassent plus de cinquante sous.

Il y a déjà trois ans que la Commission des écoles catholiques de Montréal se préoccupe du problème des services alimentaires dans les écoles. En fait, dès le mois de mai 1962, elle nommait Mlle Marcelle Godbout au poste de directrice du Bureau de la nutrition.

Il y a actuellement dans la région de Montréal six cafétérias scolaires qui desservent chacune en moyenne 1.500 élèves par jour, plus quatre casse-croûtes au service de 300 à 400 étudiants, garçons et filles de 14 à 18 ans dans l'ensemble.

A l'occasion, quelques élèves de l'école aident à la caisse et au service: ils reçoivent leur repas gratuitement pour une première heure de travail, plus 50¢ de l'heure additionnelle.

En entrant dans la salle à manger, sur un grand tableau noir, on peut lire le menu du jour. Tout est à la carte: 10¢ la soupe; 5¢ pour une petite salade ou du céleri et des bâtonnets de carottes; 25¢ le plat principal (rôti de veau, de porc - grillades - filets de poisson, etc.); 5¢ pour une portion de pomme de terre (jamais de frites) ou de légumes chauds; 5¢ ou 10¢ pour le dessert (il y a toujours des fruits frais dans le comptoir à 5¢ pièce).

Disons en terminant que la vente des boissons gazeuses est défendue dans toutes les écoles de la CECM. On trouve encore toutefois des distributeurs automatiques de gâteaux et de tablettes de chocolat. Notre but, affirme Mlle Godbout, est de faire complètement disparaître ces machines.

Une organisation complètement nouvelle

Alerte et décidée, Marcelle Godbout était la personne toute désignée pour occuper ce nouveau poste de directrice du Bureau de la nutrition. Elle sait de quoi elle parle et

elles sont rémunérées au même titre que les autres serveuses et nous faisons en même temps oeuvre de rééducation".

Nouvelles habitudes alimentaires

Sur un plateau, nous notions des petits contenants en papier, des échantillons de salade de concombres à la crème sûre, offerts gratuitement aux élèves.

Opération sans bénéfice

"Notre organisation est sans profit, c'est un service offert aux élèves et non une opération commerciale du type restaurant", insiste Mlle Godbout.

L'éducation populaire,

un métier de célibataire ?

par Solange CHALVIN

Si certaines professions semblent difficiles à concilier avec le métier de mère de famille, il en existe d'autres qui sont tout aussi difficiles à concilier avec le mariage et cela tout aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Le mariage m'empêcherait de faire ce travail. Le hasard nous a permis cette semaine d'accompagner dans une soirée organisée par le conseil d'éducation de Beauharnois-Valleyfield, une animatrice de la CSN, célibataire, Mlle Gabrielle Hotte.

C'est une solution relativement facile tant que la mère de famille n'a qu'un enfant ou deux. Encore faut-il qu'elle puisse avoir une gardienne fiable, consentir à la payer convenablement — ce qui à la longue est très onéreux — et s'intéresser suffisamment à ce travail d'éducation que poursuit le mari.

Complexes des hommes. A lire toute la littérature écrite par des femmes sur les problèmes des femmes, on arrive à croire que tout est beau et reluisant et facile dans le monde des hommes.

CARNET MONDAIN

Marriage von Rieken-Jetté

Le lit-col, et Mme René Jetté, de St-Bruno, ont le plaisir d'annoncer le mariage de leur fille Claudette à M. Dieter von Rieken. La cérémonie a eu lieu le 26 mars dernier à Kiel, Allemagne.

Diner-dansant

Les membres du comité féminin de l'Association du comité Laval du NPD accueilleront les invités à un dîner-dansant, à l'hôtel Hilton de l'aéroport, le 3 avril, alors que les inscriptions se poursuivent en vue de septembre prochain.



Les mots croisés du "DEVOIR"

A crossword puzzle grid with numbers 1 through 12 indicating the starting positions for the words. The grid is 12 columns wide and 12 rows high.

- HORIZONTALEMENT
1—Homme de poids
2—Celle de Marx fait voir rouge — Durée d'une révolution
3—Fréquent parfois les champs de course
4—Sans mélange — S'en prend aux oreilles
5—Adverbe inversé — Prend rapidement des notes — Epoque
6—Nôte — Personnel — Période inversée
7—Pour des vacances d'hiver — Résiste au couteau
8—Qui divertissent
9—Pas toujours rose — Ne doit plus rien
10—Brille — Qui a quelqu'un derrière
11—Annonce le nom de fille — Perpétue la race
12—Devant la maison

Buffet ... du DIMANCHE SOIR \$4.25 par personne. Pour réservations téléphonez au Maître d'Hôtel: VI 2-4212. PRÉPOSÉ AUX AUTOMOBILES À L'ENTRÉE Hôtel Ritz Carlton.

Advertisement for Jean Maurier, décorateur et assembleur. Includes a drawing of a desk and chair. Studio, tel: 658-6205.

Advertisement for fithines33. POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ. UNE EAU DE SANTÉ ALCAÏNE & PÉTILANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION.

VENTE DE MARCHANDISES DE DOUANES NON RECLAMEES. Le soussigné a reçu instruction de M. P.-H. L'Heureux, percepteur de la taxe d'accise et des droits de douane au ministère du Revenu national, pour le port de Montréal, de vendre par

ENCAN PUBLIC A L'ENTREPOT D'EXAMEN 105, rue McGill, Montréal, P.Q. MERCREDI, le 7 avril 1965, et les jours suivants si nécessaire, les biens ci-dessous tels qu'énumérés au catalogue.

BISSELL & BISSELL LTD. ENCANTEURS DE LA REINE. On peut se procurer les catalogues de marchandises en vente à l'ENTREPOT D'EXAMEN 105, rue McGill, Montréal.

Tous les secrets de l'alimentation. Comment MAIGRIR. Comment PRENDRE DU POIDS, Comment COMPTER LES CALORIES, Les RÉGIMES, Les DIÈTES, etc. LE LIVRE LE PLUS COMPLET SUR LA NUTRITION.

La Galerie. Que votre choix soit modeste ou somptueux, votre bague doit refléter votre personnalité. IRLAND. Gabriel Lucas Limitée. 1476 ouest, Sherbrooke - WE. 5-6547. ter Prix de Joaillerie - Paris.

BIBLIOTHÉCAIRE

Une excellente occasion pour un diplômé universitaire bilingue possédant le baccalauréat en bibliothéconomie et quelques années d'expérience dans l'organisation des bibliothèques publiques et le classement des archives.

Les candidats qualifiés doivent faire leur demande d'emploi par écrit en mentionnant curriculum vitae au :

DIRECTEUR DES SERVICES,
1 Place Chomedey Cité de Chomedey

**DIRECTEUR REGIONAL
DEMANDE**

**LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE
DE LA CHAUDIERE DEMANDE UN
DIRECTEUR REGIONAL POUR REMPLIR
LES FONCTIONS SUIVANTES:**

Elaborer et orienter les politiques d'ensemble de l'enseignement et de l'administration; coordonner l'action de tous les services; exécuter les décisions des commissaires; superviser le budget scolaire, etc.

Exigences — Qualifications pédagogiques universitaires; expérience de l'enseignement et de la supervision.

Faire parvenir demande avec curriculum vitae et salaire désiré avant le 20 avril, à :

Gérard Fournier, sec.-trés.
C.P. 1085
St-Georges-Est
Cité Beauce

SECRETARE DEMAANDEE

Pour importante association canadienne-française. Expérience de la dactylographie exigée, excellente connaissance de la langue française. Ayant de l'initiative et une bonne personnalité.

861-4741

DIRECTEUR GENERAL

La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec demande un directeur général

DESCRIPTION DE LA FONCTION

— Prendre charge de la direction du secrétariat provincial à Québec — sous la direction de l'Exécutif et du Conseil général coordonner les travaux de recherche et d'éducation, assurer le fonctionnement des comités d'étude et des services de la Fédération

QUALITES REQUISES

— Formation académique très sérieuse
— Qualités personnelles appropriées à la fonction
— Expérience pertinente

MODALITE D'INSCRIPTION

Le candidat devra offrir ses services en fournissant les renseignements ci-haut demandés (qualités requises), ses notes biographiques et une photo.

De plus, il devra fournir un exposé succinct :
a) des raisons qui motivent son offre de services
b) de l'intérêt qui l'attire à cette fonction
c) de ce qu'il pense personnellement de la fonction et comment il entend s'acquitter de ses responsabilités.

AUTRE FONCTION

Admettant le choix d'une autre personne à la charge de directeur général, le candidat accepterait-il une autre fonction au service de la Fédération des SSJB du Québec ?

DATE LIMITE de l'inscription: 15 avril 1965

SALAIRE: à discuter avec le candidat

ÉCRIRE AU SECRETARIAT GÉNÉRAL

Me Guy Roy
Case postale 868
Maniwaki
Comté Gatineau, P.Q.

**LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
OFFRE****DE BRILLANTES PERSPECTIVES D'EMPLOI**

STENOGRAPHERS DU HANSARD STENOGRAPHERS DES COMITÉS
jusqu'à \$10,300 jusqu'à \$8,790
(HCLS-65-6) (HCLS-65-5)

SECRETAIRES DE COMPTES RENDUS DES COMITÉS
jusqu'à \$7,380
(HCLS-65-4)

QUALITES

a) **STENOGRAPHERS DU HANSARD ET DES COMITÉS:**
Aptitude à prendre en sténographie ou en sténotypie, à des cadences de dictée nettement supérieures à 150 mots à la minute et atteignant préférentiellement 250 mots la minute, soit en anglais, soit en français; aptitude à rédiger.

b) **SECRETAIRES DE COMPTES RENDUS DES COMITÉS:**
Aptitude à prendre de la dictée, en sténographie soit en anglais, soit en français, à une cadence de 125 à 150 mots la minute, avec une vitesse de frappe dactylographique de 65 à 100 mots la minute; aptitude à rédiger.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au chef du personnel, Chambre des communes, Bureau 146, Édifice de l'Ouest Ottawa. Prière de rappeler la mention indiquée ci-dessus. Les demandes, sur la formule "CSC 100F - Demande d'emploi", que vous pouvez vous procurer à la Commission du service civil, à OTTAWA, au bureau de poste ou au Service national de placement, seront reçues jusqu'au 15 AVRIL 1965.

ASSISTANT**de la PRODUCTION**

UNE CARRIERE EXCEPTIONNELLE COMPORTANT
DES RESPONSABILITES AVEC UNE DES PLUS
IMPORTANTES COMPAGNIES AU QUEBEC.

Ce poste d'assistant de la production vous permettra d'acquiescer des notions complètes de la technique de fonctionnement d'une grande usine de métallurgie moderne.

Vous jouerez un rôle important, dans les opérations quotidiennes ainsi que dans le domaine de la technique très avancée de demain.

Vous travaillerez parmi des gens de haut calibre, avec une compagnie qui aide l'homme ingénieur à se rendre au summum de sa profession.

Qualités requises: Diplôme universitaire en génie. Deux années d'expérience en mécanique ou en métallurgie. Un intérêt véridique et un goût certain pour la production et ses problèmes. Le bilinguisme est un avantage.

Avantages: Excellent salaire proportionné aux qualités. Bénéfices marginaux comprenant une assurance-vie et médicale et un plan de retraite.

Fiche M-147-TE

Compétence: S. Shron,

866-5794

1010 ouest, Ste-Catherine, Suite 734

Montréal.

Drake Personnel
DIVISION MASCULINE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

District de Chicoutimi

CITE DE CHICOUTIMI**GERANT MUNICIPAL DEMANDE**

La Cité de Chicoutimi recevra des demandes d'emploi au poste de GERANT MUNICIPAL pour la municipalité.

Les attributions suivantes sont attachées à ce poste :

Direction générale de toute l'organisation administrative municipale, application des directives et programmes émis par le Conseil municipal, préparation des projets et, enfin, l'administration générale des affaires de la Cité.

Qualités requises :

Détenir un diplôme d'ingénieur professionnel, être spécialisé dans les travaux publics et de génie, posséder une expérience en administration municipale ou publique dans divers postes de gestion et, de préférence, détenir un diplôme en administration des affaires; être bilingue et âgé de moins de 45 ans.

Le poste comportera un salaire conforme aux exigences de la position, compte tenu de l'expérience et de la formation du candidat choisi. De plus, il offre des vacances annuelles, congés pour fins de maladie, assurance-vie, assurance-groupe et fonds de pension.

Les demandes à ce poste seront reçues avec la plus grande discrétion et elles devront faire mention des renseignements usuels relatifs à l'expérience et la formation académique. Elles devront être transmises avant le 1er mai 1965 et adressées au soussigné dans une enveloppe libellée "Confidentielle — GERANCE MUNICIPALE".

BENOIT SIMARD, greffier

Hôtel de ville, Chicoutimi

CARRIÈRES et PROFESSIONS**DENTISTE DEMANDÉ**

Pour bureau situé en face de l'église et entouré d'écoles. Equipement complet. Clientèle établie depuis 40 ans. Montréal.

Tél. CR. 9-5343

ou écrire à : case 1227, LE DEVOIR

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

demande

institutrices munies d'un diplôme spécialisé pour maternelle.

Communiquiez avec :

Madame E. Bellemare,
RE. 1-9085

**ARCHITECTES et DESSINATEURS
EN ARCHITECTURE**

Emplois permanents offerts aux personnes qualifiées possédant un minimum de 10 années d'expérience. Salaire en rapport avec expérience et compétence. Bénéfices marginaux.

Discrétion assurée à toutes demandes.

Écrire à :

DAVID, BAROTT, BOULVA,
3 Place Ville-Marie, Montréal 2, Québec

DIRECTEUR DE L'INFORMATION

Nos activités se situent dans le domaine de l'information et de la culture. La fonction comporte principalement la préparation de communiqués de presse et de textes d'information de même que des relations efficaces auprès des corps intermédiaires.

Le travail s'effectue de Montréal; le traitement est de \$9,000. à \$10,000. par an selon la compétence.

Veuillez adresser votre demande à :
CASE 1225, LE DEVOIR.

REPRESENTANTS DES VENTES

Un grand fabricant de matériaux de construction requiert, pour son programme d'expansion sur le marché canadien-français, les services de représentants des ventes qualifiés, désireux d'entreprendre une carrière pouvant les mener à des postes de direction dans ses services commerciaux.

Les postulants devront posséder de l'expérience dans l'industrie du bâtiment ou celle des matériaux de construction. Ils devront avoir une excellente présentation, savoir s'exprimer clairement en français et en anglais et pouvoir travailler seuls, tout en s'intégrant dans une organisation où règne un haut esprit d'équipe.

Bonne rémunération et nombreux avantages sociaux (caisse de retraite, etc.)

Écrire, en fournissant tous renseignements utiles, à :
Case 1221, Le Devoir

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement

**UNE MAISON
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA REGION DE QUEBEC****RECHERCHE****Un directeur administrateur pour
ses services alimentaires.****Resumé de la fonction :**

Dirige et planifie tout le fonctionnement des services alimentaires; en établit les directives, procédures et méthodes.
Contrôle les coûts et le budget.
Dirige et forme le personnel.
Collabore à l'organisation des activités sociales du milieu.

Qualités requises :

De préférence un diplômé universitaire en administration de services alimentaires ou certificat d'études en hôtellerie et/ou plusieurs années d'expérience dans l'administration d'un grand café ou services connexes.
Aptitudes à diriger un personnel nombreux et varié.
Habilité évidente à l'administration.

Les candidats intéressés devront soumettre par écrit leur curriculum vitae et leur expérience à :

Case 1228, LE DEVOIR

**COMPAGNIE INDEPENDANTE
DISTRIBUTRICE DE PRODUITS DE PETROLE**

demande homme sérieux, 25-40 ans, pour prendre charge division des ventes gazolines, huiles à moteur, graisses lubrifiantes. Expérience strictement nécessaire. Emploi avantageux pour personne qualifiée.

Écrire à : Case 1226, Le Devoir
en mentionnant âge, aptitudes et salaire désiré

**ASSISTANT
du
GERANT de la PUBLICITE**

Fry Cadbury Limited demande un jeune homme pour assister le gerant de la publicité dans l'administration du matériel, contrôle budgétaire, etc. Doit avoir acquis de 2 à 3 ans d'expérience en publicité et être en mesure de se soumettre à une plus grande initiation dans ses fonctions.

Ce n'est pas un poste de prestige mais un travail assidu qui demande une grande connaissance des chiffres. La compagnie offre d'excellentes conditions de travail et les bénéfices usuels. Salaire selon l'expérience.

Écrire ou téléphoner pour rendez-vous au :

Gerant du bureau,
FRY CADBURY LTD.,
2025, rue Masson, Montréal
Tél.: LA. 6-2501

INGENIEUR DE LA PRODUCTION

Un dessinateur et manufacturier de plomberie et de chauffage à l'eau à un poste vacant pour un ingénieur de la production.

Les responsabilités comprendront le développement de produits variés et la création de certains produits avec en plus, un sens des affaires poussé.

Les qualités requises sont : un diplôme universitaire en génie mécanique ou l'équivalent avec de préférence un ou deux ans d'expérience dans un domaine connexe de l'industrie.

Nous offrons un salaire de base équitable, tous les bénéfices marginaux en plus d'excellentes chances d'avancement.

Écrire en toute confiance en incluant votre curriculum vitae à :

V. A. KALINSH
Relations Industrielles
AMERICAN - STANDARD PRODUCTS
(Canada) Limited
1201 rue Dupont, Toronto, Ontario

**GERANT de SUCCURSALE
DEMANDE**

Nous sommes une compagnie canadienne d'assurance-vie progressive et renommée. Nous demandons un homme agressif pour assumer la direction d'une succursale établie à Montréal.

NOUS OFFRONS :

1. Salaire initial garanti ainsi qu'une excellente occasion de se tailler une belle carrière.
2. Un contrat exceptionnel très rémunérateur (aucune dette).
3. Une solide initiation et un programme de surveillance.

QUALITES REQUISES :

1. Agé de 28 à 42 ans, ayant réussi comme représentant d'assurance-vie.
2. De préférence de l'expérience administrative.
3. Une certaine facilité à recruter, initier et diriger le personnel.

Si vous êtes intéressé à discuter de cet emploi, veuillez écrire confidentiellement à :

CASE 1224, LE DEVOIR

Notre personnel est avisé de cette annonce

**COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE
DOLLARD-DES-ORMEAUX****PROFESSEURS DEMANDES**

1) Professeurs brevetés pour l'enseignement du français, de l'anglais, des mathématiques et des sciences pour le cours secondaire à divers degrés (garçons et filles).
2) Professeurs pour l'enseignement de la phonétique française et anglaise au laboratoire de langues.

Adresser sa demande à :

M. Réal Germain, dir. gén.
324, rue Labelle, St-Jérôme,
Cité Terrebonne, P.Q.

Ou communiquer par téléphone à :

Général 8-1605

Nous acceptons les frais des appels téléphoniques.

DIRECTEUR DES ETUDES

Pour la commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield (section française).

Fonctions et qualités: en rapport avec l'emploi.

Conditions: Salaire et conditions d'engagement à discuter.

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae à :

MICHEL A. ROUSSEAU,
Secrétaire-trésorier,
130, rue Ambassador,
Pointe-Claire, P.Q.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC**EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE****PSYCHOLOGUE**

Licence en psychologie ou en orientation professionnelle. Emploi aux services psychiatriques du ministère de la Santé. Concours 64-884.

ANALYSTES DE CONVENTIONS COLLECTIVES

Diplôme universitaire en plus d'une bonne expérience dans la négociation collective. Concours 65-940 selon la compétence

STATISTICIEN

Degré universitaire et aptitudes à utiliser les ordinateurs électroniques. Concours 65-954.

INGENIEURS-ANALYSTES

Bachelier en sciences appliquées avec l'étude technique de commandes d'assemblage, d'outillage et d'instrument. Concours 65-955.

INGENIEURS — SERVICES TECHNIQUES

Appartenance à la Corporation des ingénieurs professionnels et quelques années d'expérience pertinente. Concours 65-942.

COMPTABLES-VÉRIFICATEURS

Licence ou maîtrise en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels; annexer une attestation officielle à cet effet. Concours 65-919.

AGENTS TECHNIQUES

Technicien professionnel ou diplômé avec expérience. Emplois dans l'analyse des coûts de construction, l'établissement de systèmes d'inventaires et des achats. Concours 65-953.

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Posséder quelques années d'expérience pertinente. Concours 65-922. selon la compétence

ASSISTANT-CONSERVATEUR

Diplôme universitaire, de préférence une maîtrise ou licence en lettres. Cinq années d'expérience pertinente. Emploi au Musée de la Province à Québec. Concours 65-962.

**INSPECTEURS DE BOUILLOIRES ET
D'APPAREILS À PRESSION**

Certificat d'inspecteur ou de lère Classe; connaissance des codes; pouvoir faire croquis et calculs. Concours 65-916. selon la compétence

PROGRAMMEURS, TRAITEMENT DES DONNÉES

Posséder quelques années d'expérience en programmation. Concours 65-921. selon la compétence

INSPECTEURS EN TUYAUTERIE

Licence de compagnon, cinq ans d'expérience; connaissance du code provincial de plomberie. Concours 65-917. selon la compétence

MONITEURS ET MONITRICES (Montréal et Québec)

Scolarité au niveau de la onzième année. Une expérience auprès des jeunes est exigée. Les candidats ne devront pas avoir moins de 21 ans et plus de 35 ans le 16 avril 1965. Montréal: Concours 65-960 Québec: Concours 65-961

STENOGRAPHERS (Montréal)

Onzième année ou l'équivalent. Classe I aucune expérience exigée \$ 2,800 - \$ 3,400
Classe II 1 an d'expérience \$ 3,300 - \$ 3,900
Classe III 3 ans d'expérience \$ 3,600 - \$ 4,200
Concours 65-930.

STENOGRAPHERS (Québec)

Onzième année ou l'équivalent. Classe I aucune expérience exigée \$ 2,200 - \$ 2,800
Classe II 1 an d'expérience \$ 2,600 - \$ 3,200
Classe III 3 ans d'expérience \$ 2,900 - \$ 3,500
Concours 65-933.

COMMIS-DACTYLOS

Formation au niveau secondaire. Classe I aucune expérience exigée \$ 2,200 - \$ 2,800
Classe II 1 an d'expérience \$ 2,400 - \$ 3,000
Classe III 2 ans d'expérience \$ 2,600 - \$ 3,200

NOTE: Une attestation officielle d'études doit être annexée à la formule "demande d'emploi".

Les personnes intéressées voudront bien s'adresser aux bureaux de la Commission du service civil, 50 rue Saint-Joseph est, Québec ou 1454, rue de la Montagne, Montréal. S'inscrire immédiatement au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission. Bien mentionner le numéro de concours. Québec, le 3 avril 1965.

ASPECTS DE LA LITTÉRATURE RUSSE CONTEMPORAINE (I)

Les francs-tireurs de la poésie soviétique

par Marie DEMERS

Nous publions aujourd'hui le premier de quatre articles que Marie Demers vient de consacrer à quelques aspects de la littérature russe contemporaine.

Voici d'abord, sur ce monde d'une grande richesse, mais trop peu connu, de la jeune poésie soviétique actuelle, des renseignements précieux et qui dégagent les lignes de force essentielles d'un univers à la fois bouillonnant et encore étouffé. Les autres textes de Marie Demers auront pour titre: "Voix de la Russie éternelle" — "Les poètes maudits de l'URSS" et "les poètes russes en exil".

"Crisez la vérité pour que le verbe vive..."

Fin 1960, le monde occidental, pour la première fois prenait conscience d'un phénomène difficile à concevoir en U.R.S.S. à savoir: l'existence de "jeunes gens en colère". L'apparition de ce phénomène semble coïncider avec la répression de la révolte hongroise et de velléités sporadiques de rébellion suscitées ça et là dans les pays de l'Est.

La presse officielle prit alors à partie certaines revues poétiques clandestines telles que "SYNTAXE", "COCKTAIL", "BOOMERANG", pour ne citer que les plus connues. Les rédacteurs de ces revues, étudiants pour la plupart et dont certains à l'époque n'avaient même pas vingt ans, furent traités de "parasites", "rebelle", "nihilistes" et durement rappelés à l'ordre.

Le hasard voulut que l'unique exemplaire de la dernière de ces publications, "PHENIX", parvint à la rédaction de GRAN à Francfort, qui l'édita extenso dans son No 52. "LA REVUE NOUVELLE" belge, dans son numéro du 15 décembre 1963, en donna à son tour de larges extraits traduits par Nathalie KOTOWSKI et admirablement commentés par Pierre HEIM.

Que disent ces prophètes des temps modernes?

Ils vivent dans la haine des contraintes politiques et la terreur des catastrophes à venir. L'horrible champignon de Hiroshima hante leurs nuits. Ils sentent que le monde arrive à un tournant: O terre, est-ce pour cela que tu nous élèves pendant des millénaires? Ils sont contre l'ordre établi, difformant à peine de la nouvelle génération des autres pays: Levez-vous, ô sang pourpre de la révolte

Ménages, révolte, courage: "Quand vous viendrez me chercher pour me jeter dans votre cage de fer — je quitterai ce monde sans courber la tête..."

Recherche de la nouveauté dans la pensée et dans la forme, refus catégorique des normes imposées: une statue, un poème, un tableau ne doit pas être "fabriqué" pour les besoins de la cause.

"L'inutile seul est beau". Les conservateurs pouvaient, à juste titre, déplorer les conséquences de la désalinisation et du relâchement dû à la politique des "oui" et des "non" de M.K.

La destruction du culte stalinien a ébranlé les consciences. (Le cas de E. VTOUCHENKO est des plus typiques.) et la fin de la terreur a permis de reconsidérer l'existence sous un jour nouveau, de mettre en doute l'infailibilité de certains dogmes devenus caducs. Pour bien comprendre le processus de cette évolution, il faudrait remonter aux temps héroïques de la dernière guerre.

L'entité de la "grande Internationale" a été durement touchée sur les champs de bataille. La mobilisation totale ayant utilisé toutes ses ressources, les mots longtemps oubliés, ont revu le jour. PATRIE, LA RELIGION, l'HEROÏSME furent remis en honneur. Les poètes rentrèrent en grâce, après de longues années de silence. Anna AKHMATOVA a chanté d'une façon émouvante la grandeur et le martyre de son pays. Il n'y eut plus, à l'époque, de prolétaires unis entre eux, il n'y avait que des enfants de la Sainte Russie volant à son secours.

Mais les cloches de la victoire risquaient fort de sonner le glas du communisme. Alors vint le temps "ou seul pouvait sourire un mort, heureux dans son trépas"... (A. AKHMATOVA — "REQUIEM"). L'implacable terreur qui s'abattit sur la terre russe jusqu'à la mort du dictateur découle de sa logique doctrinaire.

Mais la semence jetée alors a germé. Les petits garçons des années quarante ont maintenant atteint l'âge d'homme et ils ont quelque chose à nous dire.

Quittant les chambres d'étudiants, où ils discutaient des nuits entières à en perdre la voix, les poètes descendirent dans la rue. Ils déclarèrent leurs vers sur la fameuse place Maïakovski où le jeune VTOUCHENKO connut la griserie de ses premiers succès. Ils distribuèrent leurs manuscrits qui, mille fois recopiés, circulèrent de la main à la main, d'un bout à l'autre de la Russie et même au delà de ses frontières.

En donnant le feu vert à la publication de "Une journée d'Ivan Denissovitch", KHROUCHTCHEV a provoqué un véritable raz de marée de manuscrits sur les tables des rédactions. Cette humble vie d'un détenu innocent décrite, minute après minute, dans sa lutte tout organique pour l'existence, nous bouleversa peut-être plus que toutes les statistiques des millions de victimes anonymes, tant est grande la puissance et la portée d'une véritable oeuvre d'art.

M.K. en abrogeant la loi Krou, en liquidant la terreur, a libéré des forces inconnues, suscité d'immenses espoirs. Toutes les mesures qui pourront être prises contre "l'intelligentsia" seront vaines, ces "expérimentateurs de formules", cette avant-garde de la littérature russe poursuivra son chemin...

Dans ce pays, dont on ne peut qu'admirer les magnifiques réussites scientifiques et spatiales, les forces de l'esprit, longtemps endiguées, prenant soudain conscience de leurs possibilités, cherchent à jaillir et à s'affirmer à la face du monde.

Hier, l'homme soviétique a marché dans le cosmos; il a fait la conquête pacifique de l'espace sidéral. Quelle surprise nous réserve-t-il pour demain?

A l'Est, il y a du nouveau...

LES PLUS CONNUS

Parmi les noms des poètes contemporains les plus connus en Russie, on peut mentionner ceux du trio formé par Evgeni VTOUCHENKO, Bella AKHMADOUlina, Boulat AKOUDSDAVA (AKOUDCHDAVA) fréquemment cités ensemble et forment le groupe dit de la "quatrième génération" avec Andreï VOZNESENSKI, Victor SOSNORA et Evgeni VINKOUROV, leur frère aîné.

La renommée de E. VTOUCHENKO, cet enfant terrible de la poésie soviétique, n'est plus à faire. Les journaux nous ont montré son image séduisante et la jeunesse occidentale a pu lire ses vers, traduits — avec plus ou moins de bonheur — dans plusieurs langues.

Dans son "Autobiographie précoce", (R. Julliard — Paris 1963) Evgeni nous apprend tout ce que nous devons savoir sur son enfance, sa jeunesse, sa formation. Né en 1923, dans le Nord de la Russie, d'une paysanne sibérienne et d'un intellectuel letton, l'enfant est de bonne heure bilingue et malmené tant par ses tendances héréditaires que par les événements de son époque.

"C'est la rue qui m'a élevé, dit-il. Elle m'a appris à injurier, à fumer, à cracher entre les dents avec art, à tenir mes poings toujours sur la défensive. J'ai gardé cette dernière habitude pour le reste de ma vie".

La rue lui a également appris qu'il ne suffit pas d'être poète il faut aussi savoir défendre son oeuvre. Il faut retentir cette dernière phrase si l'on veut comprendre le comportement parfois déconcertant du poète, ses volte-face, ses compromissions. On veut défendre son oeuvre, contre vents et marées, garder intacte sa faculté de créer...

Peu de poètes sont persuadés avec autant de force que lui de leur utilité, de leur irremplaçable présence dans le monde, du message qu'ils ont à délivrer aux autres: Je vois comment, avec douleur, mélancolie et remplis d'un mutisme humain sur les murs de ma chambre tremblent des branches les magiques contours.

(Suite à la page 14)



La chronique de...

Jean BASILE

Les salles de la Place des arts

La Place des Arts, malgré son jeune âge, a, à l'instar de sa soeur aînée, la place Saint-Marc, toute une histoire. Ne riez pas. C'est vrai. Bien entendu, pour l'une, on dit que l'histoire est belle et, pour l'autre, qu'elle ne l'est pas. Mais on en parle.

On a tellement parlé de cette fameuse Place des Arts qu'on ne compte plus les bons mots dont elle fut l'objet. J'ai personnellement deux bonnes pages d'anecdotes diverses où l'on parle de rideaux, de trappes, d'ascenseurs, de quadrupèdes, de béton, etc... Oublions cela.

D'un autre côté, à chaque revers sa médaille, la grande salle a remporté, en tant que telle, un succès qu'elle méritait. Le public l'adore de John Sutherland à Guilda. Il y va, il s'y précipite. L'émerveillement passé, l'engouement reste. On voulait une preuve qu'il y avait un PUBLIC à Montréal. La grande salle l'a prouvé, ne serait-ce que par ses moelleux sièges occupés.

Pourtant la grande salle était fort solitaire. Quand le projet démarra, il était prévu qu'elle aurait des petites soeurs. On sait ce qu'il en arriva. Et pourtant...

Il était cependant bien entendu que le complexe de la Place des Arts était un tout indissociable. L'argent est maître. L'argent est capable de dissocier les tout indissociables.

Il n'y a pas trois mois, manchettes dans les journaux: "La Place des Arts ne sera pas terminée pour 1967". Dans ce même temps: "On construira un théâtre provisoire dans l'enceinte de l'expo 67".

Rien d'étonnant à cela. Ce ne sont pas les mêmes budgets.

Personne ne s'insurgea d'ailleurs. On haussa les épaules ou l'on rit ou l'on pleura. C'est selon le tempérament.

Après tout, exposeur est maître chez soi.

D'ailleurs, peu de gens ont conscience de l'importance des salles dans la vie artistique. Montréal a besoin de salles. Qui y pense vraiment? On étouffe. Ah! Qu'importe! De surcroît, Montréal est privilégiée. Des salles en province, des Maisons de la culture en béton. Mais Montréal pourquoi, après tout. On n'a qu'à utiliser les salles de cinéma.

Mais voilà que tout change. On nous annonce (espérons que c'est vrai) que la Place des Arts va s'agrandir de deux nouvelles salles. Une de 1200 places, ce qui est un peu trop petit — une autre de 500 ce qui est un peu trop grand.

L'exposition renonce purement et simplement à son théâtre temporaire au profit d'un théâtre permanent quand bien même ce ne sera pas sur son territoire.

Je le dis bien simplement: tant de sagesse confond. Je ne sais pas par quel cheminement on en est arrivé à cet accord et quel magicien, d'un coup de baguette magique, a provoqué l'entente des responsables de l'expo et des gouvernements qui "boucheront" la différence. Il reste que c'est un coup de maître.

Je me doute bien que ce ne fut ni simple ni aisé. Le résultat est lumineux de bon sens, admirable de logique, émouvant d'intelligence.

Le bien d'une collectivité exigeait une marche arrière de l'expo. Elle s'y est résolue. Bravo. Et d'autant plus bravo que le sacrifice fut peut-être grand.

Cette nouvelle ajoutée à celle de la création d'un fonds d'aide à la création de la pièce canadienne (fonds institué, rappelons-le, par le ministre Laporte et par Guy Beaulne responsable du théâtre au gouvernement) nous amène justement à

penser que, dans ce domaine plus précisément, quelque chose est en train de changer.

Profitez-en pour faire ici quelques revendications.

Même après la finition de la Place des Arts dans le projet actuel, il manquera à Montréal des salles de théâtre.

De théâtre précisément. Conjointement, il manque une salle susceptible de convenir à la musique de chambre.

La musique de chambre, en particulier, est un domaine fort important. On l'oublie facilement sous les flots tumultueux des symphonies mais le ru des sonates et des oeuvres pour petit orchestre occupe la grande place des opus.

Il n'y a jamais eu, semble-t-il, à Montréal une salle convenable à l'audition des chamberistes. Les sociétés dont le sort est lié à ce genre de musique s'étaient réfugiées au Ritz mais le Ritz se transforme et les expulse.

Où va se produire Pro Musica et les autres?... Jusqu'à présent mystère. On fait non. On le sait. Un peu partout. C'est-à-dire n'importe où.

Si cela n'est pas fait, ne serait-il pas sage que le gouvernement consulte tous ceux qui s'occupent des arts d'interprétation afin de tenter de définir avec eux les besoins véritables et profonds des différentes formes de spectacles.

C'est même la première chose qu'il faudrait faire maintenant. Dès avant la mise en chantier du tome 2 de la Place. Quant au théâtre proprement dit... Mais nous enrons là dans une autre histoire.

C'est tout qu'il faut à peu près repenser. Depuis les bourses aux artistes jusqu'aux subventions accordées aux troupes.

On attend le Livre blanc. Qu'il paraisse vite, maintenant. La discussion aura des bases plus solides.

A propos d'une lettre de Gilles Beaudet

André Major et Jacques Renaud: "Il n'y a pas d'ÉCOLE Parti Pris"

"Le Devoir" publiait, dans son supplément littéraire de samedi dernier, une lettre de M. Gilles Beaudet où celui-ci, tout en donnant son opinion sur le poète Paul Chamberland, mettait en cause quelques écrivains dont les livres furent édités sous l'étiquette de Parti Pris.

Nous avons reçu, cette semaine des protestations de MM. André Major ("La Chair de poule" — "Le Cabo-

chon") et Jacques Renaud ("Le Cassé"), tous deux édités à Parti Pris.

Nous avons reçu également une mise au point de Gerald Godin qui est un des collaborateurs ordinaires de cette publication.

Le tout avec demande de publier. Ce que nous faisons avec plaisir.

(J. B.)

André Major

Monsieur Jean Basile,

Je tiens à contester le bien-fondé de l'opinion d'un certain monsieur Gilles Beaudet dont vous avez publié la lettre samedi dernier. D'abord, je veux préciser ceci: je n'ai jamais et d'aucune façon, bénéficié de bourses, octrois ou prix des gouvernements et des Société Protectrices des Écrivains. Et j'ai un souverain mépris pour ceux qui accusent au hasard de leur imagination.

De plus, il est temps de dire qu'il n'existe pas, selon moi du moins, d'École parti pris; en dépit de ce que nous avons en commun, nous sommes, nous qui avons publié aux Éditions parti pris, des écrivains et non

des militants, ce qui, pour moi, revient à proclamer mon entière indépendance. Soit dit en passant je ne suis ni à droite ni à gauche, comme je voudrais tant de doctrinaires. Je suis dans ma peau, qui est celle d'un écrivain, puisque le monde de ce dernier c'est en lui-même qu'il le trouve, et dans la solitude. De même je dirai que je ne crois guère au sens unique dans la pensée comme dans la création. C'est là où M. Beaudet se met un doigt dans l'oeil; nous mettrons tous dans le même sac pour mieux nous noyer. Je réclame pour l'écrivain le droit d'être seul, et je dis que la vérité est dans ce que chacun de nous, pris isolément, croit et fait.

L'indépendance, à cause de nous, apparaît à M. Beaudet comme devant nécessairement déboucher sur la persécution; mais alors c'est qu'il a des intérêts dans le système actuel. Que ne le disait-il plus tôt! Quant à moi, qui suis un patriote indulgent, j'intercederai pour lui, sachant que la pitié, plus que la haine qui agit après la révolution n'est plus justifiée, sachant que la pitié, dis-je, est preuve de noblesse. Vous savez, on peut n'être point méchant et désirer en même temps un nouveau régime qui soit un progrès de la liberté. Un écrivain sans armes vous salue.

André Major

Gérald Godin

Nous vivons une drôle d'époque où les injures de l'un sont l'honneur de l'autre. Gilles Beaudet accuse, oui, accuse Paul Chamberland d'être du côté des Vietcong, de Fidel Castro et des communistes contre les bombes et les gas américains, la corruption de Batista et l'exploitation des travailleurs par le capital.

Conclusion: on n'est pas boudés au silence, il suffit souvenirs d'avoir lu dans un

des cent contes du chanoine Schmidt que pour réduire les beaudets au silence, il suffisait de leur fixer la queue au sol avec une pierre. Gilles Beaudet ne nous laisse pas beaucoup d'alternative.

Quant à lui, il a toujours celui d'avoir du talent, de gagner ce qu'il appelle "les dollars de la province et de Du Maurier" et d'exporter en France l'image qu'il veut du Québec. Chamberland n'est pas douanier que

je sache. Et même là, il prendrait peut-être assez de plaisir à imaginer les "nations extérieures" tout occupées à démentir la bêtise de la réaction dans les textes de Beaudet, pour en encourager l'exportation.

Beaudet juge que les séparatistes sont pour une bonne part encore supportables et de bonne foi. Qu'il en soit bien sûr, lui ne l'est plus du tout.

Gérald Godin

Jacques Renaud

M. le rédacteur,

Je voudrais informer M. Gilles Beaudet, par l'intermédiaire de votre journal, du fait que jamais un organisme, qu'il soit d'État ou privé, ne m'a octroyé une bourse ou décerné un prix littéraire. Je voudrais aussi lui souligner le fait que, cassé, je l'ai été sans guillemets, que les seules sommes d'argent que l'État m'ait jamais versées furent les \$15 hebdomadaires de mes prestations d'assurance-chômage durant plusieurs mois... Et que... Il est vrai que l'on pourrait informer M. Gilles Beaudet de toutes sortes de choses durant plusieurs pages. Ça ne lui ferait pas de tort...

Je voudrais dire à ce monsieur qu'il est vraiment trop facile de fourrer dans le même sac tous les écrivains de Parti Pris. Vous voudriez bien que nous soyons une école, un groupe, une gagne. Il vous est alors si facile de taper dans le tas, sans discernement. M. Beaudet, laissez-moi vous dire que vous fourrez le doigt dans l'oeil...

Je ne suis d'aucune école. Et si vous me situez à gauche, je m'empresse de vous apprendre que vers la droite, l'on me situe plutôt vers la droite... Alors, arrêtez-donc de niaiser!

Puisqu'il est de mise d'être situé, aujourd'hui, du moins

politiquement, vous seriez sans doute curieux... Il est vrai que vous ne semblez pas l'être en ce qui concerne l'information en général... de savoir où est-ce que je me situe moi-même?

Je ne suis pas le moins du monde cachottier et je vais vous le dire. Présentement, je suis situé à Montréal; et en 1965 durant encore plusieurs mois. Ce qui, croyez-m'en bien, est tout un programme pour qui n'est pas un somnambule de carrière — pour paraphraser Gilles Leclerc.

Le Québec sombre dans la mythologie... Quel malheur. Évidemment, vous êtes complètement libéré de toute espèce de mythologie, vous... Oh, il y a bien la Prise de conscience, l'Amour, la mouche-Marx, c'est presque kafkaïen... Il y a bien toutes ces majuscules, la faucille et le marteau, et le reste... Mais à part ça, vous semblez vous porter assez bien et toute mythologie semble ne jamais pouvoir ou devoir vous affecter... Heureux homme que vous êtes!

Mais voyez-vous, moi qui ai très mal appris à faire des majuscules, à en foutre partout ou mon intelligence atteignait ses limites, j'ai la faiblesse de croire en la valeur relative de certains mythes... Je les dis-je, je les scrute, j'en abats, j'en élève. Mais je ne m'illusions pas. L'Amour, je n'y crois pas. Je crois à l'amour. L'amour quotidien. Et je n'ai jamais pu m'empêcher, faible homme que je suis, d'haïr tout ce qui pouvait menacer les choses que j'aimais. J'aime la nature. Mais si une vipère mord le pied d'un homme, je la haïrai. Ma réaction me semblera très saine. J'aime les

plantes. Mais si un jour on exterminait l'herbe à puces, on éprouverais aucune nostalgie. Ce sentiment, encore une fois, me semblerait très sain.

Mais sans doute suis-je un dangereux anormal qui s'ignore...

Et quand vous affirmez que l'amour et la liberté sont plus humains que la haine, je me demande si un bossu l'est moins qu'un soldat, si l'acte sexuel l'est moins que l'amour platonique, si la défaite l'est moins que la réussite... Réfléchissez, approfondissez la signification des événements et des choses. M. Beaudet. Croyez-moi: "Un effort n'est jamais perdu; Sisyphée se faisait des muscles", écrivait Valéry. Je vous conseille aussi la lecture d'Alain et celle des évangiles chrétiens... Mais sachez lire avec un esprit critique; et ne sautez pas par-dessus l'épisode des vendeurs du temple.

Vous ne me croirez pas si je vous avoue que j'ai un tempérament de conservateur. Mais vous me comprendrez sans doute si j'ajoute que ce qui m'embête le plus, c'est que sont très rares les pièces à conserver et que beaucoup d'entre elles ont besoin, un besoin urgent, d'être restaurées.

Mais sans doute suis-je, comme je l'écrivais le plus haut, un dangereux anormal qui s'ignore. Alors je vous laisse à vos spectacles de faucilles et de marteaux à votre Amour et à votre Prise de conscience, moi je retourne à la vie quotidienne, celle qui coifferait mal une majuscule.

Un méchant-méchant cassé, Jacques Renaud

Jeudi prochain, notre supplément littéraire (30 pages)

C'est jeudi prochain, le 8 avril, que le DEVOIR publiera son supplément littéraire dont la parution coïncidera avec l'ouverture du 7e Salon du livre de Montréal.

On a pu déjà lire, dans ces pages, quelques aspects du sommaire de ce numéro de 30 pages où l'on trouvera des textes de création, nouvelles et poésies, des études et des documents.

POESIE — "L'Hexagone a voulu, dès le départ être un mouvement, exercer une action non seulement en poésie mais dans la littérature canadienne, tant au plan de la création que de la réflexion".

C'est ce que dit Gaston Miron, un des fondateurs et directeurs de cette maison d'édition, qui fête, cette année, son 10e anniversaire. A cette occasion, nous publierons dans notre supplément littéraire, des textes inédits de quelques-uns des poètes de l'Hexagone: Gilles Henault, Rina Lasnier, André Brochu et Luc Perrier, Roland Giguère.

ETUDES — Il n'est pas d'art qui ne soit solidaire à tous les autres. Dans cette optique, le supplément littéraire du DEVOIR publiera cinq études comparées. Alain Pontaut parlera de "La littérature et le cinéma" — Jean Ethier-

Blais de "La littérature et la littérature" — Andrée Paradis de "La littérature et les arts plastiques" — Claude Dansereau de "La littérature et la philosophie" — Serge Losic de "Littérature et la science". Parallèlement, nous publierons, ainsi qu'on le sait déjà, quatre entretiens où l'on verra quatre hommes, un comédien (Jean-Louis Roux), un chansonnier (Gilles Vigneault), un réalisateur de TV (Jean-Paul Fugère) et un peintre (Guido Molinari) face au phénomène de la chose écrite.

"Une future plaque tournante de l'édition française", dit Pierre Tisseyre, président

du Conseil supérieur du livre — "Une preuve éclatante du dynamisme littéraire québécois", dit Léon-Z. Patenaude, organisateur général du Salon. Ces deux aspects, national et international, du 7e Salon du livre de Montréal font l'objet des deux études où l'on verra le passé et l'avenir d'une des grandes manifestations littéraires du monde.

"Par Mythe, j'entends une réalité intellectuelle créée de toutes pièces", Jean Ethier-Blais — "Le Mythe est créé à partir de choses qui existent mais auxquelles, on donne une sorte de valeur absolue", Guy Sylvestre — "Le Mythe doit

être une sorte d'extension de la sensibilité et une concrétisation littéraire", Naim Kaitan — "J'apporterai la nuance suivante que le phénomène littéraire est lui-même une mythologie", Claude Dansereau. Réunis autour d'un micro, quatre des critiques littéraires attachés au DEVOIR se sont penchés sur ce thème: "Nouveaux mythes et nouvelles sensibilités dans les Lettres canadiennes-françaises". Nos lecteurs trouveront dans notre supplément littéraire la transcription de cette table ronde.

Rappelons enfin que l'on trouvera dans ce supplément littéraire vingt lettres inédites

de Louis Dantin avec une présentation et des notes de Réginald Hamel, une nouvelle inédite de Suzanne Paradis "Stan", quelques pages du Journal de Louise Maheux-Forcier, une entrevue de Pierre Laporte, de nombreuses entrevues d'écrivains faites par Yves Gabriel Brunet, un panorama de la production littéraire française par Pierre-Henri Simon, des textes de Pierre Baillargeon, Alain Horic, Roch Carrier, etc...

Les communautés, MM. les libraires, toutes les personnes intéressées à ce supplément sont priées de passer leurs commandes supplémentaires en s'adressant au DEVOIR, Service du tirage.

Tous pour un marabout pour tous

LES LIVRES DE LA SEMAINE

à prix populaires marabout en vente partout

Le feuilleton littéraire de...

Jean ETHIER-BLAIS

Les francs-tireurs de la poésie soviétique

(Suite de la page 13)

La civilisation de l'occident médiéval

Ce grand inconnu, le Moyen Age... Il nous est familier; sa pensée est à la source de la nôtre.

illustrations ajoutent des faits précis à l'image. Il y a une belle soirée en perspective, ne serait-ce qu'à feuilleter cet ouvrage, à suivre l'évolution du Moyen-Age par son iconographie.

des magiciens qui ont fait rire notre jeunesse terrifiée... le Moyen-Age. Qu'on se souvienne de l'interrogatoire de Jeanne-d'Arc à Rouen; les fées à Damrigny, qui sont en réalité anges et archanges.

qui, en Espagne, campait à ses portes. Avant de devenir le centre des idées de l'univers, le monde occidental, au cours de tout le Moyen-Age, et près de Damrigny, qui sont en réalité des écoles qui lui étaient nécessaires et qu'il méprisait.

D'abord, quelques notions extrêmement simples; le malheur des gens du Moyen-Age, par exemple. M. Jacques Le Goff nous apprend qu'ils vivaient isolés et dans une sorte de besoin constant de fuir. L'appel de la route. Les grands pèlerinages sont nés de cet appel, de cette nécessité vitale de partir loin de la pauvreté du sol natal.

de la volonté divine; ensuite la noblesse, cruelle et au service de ses intérêts et de ceux du roi (Simon de Montfort à qui l'on reprochait de faire brûler trop de Cath. es: "Dieu reconnaîtra les siens", répondit-il); enfin, le peuple, le menu fretin, qui, peu à peu, montre les dents. A l'intérieur de cette hiérarchie, des mouvements innombrables, des interférences, ne ser- it-ce que dans le monde du clergé. La ville est venue rompre cet équilibre, il faut bien le dire, instable. Elle est l'élément le plus dynamique du Moyen-Age, qui trouve sa source dans la vie de la paroisse et qui, à la longue, l'emporte sur la société des châteaux. Une chose qui frappe au Moyen-Age, c'est la jeunesse. Les gens y meurent jeunes; et y a peu de vieillards. Les Papes eux-mêmes sont des hommes qui, souvent, viennent d'accéder à la pleine maturité, par exemple Innocent III, en 1198, élu à environ 35 ans. U; autre évidence, c'est l'ivrognerie. "A la ville comme au village, le grand centre social, c'est la taverne. Comme il s'agit en général d'une taverne banale, appartenant au seigneur et le vin ou la cervoise qu'on y boit sont le plus souvent fournis ou taxés par lui; la fréquentation. Le curé au contraire vitu- père ce lieu de vice où le jeu de hasard et l'ivrognerie se donnent libre cours et qui fait concurrence aux réunions paroissiales, aux sermons, aux offices religieux. On se rappelle la taverne dont le tapage couvrait la voix du dominicain qu'écoulat Saint-Louis." Ce fut une époque sauvée peut-être par la musique; le chant grégorien, les modulations des ménestrels dans les châteaux, et, chose horrible des paysans "aux onomatopées du charivari." Chants sans paroles des humilités de la vie, qui ne peuvent s'exprimer, mais qui, ne pouvant pas être tout le temps malheureux, de temps à autre, chantent. Jacques Le Goff écrit: "Alors, par-delà des calamités, les violences, les dangers, les hommes du Moyen-Age trouvent oubli, sécurité, et abandon dans cette musique qui enveloppe leur culture. Ils jubilent." Laissons-le donc sur cette "jubilation", ces malheureux, ces précurseurs, ces pères, qui n'ont connu de la vie que ses tristesses et ses grossièretés, malgré l'élan sublime de leur cœur. Ce livre magnifique nous apprend que le Moyen-Age, ce n'est pas "L'annonce faite à Marie."

Comment toutes les sociétés pauvres, la société du Moyen-Age veut vivre repliée sur elle-même. Jacques Le Goff écrit qu'elle est "fermée, opaque et hostile aux autres." Il parle de ses "orgueilleuses certitudes." Le Moyen-Age a brandi l'anathème contre tout ce qui n'était pas lui-même. On sait comment il a traité les Juifs, qu'il a transformés en usuriers et en marchands d'esclaves. Résolument égocentrique, pauvre et dur, le Moyen-Age n'en a pas moins été amené à subir l'influence des civilisations qu'il méprisait: la Grèce antique, Rome, l'Islam

et ce n'est pas pour rien que je ne puis dormir Afin de pouvoir les aider cette nuit Je dois, par devoir autant que par amour, être ces arbres, ces tramways, ces gens... ("Younost" No 5 - 1964)

Ainsi cet ex-chanteur des stades prend lentement conscience de sa mission véritable. Cette communion à la détresse universelle n'est-elle pas un signe avant-coureur d'une perception encore nébuleuse d'un monde aux dimensions inconnues?

Belle AKHMADOUlina a fait parler d'elle peu de temps après l'affaire de PASTERNAK, à propos de son livre "Dr. JIVAGO". Admiratrice fervente du grand poète et ne s'en cachant pas, elle fut, à cette époque, et en même temps que ses camarades, les poètes I. KHARBATOV et PANKRATOV, envoyée en exil, dans les terres vierges. En fait de résolutions de sagesse et d'enthousiasme social, elle en ramena des poèmes qui ne passèrent pas inaperçus auprès des responsables et pour cause! Des clochettes! Elle n'y a vu que des clochettes: "... qui poussaient avec démeure et bleuisaient à en devenir rouges..."

Toujours aussi indisciplinés, les jeunes poètes, dès leur retour, reprirent le chemin de la datcha de PASTERNAK. Oh, Bella AKHMADOUlina ne se nourrit pas de chimères! Dire la vérité coûte cher parfois! Mais est-ce sa faute si l'inspiration l'opprime et l'oblige à écrire? "Au fond de mon cahier comme dans une forêt je me perds follement et pour l'éternité, seule parmi tout ce feuillage brillant..."

La perfection de ses poèmes lyriques rappelle tantôt celle de PASTERNAK, tantôt encore celle d'Anna AKHMATOVA: "A nos chevelures septembre a ajouté le reflet orange de la décoloration. Il nous apprend à vivre comme lui-même le fait tendu jusqu'au dernier rendez-vous de saison."

Pour PASTERNAK, il n'y a pas d'objets inanimés: tout vit, respire, déborde de vitalité et de plénitude. C'est de cette même plénitude que se gonflent les poèmes de Bella Akhmadoulina.

Elle a commencé à écrire vers 1956. Les cercles intellectuels étaient alors en pleine effervescence. Le XXe Congrès, le "primemps" polonais d'octobre, les événements de Hongrie, tout était prêt à quitter les sentiers battus, à rechercher la nouveauté. Sans doute, il eût été plus facile de faire rimer les mots clés, les mots passe-partout de la littérature soviétique d'alors. Mais le chemin que choisit la jeune poétesse n'était pas de tout repos. Elle ne faisait pas partie du groupe de PHENIX, mais elle ne suivait pas non plus l'exemple de EVTOUCHENKO. Le monde qu'elle crée n'a que des ressemblances très lointaines avec les réalités quotidiennes officiellement reconnues. Elle est bien de son temps et de sa génération et ce n'est pas pour rien que la jeunesse s'est reconnue en elle. Malgré le mince et l'unique recueil publié ("Strouna" - Ecrivains Soviétiques - Moscou, 1962) sa popularité ne fait que grandir. "Son âme romantique et son caractère inquiet", on pourrait ajouter aussi: son courage et son culte de l'amitié, l'empêchent de tomber dans le banal, dans le "déjà vu". Son art pourtant, comme l'art tout court, ne se laisse pas facilement analyser.

Comment dire l'insaisissable musique d'une âme éprise de beauté? x x x

Excédé par la sévérité excessive de certains critiques, qui taxent ses chansons d'"hystérie", Boulal OKOUDCHDAVA, le premier chanteur "rock" russe a enregistré ses succès à Londres, nous annonce "PARIS-MATCH", dans un de ses numéros du mois de janvier.

L'originalité de ce Brassens russe consiste à ne pas déclamer ses vers à l'instar de ses confrères soviétiques mais à les chanter en s'accompagnant de la guitare.

Les enregistrements de ses improvisations sur bandes magnétiques ont connu un gros succès et sa renommée, qui a fait le tour de l'U.R.S.S., commence à éveiller des échos à l'étranger.

monde impitoyable de robots, il supplie: Gardez-nous, les poètes, gardez-nous bien... Gardez-nous avec nos fautes, avec nos joies et sans... Mais il ne se complait pas longtemps dans ces considérations déprimantes. Dans cet univers affolant, il nous apparaît comme un miracle de santé morale et d'équilibre. Son humour n'a rien de féroce. Tout lui est prêt à exercer ses dons d'observation; la mécanique même, peut être un sujet de poésie: "et les grues obéissantes se courbent et les bulldozers reculent humiliés, comme s'ils voulaient se débiter..."

Bien que sa vision n'ait rien de cosmique, le poète ne voit pas le monde par rapport à lui. C'est un extraveillé. Il ne débride pas ses plaires sur les places publiques. A peine une parole échappée ici ou là nous éclaire sur son... "Mais le silence qui sonne à mes oreilles est né de ma souffrance..." Cette objectivité explique l'absence de toute confession érotique et de vaines leçons de morale. OKOUDCHDAVA chante la femme et l'amour sur un mode lyrique. Dans des images inattendues, surprenantes, qui s'opposent aux clichés traditionnels, il nous dit la fierté de la femme russe, sa dignité, sa patience inaltérable, sa beauté.

Il chante aussi son vaste pays avec ses villages, ses forêts, les rues de ses villes, ses routes courant au ras des steppes, ses rivières nonchalantes, féminines, qui sommeillent au soleil d'été: O rivière, sur le sable blanc tu es laissée choir tu as défilé du ciel le bleu moucher; ta robe d'indienne est toute en pâquerettes, tes tièdes bras rep...ent sur ta tête...

Assez intelligents et assez inspirés pour renouveler les thèmes éternels, B. OKOUDCHDAVA renoue l'art millénaire des troubadours. Il va et vient, sa guitare à l'épaule, regarde, "mine de rien", les gens et les objets et il écoute battre le pouls de la vie. C'est pourquoi sa poésie sans prétention trouve une résonance infinie dans l'âme d'un peuple qui, malgré ses vicissitudes, n'a pas désappris à chanter...

Andrei VOZNESENSKI est un des poètes les plus remarquables de cette nouvelle génération qui en compte tant. Pourtant à l'encontre de E. EVTOUCHENKO, il donne quelques craintes sur la survie de son talent. N'étant ni arriviste, ni opportuniste, il n'a rien de tout-mettre en oeuvre pour préserver ses dons. Même pendant son voyage en Europe et aux Etats-Unis, ses livres sont restés introuvables.

Sans doute, tout n'est pas parfait dans ses poèmes. On remarque encore des tâtonnements, des hésitations. On dirait qu'il est impatient de mettre dans les mots tout l'ineffable qu'il devine. Un des premiers, il laisse transparaître dans ses vers quelque chose qui ressemble à une inquiétude métaphysique: ... Pas de plus haute prédestination que d'être né... sur la terre, il n'y a de stable tel un reflet d'une étoile partie qu'un rayonnement durable qu'on appelle âme jadis...

(Jeanne Garde, No 10-1964) Les pages, malheureusement

trop peu nombreuses, que nous possédons de lui ne permettent pas d'aller plus avant dans l'étude de sa personnalité. Regard tourné vers l'intérieur, il porte son oeuvre comme une coupe remplie jusqu'aux bords. Saura-t-il prendre garde aux obstacles et aux pièges tendus sur sa route? Saura-t-il porter le précieux réceptacle jusqu'au bout sans le briser?

La traduction peut à peine rendre ce que son langage poétique possède comme vie secrète et pouvoir de suggestion, sans recourir, pour autant, aux grands moyens de la poésie lyrique habituelle: Ave, Osa... nuit ou hallucination, hurlent les chiens, — l'écho te respire, — l'écho te respire, — Ave, Osa... je ne savais, cynique Paillasse que l'amour est une immense peur?

(A. VOZNESENSKI: PARABOLES - Ecrivains soviétiques - Moscou, 1960 40 digressions lyriques du "Poème de la Poire triangulaire", Ecrivains Soviétiques, Moscou 1963).

"Victor SOSNORA possède une voix qu'on ne saurait confondre avec une autre. Cette voix peut être tranchante, elle ne sera jamais banale", (ASEV) C'est à peine si l'on y remarque l'influence de PASTERNAK; la personnalité du jeune poète est assez forte pour se passer d'imitations. On ne distingue pas encore clairement vers quel domaine particulier l'amènera l'évolution de son talent. Pour le moment il joue avec virtuosité des assonances et des allitérations: "souples se courbent les scies — comme les cous des cygnes..."

A cause de cette habileté verbale, il sera difficilement accessible à un lecteur étranger. Comment traduire sans détruire la beauté fluide et la hardiesse de ce style? Il sait voir la nature avec des yeux neufs et aime à jongler avec les couleurs: "... et caurent les feuilles rouges comme des rouges renards..."

Mais SOSNORA restera-t-il uniquement cantonné dans ses descriptions de la nature? "Dans ses derniers poèmes, supérieurs encore à ceux de la "Pluie de Janvier" (Ecrivains Soviétiques, Moscou, 1962) se dessine nettement une tendance vers la recherche plus compliquée des solutions authentiques du problème moral". (E. REIS)

Cette utilisation des thèmes de la nature, ne serait-elle qu'un exutoire du poète? par le truchement des images, il arrive à extérioriser ses conceptions de la vie. Sa vision de la nature n'est, en réalité, qu'une projection de son moi: "O mon bois — mon effluve — mon chauve bois. — Mon bois — mon épais — mon homme de bois — sera-tu prêt dis-moi — pour les sauvages décembre?"

Mais, il faudrait tout citer. Il faudrait nommer aussi l'admirable poète Joseph BROOSKI, Aleksei BERDNIKOV, H. SELIKOV, ROJDESTVENSKI et tant d'autres et celle qui signe "Elena" et tous les anonymes. Ce n'est pas une étude, mais un volume entier qu'il faudrait pouvoir consacrer aux poètes dont les oeuvres parviennent, miraculeusement, jusqu'à nous.

(A suivre)

ÉDITIONS H M H DIR. CLAUDE HURTUBISE DIFFUSION H M H: 1029, Beaver Hall, Montréal, UN. 6-6255 Yves Thériault CONTES POUR UN HOMME SEUL Collection "L'Arbre" No 5 — \$2.50 L'auteur autographiera son volume au Salon du Livre (Stand No 114) DANS LA MEME COLLECTION: ANNE HEBERT / Le Torrent / \$2.95 ALAIN GRANDBOIS / Avant le chaos / \$2.95 JEAN SIMARD / 13 récits / \$2.50 JEAN HAMELIN / Nouvelles singulières / \$2.50

COMMENT PARLER EN PUBLIC Dale Carnegie \$3.10 LES ROSES ROUGES DE DALLAS (Mort de Kennedy) Nerin E. Gun \$3.85 NOTRE VIE SEXUELLE Dr Frederic Hahn \$6.10 LES GRANDS CINEASTES H. Agel \$6.50 ADRIENNE OU LA VIE DE MME DE LAZYETTE André Maurois \$4.80 Nous acceptons les commandes postales Librairie ONTARIO 4030 est rue Ontario Succursale LIBRAIRIE DOMAINE Centre d'achats Domaine, Montréal 523-4333

VIENT DE PARAITRE — PARTI PRIS — VIENT DE PARAITRE — PARTI LA NUIT de Jacques Ferron roman \$1.50 PARUTIONS RECENTES LA CHAIR DE POULE par A. Major \$1.75 L'AFFICHEUR HURLE par Paul Chamberland \$1.50 agence du livre français 8180 rue Saint-Hubert, Montréal — Tél.: 271-6888

VENTE FINALE LITTÉRATURE EUROPÉENNE 30.000 VOLUMES À LIQUIDER LIVRES D'ENFANTS ET AUTRES PRIX AUSSI BAS QUE 10¢, 25¢, 50¢ LUNDI LE 5 AVRIL — MARDI LE 6 ET MERCREDI LE 7 AVRIL ESCOMPTE DE 50% à 75% DE 10 h. p.m. À 8 h. p.m. JEAN TALON BEAUMONT 450 VAN HORNE LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE 450, avenue Beaumont, Montréal 15, P.Q. — Tél.: 273-5181

théâtre • musique • cinéma • variétés

les Beaux-arts par Laurent LAMY

- L'exposition 21, à l'Étable
Charbonneau, à la Galerie Agnès-Lefort
Gérard Tremblay, à la Galerie Libre

Sous ce titre, 21, les Jeunes Associés du Musée ont monté une exposition à mi-chemin entre la peinture et la sculpture...

grassé depuis sa dernière exposition. Elle évolue lentement, sagement, sans heurt ni brusque spectaculaire...

Gérard TREMBLAY
A côté des grands courants de la peinture à Montréal, Gérard TREMBLAY occupe une place à part...

merveilleux et ouvert à la joie. Ses travaux d'une grande finesse et d'une poésie subtile s'imposent par leur rigueur et leur vérité...

AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Mary Bruce et Mario Merola, exposants de la "Galerie 12"

Deux peintres de Montréal, Mary Bruce et Mario Merola, sont les artistes vedettes de la nouvelle exposition de la série "Galerie 12" au Musée des Beaux-Arts de Montréal...

elle dit: "Je me préoccupe surtout de formes et d'espace. Les formes sont immobiles ou elles flottent, elles surgissent ou disparaissent..."

CHARBONNEAU
Il semble que Monique CHARBONNEAU ait peu pro-

EXPOSITION ANDRE PRUD'HOMME sculpteur du 31 mars au 13 avril GALERIE LIBRE 2100 Crescent 288-6080

GALERIE CAMILLE HEBERT

EXPOSITION ALBERT DUMOUCHEL du 31 mars au 21 avril 2075 Bishop 849-9931

galerie agnès lefort

GALERIE NOVA ET VETERA Sculptures de gravures de André FOURNELLE et Francine BEAUVAIS

Pour tout votre matériel d'artiste consultez nos experts OMER DESERRÉS 1406 St-Denis - AV. 8-0251

Exposants: Barbeau, Bellefleur, Bonli, Ewen, Gervais, Goguen, Goulet, Hurtubise, Mead, Meares, Molinari, Renaud, Soucy, Sullivan, Taylor, Tousignant. Jusqu'au 10 avril "NOUVELLES DIRECTIONS" galerie du siècle 1494 ouest, rue sherbrooke tel. 932-0078

Galerie "L'Art Français" 370 ouest, Laurier 277-2179 Présentera à partir du 13 avril Paul-Emile GENEST II PERME LE LUNDI MATIN

EXPOSITION SYLVIA STARR jusqu'au 9 avril Peintures de 1955 à 1965 OUVERT TOUTS LES JOURS de 2 h. à 9 h. Samedi et dimanche inclus ATELIER JONOS LUKACS 4125 Bluebridge Crescent, suite 26 933-9877

EXPOSITION comtois vernissage, lundi le 5 avril de 8 à 10 1504 o., Sherbrooke WE. 2-8620

Ecole Normale de Musique 4873 boul. Westmount Ven. 9 avril 8h.30 p.m. La Société de Musique Canadienne présente son douzième CONCERT ANNUEL Oeuvres de membres de la Ligue Canadienne de Compositeurs

NEW YORK PRO Musica présente les interprètes de la musique du MOYEN AGE, de la RENAISSANCE et de l'époque baroque dans un CONCERT ELISABETHAIN

Dimanche, 25 avril 1965, 8h. p.m. Une SOIRÉE MUSICALE ENLEVANTE IDA HAENDEL, Violon ZARA NELSOVA, Violoncelle RONALD TURINI, Piano



Fernand Dansereau: "Le Festin des morts", c'est la redécouverte de notre univers

Cette entreprise nous a d'abord fourni l'occasion d'une redécouverte du rôle de l'assistant, de l'équipe, des conditions de tournage, du cinéma en général...

"C'était là un problème sérieux. L'ONF a tout de même vécu en marge des comédiens. Il y a la nécessité d'être parfois très dur..."

"Au montage, et passé le moment de vertige de la répétition où les défauts et les qualités disparaissent, il y a eu comme une bouffée d'air, une volonté identifiée..."

"Un monde retrouvé. Vous savez, Bachelard et l'importance des rêves. Une réalité contre laquelle je me défendais mais qui était la mienne..."

Au Plateau, jeu. et sam. 8 et 10 avril FESTIVAL BEETHOVEN Sonates et variations pour violoncelle et piano ANDRE NAVARRA JACQUELINE DUSSOL

COTE MORALE DES FILMS

Service de l'Office catholique national des techniques de diffusion
ALL THESE WOMEN: En dépit du ton de fantaisie, le climat de libertinage, un dialogue cru et des scènes suggestives...

22 avril au 1er mai Comédie-Canadienne La déesse moderne de la fantaisie Annie CORDY

INSOMNIS, L: Ce film illustre le désir de paix chez un homme dégoûté de la guerre et de ses violences. Une aventure audacieuse et des images suggestives...

8 AVRIL à 8H. P.M. PASSION SELON ST MATTHIEU de J.S. BACH Chanté en allemand - En entier SOCIÉTÉ DE LA CHORALE DE BACH DE MONTRÉAL

PLACE DES ARTS MONTREAL 18 (QUÉBEC), TEL. 842-2112

Sous le gracieux patronage de la REINE JULIANA des Pays-Bas La Philharmonique de la Haye (HET RESIDENTIE-ORKEST) WILLEM VAN OTTERLOO conducteur 102 musiciens

LUNDI LE 5 AVRIL A 8H.30 P.M. PROGRAMME SYMPHONIE EN SOL MINEUR, NO 40, K-550 Mozart DON JUAN, OPUS 20 Richard Strauss LA TROISIÈME SYMPHONIE Pijper DAPHNIS ET CHLOE, 2e SUITE Rael

théâtre • musique • cinéma • variétés

Horaires des spectacles

THÉÂTRE
PLACE DES ARTS - Choeur des étudiants de l'U. de M. (Jeune Peretz School) 8.30. Dimanche: Carlos Montoya, guitarrista: 8.30. Dim. 7.30. Relâche lundi.

CINÉMA
CINEMATHÈQUE - "Les Misérables" d'Albert Capellani (1912). ALOUETTE - "My Fair Lady" - 8.00. Avenir - "Le grand jeu" de Wet Atterton.

RADIO-SELECTION

le samedi 3 avril
A 10 heures du matin, L'université Radiophonique Internationale. A midi, le professeur Guillaume parle de Victor Hugo.

HORAIRES DE LA TELEVISION

SAMEDI 3 AVRIL
12.00 En matinée
12.30 Sur le matelas
13.00 Cinéma
13.30 Musique

"L'Ecole des femmes" avec Jean Gascon "Les Nouveaux Dieux", de Jacques Duchesne

par Jean BASILE
Je n'aurai pas l'outrecuidance de porter un jugement sur "L'Ecole des Femmes" de Molière que présente actuellement le TNM. On a tout dit, je pense, de cette comédie qui est l'une de ses très grandes. Dire le plaisir qu'il y a à réentendre les répliques, à retrouver un vers oublié, une nuance supplémentaire, suffit.

me revient. Peut-être est-elle trop fine, trop subtile dès sa première réplique. Elle n'a peut-être pas très bien su faire le départage entre sa candeur vraie et sa roublardise non moins vraie. Mais c'est certainement une question de compréhension du rôle. Et là-dessus les avis sont divers.

par Alain PONTAULT
Il faudrait couper les revolvers de la fin. Mais de ses références, Jacques Duchesne fait des imitations. Il les annonce. Il dit, avant un choeur irrésistible, et cependant non dénué de rage et de lucidité: "Une pièce touche brechtienne. C'est à la mode".

Autant dire que le TNM a misé juste de terminer sa saison d'hiver sur cette oeuvre. On l'y retrouve tel qu'il est quand il veut bien faire. Tousjours jeune, toujours à l'aise, en prise directe avec Molière dont il a fait, à juste titre, son maître.

Geneviève Bujold joue Agnès. On attendait avec impatience l'entrée de cette comédienne remarquable dans un des rôles les plus difficiles du grand répertoire. Elle s'en est bien sortie. Oui, elle a bien dit "Le petit chat est mort" et elle a bien lancé son grès. Un je ne sais quoi cependant

L'ineffable Carlos Montoya
"il faut l'entendre pour le croire"
DIM. LE 4 AVRIL A 8H.30 P.M.
ADMISSION: \$1.00, \$3.50, \$5.00, \$2.00
Taxes incluses
En vente dès maintenant au guichet des billets

la Musique par Gilles POTVIN

Il semble que la très belle musique de piano de Schubert connaisse enfin la faveur des interprètes et du public. Au cours de la saison qui s'achève, nous avons eu l'immense plaisir d'entendre, sinon découvert, des pages comme la SONATE en do mineur, op. 143 et les MOMENTS MUSICAUX (Emil Guillaes).

Artur Rubinstein et Franz Schubert

Le groupe Chopin comprenait le BARCAROLLE, deux ETUDES et le SCHERZO en si bémol mineur, des oeuvres que Rubinstein joua avec son autorité coutumière. L'un des plus beaux moments du récital fut les VALES NOBLES ET SENTIMENTALES, de Ravel, toutes empreintes d'une délicatesse nonchalante, comme le compositeur le voulait sans doute en coiffant sa partition d'une citation d'Henri de Régnier: "Le plaisir toujours nouveau d'une occupation inutile." Rubinstein fut l'interprète rêvé de ces oeuvres.

SUCCES! de RIRE! THEATRE DU RIDAU VERT

RIRE! LES OEUFS DE L'AUTRUCHE d'André Roussin
AU STELLA, 844-1793
4664 rue ST-DENIS

MATINEES SPECIALES POUR TOUTE LA FAMILLE

SAINT-DENIS et Bijou
3094, 82-83015 V.L. 3-3173
3036, PAPINEAU 32-1993
CFCF 12
10.30 The Sound of Twelve
10.45 Dr. Who
11.00 Bugs Bunny

12 NOMINATIONS A L'ACADEMIE

MY FAIR LADY
AUDREY HEPBURN - REX HARRISON
ALOUETTE
SAM. et DIM. 2 P.M. et 8 P.M.

LA FEMME DES DUNES

Un film prestigieux et provocant
"UN VRAI CHEF-D'OEUVRE"
"UN FILM BEAU ET EMOUVANT"
Festival
SALLE REGINA
CE SOIR
"UNE ANNAE PLEINE DE DIGNITE" - 8H30

LA HEURE DE LA REVOLTE

ALAIN DELON dans "L'INSOUMIS"
un film de Alain Cavalier
LEA MASSARI GEORGES GERET
HORAIRE
Sam. et Dim. 1.00 - 3.05 - 5.20 - 7.30 - 9.45
7 Sur Semaine 7.30 - 9.30

DERNIER RECITAL

Les CAILLOUX
4 avril à 8 h. p.m.
BILLETTS: \$1. - \$1.50 - \$2. - \$2.50
En vente au guichet

THEATRE LA BOULANGERIE

AMÉDÉE
EUGENE IONESCO
Les Apprentis-Sorciers
RESERVATIONS: LA. 3-2464

les portes

Pièce canadienne de Robert Gurik
Musique et Chansons, Robert Charlebois
Avec Marthe Mercure, Jean Perrault, Monique Aubry, Edouard Wollay, Irène Poujol, Gabriel Vigneault, Pascal Desgranges, et Bernard Lapierre.
Tous les soirs 9h. - Samedi 8h. et 10h.30. Relâche le lundi.

THEATRE DE LA PLACE VILLE-MARIE

RESERVATIONS: 861-6665

L'ÉCOLE DES FEMMES

de MOLIÈRE
 Mise en scène de JEAN GASCON
 Décors et costumes de ROBERT PRÉVOST
 avec JEAN GASCON dans le rôle d'ARNOLPHE
 Jean-Pierre COMPAIN, Victor DÉSY
 Gabriel GASCON, Julien GENAY, Léo ILIAL
 Edgar FRUITIER et Denise MORELLE
 et, dans le rôle d'AGNÈS, GENEVIÈVE BUJOLD
 pour un nombre limité de représentations
 au théâtre ORPHEUM - réservations: 845-7149
 Tous les soirs à 8h.30, dimanche à 7h.30 relâche le lundi

Voyages et tourisme — Voyages et tourisme — Voyages et tourisme — Voyages et tourisme —



Une heureuse initiative d'Air France
Joie des enfants...
tranquillité des parents

Les Canadiens peuvent maintenant très facilement envoyer ou amener leurs enfants à des camps d'été en Europe. Les frais additionnels occasionnés par les billets d'avion des enfants (de 6 à 14 ans) sont compensés par le coût peu élevé de l'inscription des enfants à ces camps remarquablement bien organisés.

Comme nous le mentionnions la semaine dernière, AIR FRANCE vient de mettre au point un programme en vertu duquel elle prend charge des jeunes dès le décollage et jusqu'à leur retour à la maison sains et saufs.

Cela s'applique dans les cas où les parents se rendent en Europe et laissent leurs enfants au camp pour quelques semaines, comme aussi dans le cas où les jeunes prennent l'avion sans leurs parents.

atmosphère de détente et de joie, d'échanger avec eux leurs expériences d'étudiants et de jeunes Canadiens, et de profiter de leur contact.

La mer et la montagne

De tels camps sont une spécialité européenne, et les jeunes bénéficient de soins d'experts et d'une excellente surveillance de la part d'un personnel hautement entraîné. Les loisirs sont sains et variés, les camps étant situés près de la mer ou dans les montagnes.

Excellents échanges culturels

Les camps en question sont situés en France et tous dirigés par des Français. C'est donc là, pour les petits Canadiens français, une excellente occasion de rencontrer leurs jeunes cousins, dans une at-

Nourriture et plaisir

La cuisine, dans tous les cas, est tout spécialement préparée pour des jeunes, en termes de quantité et de qualité nutritive. Ces camps offrent toute une variété de facilités de logement, des chambres semi-privées jusqu'aux dortoirs.

La natation, les excursions aux lieux pittoresques, le tout sous surveillance, les jeux et les sports organisés, le soleil radieux, et le décor naturel extraordinaire, assurent aux jeunes des semaines très occupées. Les soins médicaux sont également toujours disponibles.

Vacances sans souci

Pour les parents, ces facilités ne signifient aucun souci de plus que s'ils inscrivaient leurs enfants à des camps d'été réguliers près de la maison. Si papa et maman sont en Europe durant cette période, ils seront d'autant plus près des enfants. Ils ne doivent pas, en conséquence, se priver, à cause des enfants, d'un congé outre-mer. Les parents pourront aussi profiter de leurs propres vacances, sans avoir à garder les jeunes ou courir le risque de voir leurs vacances gâtées par des enfants trop fatigués.



L'hôtel de ville de Vienne

Le festival de Vienne

Vienne, ville de rêve et joyeuse capitale de l'Autriche, est intéressante à visiter n'importe quand, mais elle l'est davantage à l'époque du grand festival annuel de musique et d'arts, du milieu de mai jusqu'à la fin de juin.

"L'art en liberté" est le thème du 15^e festival qui doit être inauguré le 22 mai par le président de l'Autriche, en face du Rathaus illuminé, et qui doit se poursuivre par des concerts multiples dans les magnifiques décors de la ville.

Pour les amateurs des arts de la scène et de la musique, ce festival est un événement à ne pas manquer, selon Scandinavian Airlines System, qui a des liaisons quotidiennes avec Vienne, depuis Copenhague, Stockholm et Oslo.

Le Théâtre an der Wien présente une affiche des plus intéressantes. Le 23 mai, on y donnera une production autrichienne: "Das Haus der Temperamente", comédie mise en musique par Johann Nestroy. On y verra ensuite trois pièces par le Théâtre de France, la compagnie nationale de France, et après, les ballets Bolshoi. La compagnie de ballet Sadler's Wells de Grande-Bretagne donnera son spectacle du 1^{er} au 4 juin, puis les Etats-Unis seront représentés pour la première fois par une production de "The Amen Corner" de James Baldwin, du 7 au 12 juin.

Pour les amateurs d'opéra, rien, certes, n'égale ce que peut offrir l'Opéra de Vienne. A compter du 23 mai, et jusqu'au 29 juin, on y présentera des oeuvres de Wagner, Verdi, Pfitzner, Strauss, Puccini, Mozart, Bizet et Stravinsky; un opéra différent à chaque jour.

Fiers comme des paons de prendre, comme des grands, le Boeing d'Air France, ces deux enfants vont passer leurs vacances en France, tout simplement. La compagnie aérienne les prend en charge dès le départ, s'occupe, bien sûr, de leur traversée, mais aussi de leur inscription et de leur arrivée dans un camp d'été où ces loupes passeront de mémorables vacances particulièrement reposantes... pour leurs parents.

(Photo Air France)

VOYAGES

- I — Pâques à Jérusalem : 21 jours (avec Mgr R. Marien), départ le 5 avril, \$1090.00.
 - II — EUROPE y compris la GRECE: été 1965, 2 mois, 12 pays, 62 jours — bateau (avion), \$1297.00.
 - III — MOYEN-ORIENT : 21 jours, 21 juillet (avec M. l'abbé J. Fournier), \$998.00.
 - IV — EUROPE et MOYEN-ORIENT: combinés, \$1504.00.
- RENSEIGNEMENTS :
VOYAGES Bel-Air : 2155 de la Montagne, MtL, 844-8817
M. G. Bellefleur, 3973 Mentana, MtL, 523-2583

SERVICE EUROPEEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue Drummond — Tél.: UN. 1-0200 et UN. 1-3906
RESERVATION d'Hôtel - Avions - Bateaux - MONTREAL

Profitez des facilités les plus avantageuses
d'ACHAT ou LOCATION

RENAULT - SIMCA - CITROEN-FIAT - VOLVO
PEUGEOT - VOLKSWAGEN PANHARD - TAUNUS

Choix dans toutes les marques européennes

Kilométrage illimité — Assurance et permis Internationaux
Livraison dans toute l'Europe Garantie de rachat en dollars

Partez à la conquête de tous les coins de
L'EUROPE... EN AUTOMOBILE!

UNE SEMAINE
DE VACANCES
EN ROUTE VERS
L'EUROPE POUR
UN SIMPLE
SUPPLEMENT
DE \$2.40!



En Saison d'hiver, le passage en classe économique par avion à réaction de Montréal à Amsterdam est de \$233.60; en bateau, vous pouvez vous détendre pendant le voyage de Montréal à Rotterdam, dans une cabine extérieure à bord du populaire "Ryndam" pour \$236... (Certains aménagements coûtent même moins cher.) La différence de \$2.40—ou moins—vous donne, en route, une semaine de vacances merveilleuses. Des repas de gourmet, des présentations de films, des jeux de pont, piscine, climatisation générale, et le droit d'emporter 275 livres de bagages sans frais.

De plus, en Saison d'hiver vous pouvez profiter d'une économie supplémentaire, sur l'aller et retour, allant jusqu'à 25%. Quelle que soit la saison, quel que soit le bateau, vous pouvez être assuré d'un avantage important lorsque vous demandez à votre agence de voyager par le Holland-America Line.

"Partez Aujourd'hui—Payez Plus Tard."

De Montréal: Saison d'hiver, 15 & 30 avril. Saison d'été: 5 & 30 juin, 24 juillet. (Le 15 avril est un voyage spécial Festival de la Tulipe. Pittoresques décorations florales à bord. Nombreuses distractions inoubliables.)

De New York: voyages réguliers de nos "3 Grands": bateau: "Rotterdam", "Nieuw Amsterdam" et "Statendam", et aussi du "Maasdam" et du "Prinses Margriet".

Croisière Spéciale pour l'Exposition
Internationale de New York.

Le "Ryndam" de Montréal à New York via Boston, 4 jours 1/2. Samedi, le 8 mai. Voyage inoubliable, à partir de \$95... Réservez maintenant.

Vers l'Irlande, l'Angleterre,
la France, la Hollande, l'Allemagne.

Holland-America Line
EDIFICE CARRE DOMINION

1245 rue Peel, Montréal 2, P.Q. — Tél.: 866-1731

Grand choix
de voyages
de qualité

- FRANCE-ITALIE-SUISSE
21 JOURS
4 DÉPARTS: 13 mai, 3 juin, 15 et 29 juillet, 9 et 23 septembre
Séjour d'une semaine à Paris, circuit en autocar de luxe, Côte d'Azur, Nice, Pise, Florence, Rome Venise, Milan, Montreux.
\$716
- HAWAII
15 JOURS
3 DÉPARTS: 25 juillet - 10 octobre
Séjour dans un hôtel de première classe à proximité de la plage de Waikiki — visite de Pearl Harbor — visite de l'île d'Oahu, etc.
\$595
- MOYEN-ORIENT
3 SEMAINES
Départ de Montréal le 20 sept.
Égypte — Liban — Syrie — Jordanie — Israël — Turquie — Grèce — Paris. Voyage très complet offrant des excursions hors des sentiers battus. Hôtels de première classe.
Tout compris \$1399
- MEXIQUE
15 JOURS
3 DÉPARTS: 2 et 16 juillet, 4 août, 13 octobre et 13 novembre
Visite de Mexico, Cuernavaca, Taxco, Puebla, Tehuacan, Acapulco. Le corridor, les pyramides, les fameux ballets folkloriques, jardins de Xochimilco, hôtels de 1^{re} classe, guides spécialisés parlant français.
Tout compris \$530
- LES ANTILLES
16 JOURS, PAR AVION
3 DÉPARTS: 17 juillet, 16 octobre
Séjour dans cinq des plus belles îles: Antigua — Guadeloupe — Martinique — Barbades — Bermudes. Parfois hôtels de première classe — visites, etc.
Prix \$565
- TOUR D'EUROPE
5 PAYS, 21 JOURS
3 DÉPARTS: 20 mai, 12 et 29 juillet, 5 août, 18 septembre
France — Italie — Suisse — Allemagne — Belgique. Parcours en autocar de luxe, visite des points d'intérêt: Paris, Côte d'Azur, Rome, Venise, Florence, Naples, Lucerne, Heidelberg, Cologne, Bruxelles.
\$772

Demandez nos brochures descriptives
ainsi que notre GUIDE DE VACANCES



La seule agence dirigée par un géographe
3428, rue St-Denis, MtL 18 — Tél. 842-4648
OUVERT LE JEUDI SOIR JUSQU'À 9H.
LE SAMEDI DE 10H.30 À 4H. P.M.

Paris,
en flânant

Air France vient de publier une toute nouvelle édition de sa brochure "Paris à pied", pour encourager les touristes de la capitale française à découvrir le vrai Paris, à pied. Destinée au voyageur dont le temps est limité, elle comprend sept itinéraires différents dans les secteurs les plus intéressants de la ville.

Ces promenades couvrent le Paris des Champs-Élysées et de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, centre mondial de l'élégance et de la haute couture; le Paris des artistes et des écrivains qui aujourd'hui comme par le passé, gravitent à Montmartre et Montparnasse; le Paris des charmantes maisons du 17^e siècle, comme celles de l'île Saint-Louis; et le Paris de l'Arc de Triomphe, de la cathédrale Notre-Dame, de la Tour Eiffel, du Musée du Louvre, et d'une série d'autres attraits de la Ville Lumière.

Cette brochure est compacte et sa présentation illustrée de dessins et de simagraves. Elle comprend aussi une carte des rues de 7 pouces sur 15,

QUEBEC — PAR PLAISIR
DU PAR AFFAIRES

HOTEL Laurentides

LE H/MOTEL LE PLUS COMPLET
AU CANADA

GRATIS: Transport de l'aéroport ou de la gare (avisé d'avance). Quality Court. Famos restaurant Bastogne. Entièrement climatisé. Le plus près du centre de Québec. Salles de conférences gratuites.

550 boul. St-Anne, Québec 3
TÉL.: (514) 643-7811 T.V.X. 415-571-5729
(INTL.: ZENITH 72110)



Le guide Karel Jarda auprès d'un des magnifiques trésors artistiques du Château Karlštejn.

"J'aimerais vous
faire visiter le
plus fascinant château
de la Tchécoslovaquie."

"Je m'appelle Karel Jarda. Mon oncle-grand-père et mon grand-père travaillèrent toute leur vie au Château Karlštejn. J'aimerais, tout en vous décrivant les beautés de ce splendide château, vous présenter des touristes tchèques qui le visiteront avec vous. Ils vous plairont. Les Tchèques savent sourire. Ils aiment la vie et cherchent à vous faire partager les attraits de leur pays."

VENEZ EN TCHÉCOSLOVAQUIE — Le Château Karlštejn est qu'un des nombreux et merveilleux châteaux de la Tchécoslovaquie. Il fut construit en 1348, comme forteresse pour protéger les trésors royaux et les bijoux de la couronne.

AU COEUR DE L'EUROPE — La Tchécoslovaquie — au cœur même de l'Europe — offre tellement au visiteur, en plus de son architecture unique. Hôtels et motels y sont modernes et confortables. Les mets tchèques, très originaux, sont d'une variété inégale. Chaque ville offre une grande variété de divertissements. En saison, vous ferez la chasse et la pêche dans une campagne qui regorge de lacs et de rivières et où les montagnes sont d'une infinie beauté.

VENEZ DONC EN TCHÉCOSLOVAQUIE, au cœur de l'Europe! Votre agent de voyages ou CEDOK (bureau du tourisme tchèque) se feront un plaisir de vous fournir toute la littérature publicitaire et les renseignements que vous désirez.

Cedok 42 CHARLES ST. E.
TORONTO 5, ONTARIO

Aux Antilles, TOUT LE MONDE AIME
"CASTELHAITI"
CUISINE CROÛTE ET FRANÇAISE — PISCINE — ORCHESTRE — L'HOTEL PREFERE DES CANADIENS A HAITI (PORT AU PRINCE). VOIR VOTRE AGENT

Aller en Italie
par Alitalia...
est-ce vraiment
mieux?

Allez à Chicago
par Alitalia
et vous le saurez!

Mettez-nous à l'épreuve. Notre envolée par jet Montréal-Chicago sans escale dure une heure et cinquante-cinq minutes. Ça vous suffira pour constater qu'Alitalia est sans rivale!

Les mille et un avantages de voyager par Alitalia vous sauteront aux yeux: un accueil plus chaleureux; un service plus pressé; un "équipped transatlantique" au grand complet (sommelier inclus!), attentif à prévenir vos moindres désirs. Arrachez-vous un instant à ces "délices de Padoue" et pensez: si un simple voyage à Chicago par Alitalia est aussi agréable, aller jusqu'en Italie par Alitalia doit vraiment être quelque chose d'extraordinaire!

Eh, oui! L'envolée Montréal-Rome, avec une seule escale à Milan, est rapide, commode et tellement agréable. Dites à votre agent de voyages: "l'Italie par ALITALIA". Il verra à tout. Vous voulez Chicago? Il s'en occupera aussi.



VOYAGES RITA CARON INC.

Suite 230 — Palais du Commerce
1600 rue Berri, Montréal, P.Q.
Tél.: 842-8781

Tous nos services sont gratuits

De 9 a.m. à 6 p.m. — Plus tard sur rendez-vous — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 p.m.

LES PLUS BEAUX VOYAGES A MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VOYAGES DE NOCES VACANCES SERVICE GRATUIT 9 a.m. à 9 p.m.

VOYAGES TRAVELAIDE

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. Turcotte, Président.
J. Desmarais, Sec.-Gén.
UN. 1-7272

1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal 2

buon viaggio — gluckliche Reise — bon voyage

Air Canada partagera une nouvelle aéro-gare avec BOAC à New York

collaboration spéciale de Robert Mackay

NEW YORK. — A partir de 1968, Air Canada recevra, à l'aéroport J.F. Kennedy de New York, ses passagers dans une aéro-gare ultra moderne.

Les plans de la nouvelle aéro-gare, dont Air Canada sera l'un des occupants, ont été dévoilés hier au cours d'une conférence de presse tenue conjointement, à New York, par M. Gordon McGregor, président de la société canadienne, sir Giles Guthrie, président de BOAC et M. Austin Tobin, directeur de Port of New York Authority, dont relève l'administration des aéroports de la région new-yorkaise.

Les travaux, qui débuteront en janvier 1966, coûteront à la société BOAC \$20 millions environ. Air Canada sera locataire d'une partie de l'édifice, dont trois quais d'embarquement, pour desservir annuellement 750.000 passagers, soit près de la moitié du nombre total des usagers de la future aéro-gare. L'édifice en fer à cheval accueillera en outre les passagers de plusieurs sociétés aériennes de pays du Commonwealth.

Le développement des plans suivait de 24 heures l'inauguration du nouveau service intercontinental de la BOAC assuré par le Super VC10. Cet avion est actuellement, et sera pour les six prochaines années, le plus moderne, par sa rapidité et son confort, à être utilisé pour les vols sur longues distances. Ce développement correspondait aussi, pour Air Canada, avec le

25^e anniversaire de son service en direction de New York. Aux quatorze liaisons quotidiennes que maintient actuellement la société canadienne avec New York — sept de Montréal et sept de Toronto, — viendra bientôt s'ajouter le vol Vancouver-New York via Toronto.

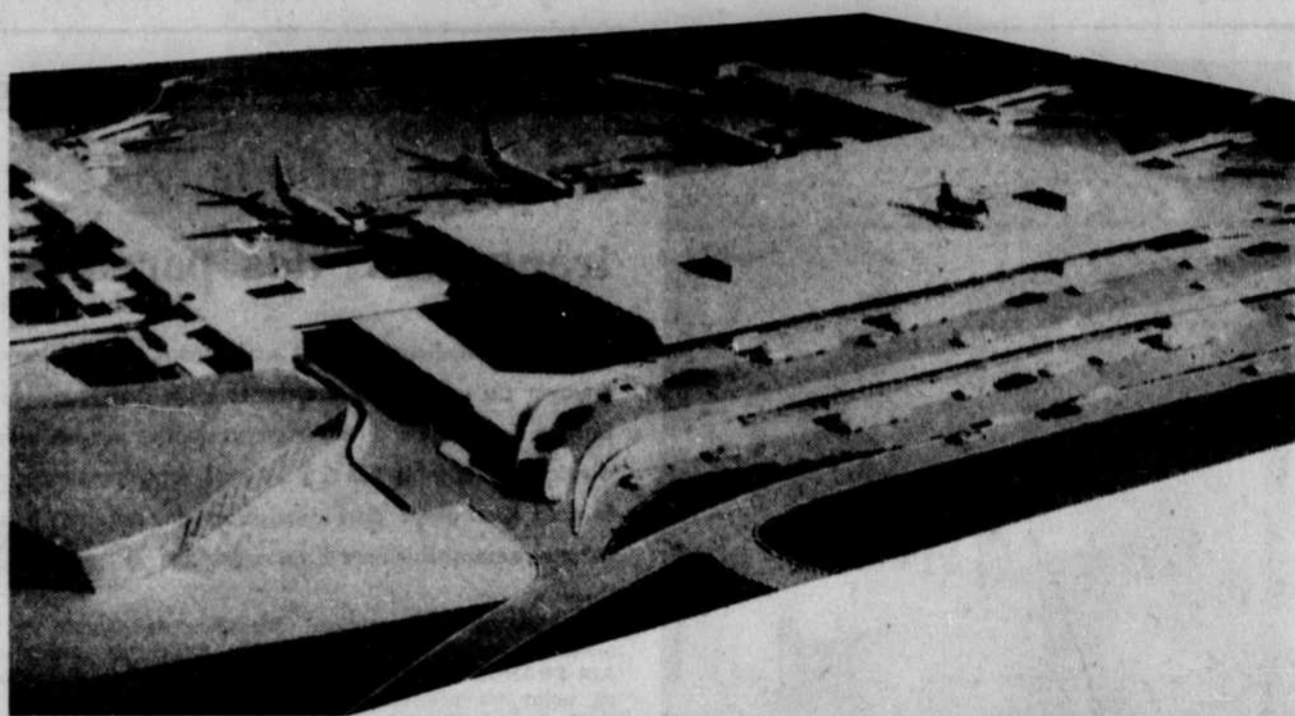
Le projet, dont la maquette a été dévoilée hier, répond, dans l'esprit des architectes et ingénieurs britanniques qui l'ont conçu, à un double impératif d'utilisation optimale de l'espace et de beauté architecturale. Le bâtiment principal, élégante structure d'acier, de béton et de verre, assurera au voyageur confort et rapidité de service.

Au rez-de-chaussée l'arrivant trouvera les bureaux de la douane et de l'immigration ainsi que boutiques, salon de coiffure et restaurant alors que ses bagages, acheminés mécaniquement depuis l'avion, lui seront présentés sur un plateau pivotant.

L'étage logera la salle des départs, dont l'accès sera facilité par une rampe élevée. Le second étage abritera, outre les bureaux des sociétés aériennes, un luxueux restaurant et un bar, ayant vue sur les pistes d'envol.

Le toit du bâtiment pourra éventuellement servir d'aire de départ aux hélicoptères qui conduiront les voyageurs directement au coeur de la métropole américaine.

Rampes et ascenseurs remplaceront, dans le futur édifice, les escaliers et des passerelles en soufflet permettront aux voyageurs de gagner leur siège d'avion sans être incommodés par les intempéries.



La maquette de la nouvelle aéro-gare, qu'occuperont à New York, les sociétés Air Canada et BOAC, montre que rien n'a été épargné pour assurer d'une part l'efficacité du service aérien et d'autre part le plus grand confort des voyageurs. D'ailleurs, un seul coup d'oeil sur les installations actuelles de la compagnie canadienne à l'aéroport Kennedy, malgré les récentes améliorations, convainc de la nécessité et de l'urgence de cette aéro-gare.



VACANCES EUROPÉENNES avec CITROËN

La favorite en Europe, c'est la Citroën! Quels que soient vos besoins: 2 CV, AMI 6, ID 19 ou DS 19, il y a pour vous une Citroën neuve "sur mesures". Achetez-la ici, avant de partir, sans payer de droits de douanes, pour livraison n'importe où en Europe. Vous pouvez, si vous le désirez, la rapatrier au Canada après votre séjour, ou bien nous la revendre. Dans ce cas, nous vous garantissons avant votre départ un prix ferme de rachat, ce qui revient à dire que vous ne payez que pour le temps de son utilisation. Nous nous occupons de tout le reste: permis international — immatriculation — assurance — livraison — rapatriement — rachat, etc. ...

CITROËN CANADA LIMITÉE.
Service Outre-Mer,
400^e ave. St-Catherine, Montréal, P.Q. tél.: 937-7411

Veuillez me renseigner, sans obligation de ma part, sur le meilleur moyen de rapatrier une Citroën neuve directement de l'étranger.

NOM: _____
 ADRESSE: _____
 VILLE: _____ PROV: _____ TEL: _____

CITROËN CANADA LIMITÉE
4.000 CONCESSIONNAIRES EN EUROPE — VENTE, SERVICE, PIÈCES DANS LE MONDE ENTIER.
Consultez votre agence de voyage, ou postez ce coupon dès aujourd'hui.

Les escaliers d'Ulysse

Il n'y aura plus que le major Thompson!

La Suède, seul pays avec l'Angleterre, qui a conservé la conduite à gauche, l'abandonnera à partir du 3 septembre 1967, jour "J" qui a été choisi après qu'une commission d'étude ait déposé son rapport. On pense en effet que le début de septembre, du point de vue de la sécurité routière, est un moment particulièrement propice à un changement, notamment parce que les conducteurs sont plus reposés après les vacances.

Service CP pour les passagers

Les lignes aériennes du Canadien Pacifique mettront dorénavant à la disposition de leurs voyageurs arrivant au Canada un service de change de devises.

Les passagers descendant à Vancouver, Calgary, Edmonton, Toronto et Montréal pourront se procurer, aux comptoirs de CPA, jusqu'à 25 dollars canadiens en échange de leur monnaie étrangère.

Ce service aidera surtout les touristes qui descendent d'avion à des heures indues, au moment où les bureaux de change et les banques sont fermés.

Concorde volera

La construction du jet superpersonique Concorde progresse tel que prévu en dépit des difficultés qu'a connues le projet ces derniers mois. Cet appareil franco-britannique est fabriqué par Sud Aviation et la British Aircraft Corporation.

Les 24 et 25 mai, Sud Aviation tiendra un symposium à Toulouse, en France, pour les lignes aériennes clientes. AIR FRANCE, qui a déjà commandé huit jets superpersonique Concorde, sera du nombre. La ligne française devrait mettre en service ses appareils sur les routes transatlantiques en 1971. Le symposium fournira les derniers renseignements techniques devenus disponibles au cours des récents mois, dans les secteurs du dessin, des mises à l'épreuve, et de la construction elle-même du prototype Concorde.

Hawaï-Canada

Trois succursales d'Inter Island Trade Wind Tours et Inter-Island Resorts d'Hawaï ont été ouvertes simultanément au Canada, le 1^{er} avril. Les bureaux sont situés à Montréal, Toronto et Vancouver. Le gérant des ventes est L. Keith Cooke, expert en voyages bien connu.

La semaine d'éducation touristique de la Chambre

La Chambre de commerce de Montréal et la région a tenu sa semaine d'éducation touristique ces jours derniers. "Le Devoir" a largement fait état des événements qui ont marqué cette semaine. Qu'il nous soit permis pourtant de refaire aux responsables de cette initiative nos compliments sincères. La chambre aura fait oeuvre utile en prévision de l'Expo. Mais qu'elle continue. D'ici 1967, il reste beaucoup à faire pour préparer le "climat" indispensable au grand rendez-vous auquel le Canada et plus spécialement Montréal a convié le monde.

Les dix commandements du Montréalais accueillant

Il ne nous paraît pas inutile de publier à nouveau ici les dix commandements préparés par la Chambre de commerce en vue de promouvoir l'accueil des touristes étrangers par les Montréalais:

- 1 Sourire
- 2 Saluer amicalement les visiteurs
- 3 Dire "merci"
- 4 Etre poli
- 5 Garder sa bonne humeur
- 6 Exprimer de l'enthousiasme
- 7 Renseigner le visiteur
- 8 Accorder une attention particulière aux personnes âgées ou handicapées
- 9 Eviter tout embarras au touriste
- 10 Etre propagandiste

Nouveaux horaires de KLM

De nouveaux itinéraires et de nouveaux horaires pour plus de passagers dans plus de directions, voilà ce qui ressort de l'horaire d'été 1965 de KLM. Lignes Aériennes Royales Néerlandaises.

La plus grande augmentation pour les services de passagers se fera sentir principalement sur la ligne Amsterdam - New York ou 30.000 places supplémentaires seront offertes portant ainsi le total à 280.000 pour 1965.

VOYAGE CULTUREL EUROPE - ETE - 1965

Plus de six semaines à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe — 53 jours dont 45 en Europe. — Aller par bateau de Montréal ou Québec le 28 juin. — Retour par avion "jet", 21 août à Dorval. — Angleterre, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, France, Hollande.

Tout compris \$1,203⁰⁰ en dollars canadiens

Profitez de l'expérience: onzième année consécutivement. Excellent service d'une grande compagnie. Pour détails et informations, demandez:

R.P. Julien Désiel, o.f.m. Les Franciscains, Châteauguay, P. Qué.

VOYAGES HONE

Un voyage hors de l'ordinaire! Vivez 21 jours exceptionnels!

SCANDINAVIE ET RUSSIE

Direction: Mlle Mercedes Laurence DU 22 JUILLET AU 12 AOUT

\$897.70 CAN.

Pour renseignements et brochures:

VOYAGES HONE

1460, avenue UNION — Montréal 2 — Tél.: 845-8221

- HOLLANDE
- DANEMARK
- SUÈDE
- FINLANDE
- RUSSIE
- POLOGNE
- ALLEMAGNE
- FRANCE



COMPTEZ LES AVANTAGES DE VOGUER VERS L'EUROPE par CUNARD

1. Une cuisine fine dans une ambiance luxueuse
2. Les joies de la vie de bord en bonne compagnie
3. Des spectacles variés chaque soir
4. Les plus récents films d'Europe et de Hollywood
5. Soirées de gala et bal costumé
6. Jeux et sports en plein air
7. Détente à nulle autre pareille

Tous ces avantages (plus le droit à 275 lb de bagages gratuits) sont inclus dans le prix très raisonnable du billet de transport.

CARINTHIA
CARMANIA
FRANCONIA

Ces trois luxueux paquebots vous offrent plus de départs hebdomadaires de Montréal et Québec que n'importe quelle autre ligne transatlantique. Les ports d'escale sont aussi plus nombreux: Cobh, Le Havre, Southampton, Liverpool, Greenock et Rotterdam.

Demandez à votre agent de voyages des renseignements sur les tarifs de la saison économique et des voyages d'excursion Cunard.

voyager par

CUNARD

c'est doubler son plaisir

Agence sociale: 465, rue Saint-Jean, Montréal • Succursale: Hôtel Reine Elizabeth, 840 ouest, boul. Dorchester, Montréal, 849-6681 (ouvert le samedi matin).

LES PLUS BEAUX VOYAGES A MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VOYAGES DE NOCES VACANCES SERVICE GRATUIT 9 a.m. à 9 p.m.

TRAVELAIDE

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER B.A. Turcotte Président 1 Desmarais Sec.-Gen. UN. 1-7272

1010 ouest, Ste-Catherine, Montréal 2

Le Canadien Pacifique

ajoutera à son service régulier Montréal-Lisbonne-Madrid-Rome

des vols

sans escale

(les seuls)

Montréal-Rome

par jet

A compter du 29 avril



• Du nouveau! Vols sans escale Montréal-Rome. Huit heures. Les seuls vols sans escale par jet depuis Montréal.

• Rome est la plus belle porte d'entrée de l'Europe et du Moyen-Orient. C'est un excellent point de correspondance pour Vienne, Budapest, Athènes, Le Caire, Tel-Aviv, Istanbul et autre villes du sud européen.

• \$46 comptant (le solde en paiements mensuels) pour un voyage de 21 jours de Montréal à Rome. Séjour minimum de 14 jours.

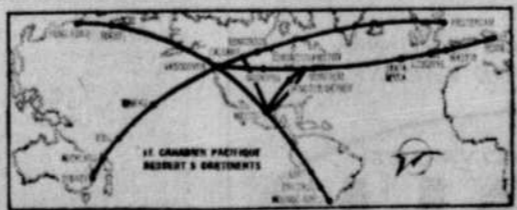
• Visitez d'autres villes sans frais de transport additionnels: Londres, Paris, Berlin, Prague, Vienne.

• Vous apprécierez le service Express, surtout sa cuisine. Le menu comprend steak grillé, homard et autres spécialités de la gastronomie.

• Avec les adeptes du jet, volez sans escale vers l'Europe. Voyez votre agent de voyages ou le représentant du Canadien Pacifique, 861-9361.

PAR AVION avec la **Canadien Pacifique**

TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE



LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS VACANCES VOYAGES DE NOCES SERVICE GRATUIT 9 A.M. A 9 P.M.

TRAVELAIDE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

B. A. TURCOTTE, PRÉSIDENT JULES DESMARAIS, SEC.-GEN.

UN. 1-7272

Voyages et tourisme — Voyages et tourisme — Voyages et tourisme — Voyages et tourisme —

invitation en Roumanie

Quand on se déplace d'Est en Ouest, la Roumanie est le premier pays occidental, mais quand on voyage d'Ouest en Est, elle est aussi le premier pays d'Orient. Cette affirmation, paradoxale en apparence seulement, explique assez bien la position de "carrefour" qu'occupe, des cimes des Carpates aux sables fins de la mer Noire, le seul pays latin au-delà de ce qu'il est convenu d'appeler le rideau de fer. La Roumanie ne semble pourtant pas fondue dans le grand tout soviétique et conserve, en dépit du régime, tous les traits de son glorieux et riche passé. Cet attachement aux siècles révolus ne fait pas pour autant de la Roumanie un pays arriéré, il s'en faut.

Voilà, en résumé, l'impression que l'on retire, non pas malheureusement d'un voyage en Roumanie, mais d'une rencontre avec l'envoyé spécial de l'Office national du tourisme de ce pays actuellement de passage à Montréal.

C'est dans les bureaux montréalais de la Sabena, la compagnie belge de transport aérien, qu'il nous fut donné de bavarder avec M. Trajan Lupu, homme cultivé, fier de son pays et qui voudrait y intéresser les Canadiens. Non point qu'ils n'y aillent pas (les dernières statistiques révèlent une augmentation de 70 pour cent du nombre des Canadiens voyageant en Roumanie) mais, bien sûr, parce que l'on souhaiterait en accueillir davantage.

Ce pays de grandeur moyenne offre un éventail fort complet de paysages, de coutumes, de climats. Si, dans l'ensemble, le climat est tempéré, il paraît qu'à Bucarest, l'hiver est aussi froid qu'à Montréal. "Aussi froid mais plus court", ajoute M. Lupu. Quant au littoral de la mer Noire, il offre, l'été une agréable température méditerranéenne.

Si la majorité des 19.000.000 de Roumains (15.000.000) parle la langue nationale latine, le pays compte également des Hongrois, des Allemands, des Yougoslaves, de culture s'entend.

Cette variété d'origine présente évidemment l'avantage d'autant de manifestations culturelles. L'art y est influencé par les différentes sources d'inspiration. L'architecture, tout particulièrement, traduit dans une foule de détails la richesse de cette rencontre humaine.

Les centres touristiques de la Roumanie sont nombreux et variés. Les villes qui retiennent généralement le touriste sont Bucarest, bien sûr, et Brasov, dans le centre du pays. Il s'agit d'une très belle ville du 12ème siècle aux multiples trésors artistiques.

Pour les amateurs de vie au grand air : les plages de la mer Noire sont réputées et particulièrement bien équipées sur le plan hôtelier. La Roumanie s'étale sur 250 kilomètres de littoral. L'hiver, les Carpates offrent leurs champs de ski, leurs stations bien outillées, leurs hôtels confortables.

La Moldavie constitue une sorte de musée religieux avec ses innombrables monastères. Le seul prince Etienne-le-Grand en a fait bâtir 45 marquant les 45 victoires qu'il remporta sur les Turcs (total : 47 engagements pour 47 ans de règne). Ces ex-voto sont évidemment des merveilles de prière dans la pierre. Les artistes y ont mêlé les représentations religieuses et les témoignages de grandeur du prince Etienne qui, curieusement, était de taille moins que moyenne.

Un avantage nullement négligeable pour le touriste de langue française : les Roumains sont des latins, dans toute l'acception du terme. Leur langue est apparentée à l'italien et nombreux sont les Roumains qui parlent le français. Les échanges culturels sont du reste nombreux avec la France et ont été renforcés ces derniers mois.

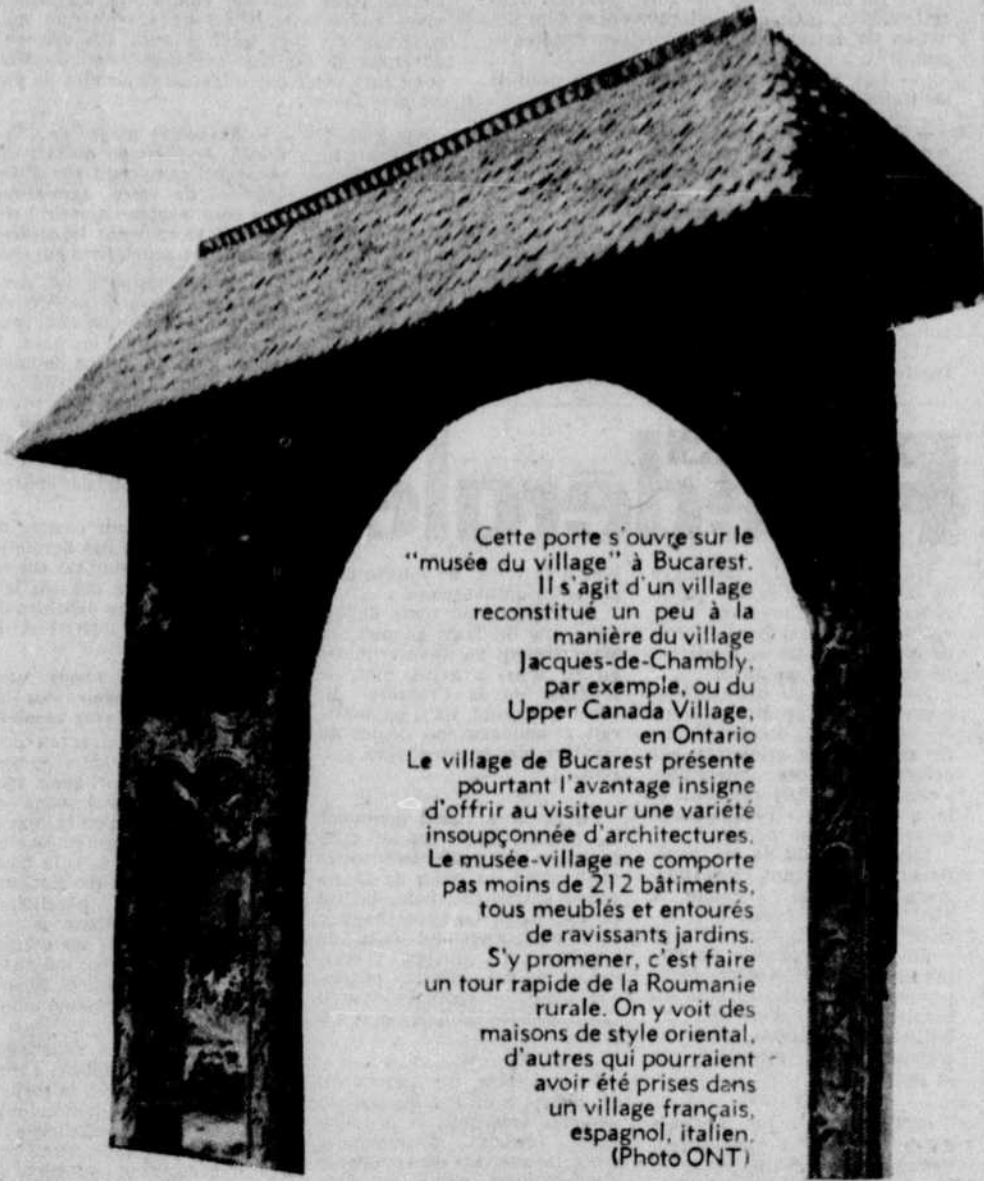
La Sabena qui relie régulièrement Montréal à Bruxelles, maintient entre la capitale belge et Bucarest des liaisons rapides en Caravelle. Le prix minimal d'un aller-retour Montréal-Bucarest est de \$361.

Il existe différents "tours" au départ de Bruxelles, qui permettent notamment un séjour de deux semaines sur la mer Noire, voyage avion Bruxelles-Bucarest et retour compris, à partir de \$195.

Les prix sont raisonnables en Roumanie. La pension complète se paie \$5.50 à \$12 par jour (de l'hôtel "touriste" à l'hôtel "luxe"). Si le change officiel permet d'acheter 6 lei (singulier lei) pour un dollar américain, il existe un régime de faveur pour le touriste qui est de 18 lei au dollar. A titre d'exemple de coût de la vie, les nombreux vins roumains se vendent de 3 à 35 lei la bouteille. L'essence revient environ à 40 cents le gallon.

Les formalités administratives pour le tourisme se résument à peu de chose. L'ambassade de Roumanie à Washington délivre les visas de tourisme sans délai et sans frais, mais le voyageur imprévoyant pourra faire viser son passeport à n'importe quel poste frontière de ce pays accueillant qui vous invite.

Y.M.



Cette porte s'ouvre sur le "musée du village" à Bucarest. Il s'agit d'un village reconstitué un peu à la manière du village Jacques-de-Chambly, par exemple, ou du Upper Canada Village, en Ontario. Le village de Bucarest présente pourtant l'avantage insigne d'offrir au visiteur une variété insoupçonnée d'architectures. Le musée-village ne comporte pas moins de 212 bâtiments, tous meublés et entourés de ravissants jardins. S'y promener, c'est faire un tour rapide de la Roumanie rurale. On y voit des maisons de style oriental, d'autres qui pourraient avoir été prises dans un village français, espagnol, italien. (Photo ONT)



Les plages de la Mer Noire n'ont rien à envier aux plus modernes stations balnéaires de nos pays occidentaux

ANNONCE SES PROCHAINS VOYAGES

1 — VOYAGES À TOUS LES TRADUCTEURS DE MONTRÉAL ET DE LA PROVINCE
LA HOLLANDE, L'ANGLETERRE, L'IRLANDE, L'ECOSSE, LE DANEMARK, LA SUISSE ET LA FRANCE.
Départ le 2 juillet par avion et retour par avion ou SS Franconia le 28 juillet; arrivée à Montréal par SS Franconia le 4 août.
Sous la direction de Mr. Horace Leclerc Prof. et Président de la Sté des Traducteurs de Mtl.

2 — VOYAGE EDUCATIF POUR LES COSMÉTICIENNES
LA HOLLANDE, LA SUISSE, L'ITALIE ET LA FRANCE.
à la direction personnelle de Mme Rita Caron.
Départ le 7 juin et retour le 28 juin.
Pour information et itinéraire
Ecrivez ou téléphonez à :

VOYAGES RITA CARON INC.
Palais du Commerce,
1600, rue Berri, suite 230
Tél. : 842-8781

lun.-mar.-mer. de 9 h. à 6 h. et plus tard sur rendez-vous
jeu.-ven. de 9 h. à 9 h. — sam. de 9 h. à 12 h. 30

Bucarest, si elle a su garder ses souvenirs du passé, est devenue une ville extrêmement moderne comme on peut en juger par la photo ci-contre. La construction qui apparaît au centre, avec son toit en coquille, est la "place des Arts" de Bucarest; le théâtre du Palais, merveilleuse construction moderne abritant une salle de concerts de trois mille places.

se plier au moindre désir...

Votre agent de voyage vous donnera la brochure "Les Canadiens en France" ou vous l'abbrirez sans frais en postant ce coupon à :

SERVICES OFFICIELS FRANÇAIS DU TOURISME
170, RUE DRUMMOND, MONTREAL, QUE.

Nom _____
Adresse _____
Province française qui m'intéresse: _____

vole mon coeur, vole via PARIS
vers les plus belles vacances du monde

AIR FRANCE vous les offre dans sa magnifique brochure illustrée "VACANCES D'ÉTÉ 1965". Vous y trouverez un Tour de France passionnant et de magnifiques circuits en Europe, Italie, Espagne, Portugal, France-Italie-Suisse, etc. à partir de \$714.00 tous frais compris. C'est le guide rêvé pour choisir des vacances "sur mesures" . . . Demandez-le sans retard à votre agent de voyage ou à AIR FRANCE, 1265 rue Peel, Montréal — tél. 861-9001. Un bon conseil: Si vous voulez être sûr de partir à la date de votre choix, réservez votre place dès maintenant. Et n'oubliez pas . . . à bord d'Air France, vous êtes déjà en France! Profitez du tarif d'excursion de 21 jours en classe économique: Montréal-Paris, aller-retour, seulement \$347.00. Vols quotidiens sans escale.

AIR FRANCE
LE PLUS GRAND RESEAU DU MONDE
à Votre Service

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS
VACANCES VOYAGES DE NOCES SERVICE GRATUIT 9 A.M. À 9 P.M.

VOYAGES TRAVELAIDE LTEE
1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER
B. A. TURCOTTE, PRESIDENT
JULES DESMARAIS, SEC.-GEN.
UN. 1-7272

Londres demande aux signataires des accords de 54 des suggestions de règlement pacifique au Vietnam

TAYLOR: pas de renforts américains importants au Vietnam, pour le moment

WASHINGTON — L'ambassadeur des Etats-Unis au Vietnam, le général Maxwell Taylor, a réaffirmé à l'issue du Conseil national de sécurité présidé par M. Lyndon Johnson vendredi après-midi qu'il n'avait pas demandé l'envoi d'importantes forces américaines au Sud-Vietnam pour le moment mais uniquement l'envoi d'éléments individuels et le renforcement des petites unités.

Le diplomate a répondu aux questions des journalistes en présence des membres du Conseil national de sécurité et du président Johnson dans la salle où se tiennent les réunions de cet important organisme de l'administration américaine.

Le général Taylor a indiqué notamment qu'il n'était pas question de modifier les plans actuels mais que son action devait porter à la fois sur le renforcement de l'efficacité sur le plan militaire grâce à une augmentation importante des forces sud-vietnamiennes ainsi que sur l'efficacité du fonctionnement gouvernemental à Saigon.

L'ambassadeur a annoncé qu'il quitterait Washington dans la soirée de samedi pour regagner son poste, porteur d'une série d'instructions qui lui ont été remises par le président des Etats-Unis et le Conseil national de sécurité. M. Taylor a souligné notamment qu'en dehors du problème purement militaire, il était important que l'efficacité gouvernementale à Saigon soit renforcée et qu'un équilibre s'établisse entre l'action militaire et l'action politique au Sud-Vietnam. A cet égard, M. Taylor a souligné que des progrès ont été réalisés sous l'égide du nouveau gouvernement de Saigon.

L'ambassadeur a annoncé qu'il quitterait Washington dans la soirée de samedi pour regagner son poste, porteur d'une série d'instructions qui lui ont été remises par le président des Etats-Unis et le Conseil national de sécurité. M. Taylor a souligné notamment qu'en dehors du problème purement militaire, il était important que l'efficacité gouvernementale à Saigon soit renforcée et qu'un équilibre s'établisse entre l'action militaire et l'action politique au Sud-Vietnam. A cet égard, M. Taylor a souligné que des progrès ont été réalisés sous l'égide du nouveau gouvernement de Saigon.

Se référant plus spécialement à la question du renforcement des effectifs américains, l'ambassadeur a souligné qu'il était nécessaire d'établir un équilibre entre le personnel et l'équipement qui se trouve déjà sur place au Sud-Vietnam. C'est alors que l'ambassadeur a précisé que ses demandes en effectifs ne portent pas sur d'importants contingents mais seulement sur l'accroissement et le renforcement des forces de sécurité et des petites unités. Il s'est déclaré satisfait de l'ampleur actuelle des attaques aériennes contre le Nord-Vietnam.

M. Taylor, à cet égard, s'est refusé à évaluer les résultats de ces raids sur l'attitude du Nord-Vietnam. Il a cependant souligné qu'ils ont une influence visible sur le moral des populations du Sud-Vietnam.

En ce qui concerne les effectifs sud-vietnamiens, l'ambassadeur a souligné qu'il espère pouvoir augmenter leurs effectifs d'environ 160.000 hommes au cours de la prochaine année. Cet accroissement touchera à la fois les forces militaires régulières, les unités paramilitaires et la police.

En réponse à d'autres questions, M. Taylor a souligné qu'il n'était pas informé de la présence de matériel soviétique au Nord-Vietnam. Il a reconnu par contre que des techniciens communistes chinois sont stationnés au Nord-Vietnam en nombre indéterminé. Il a estimé cependant que les chances d'une intervention directe des forces régulières chinoises étaient très faibles à l'heure actuelle.

LONDRES. — La Grande-Bretagne, en sa qualité de co-présidente de la conférence de Genève sur l'Indochine de 1954, a envoyé jeudi soir unilatéralement aux pays membres de cette conférence ainsi qu'aux pays représentés à la commission internationale de contrôle, un message leur demandant de lui faire part de leurs opinions sur les moyens d'aboutir à un "règlement pacifique" du problème vietnamien a annoncé le Foreign Office.

Dans ce message le co-président britannique exprime d'autre part l'espoir que son représentant spécial M. Patrick Gordon-Walker, aura l'occasion de procéder à de nouveaux échanges de vues sur cette question avec les gouvernements des pays qu'il entend visiter.

L'Union soviétique, à laquelle ce message a été également adressé n'a pas été consultée au préalable, a indiqué le porte-parole du Foreign Office.

Voici le texte du message envoyé par le secrétaire au Foreign Office M. Michael Stewart, en sa qualité de co-président de la conférence de Genève de 1954, aux 8 autres pays membres de cette conférence, ainsi qu'aux trois pays représentés au sein de la commission de contrôle (Inde, Pologne, Canada):

"Le co-président britannique de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine a pris note avec une grave inquiétude de l'état dangereux de la tension internationale qui existe actuellement à cause de la situation au Vietnam. Par conséquent, il invite les gouvernements membres de la conférence de 1954 et les gouvernements représentés dans la commission internationale de contrôle, de lui transmettre une déclaration contenant leurs opinions sur la situation au

Vietnam et en particulier sur les circonstances dans lesquelles ils estiment qu'il serait possible d'aboutir à un règlement pacifique".

La décision de confier une mission d'information à M. Gordon-Walker, annoncée dimanche dernier, constitue une initiative parallèle et s'inscrit, dans le cadre des efforts du gouvernement britannique pour trouver une base de négociation sur le Vietnam.

Le chef du Foreign Office a d'autre part indiqué jeudi aux Communes qu'il envisageait la possibilité d'entamer des pourparlers sur le Laos qui pourraient être élargis officiellement pour permettre des discussions sur le Vietnam et sur l'ensemble de la situation en Indochine.

L'Angleterre s'attend à un budget d'austérité

LONDRES — Mardi prochain 4 avril est un jour attendu avec appréhension par les contribuables britanniques: c'est en effet le jour où le chancelier de l'Echiquier M. James Callaghan présentera aux Chambres le nouveau budget qui sera selon toute vraisemblance, un budget d'austérité, et l'on craint l'annonce de nouveaux et importants impôts.

D'impérieuses raisons économiques semblent en effet devoir inviter le "grand argentier" britannique à se montrer sévère et à pratiquement cette année une politique d'économies à tout prix: d'abord il lui faut avant tout faire renaitre à l'étranger la confiance envers l'administration britannique. La crise du sterling, à l'automne dernier a été due dans une large mesure à la déception causée par l'action gouvernementale jugée trop timide.

L'étranger attend en fait de M. Callaghan qu'il impose au pays des sacrifices dans un double but: ramener la consommation britannique à un niveau compatible avec les moyens du pays et accroître l'excédent de production exportable.

D'autre part le gouvernement doit faire face à une forte augmentation des dépenses publiques. Les dépenses extraordinaires c'est-à-dire les prêts aux industries nationalisées et aux municipalités doivent augmenter cette année de 30 p. c.

Parmi les mesures susceptibles d'être retenues par M. Callaghan, on avance une nouvelle majoration de l'impôt sur les cigarettes, sur les vins et spiritueux, une augmentation du prix de la vignette automobile, et un relèvement général de la taxe à l'achat, qui frappe un grand nombre de biens de consommation courante. Il est également possible que le

chancelier de l'Echiquier étende cette taxe à certains commerces tels que restaurants, coiffeurs, etc., malgré les difficultés administratives qui en résulteraient.

SAIGON — Quatre militaires américains ont été tués et six autres blessés, au cours d'une attaque contre un château-fort vietcong, à 200 milles à l'ouest de Saigon, hier.

Deux hélicoptères des Etats-Unis ont été abattus durant les combats.

Selon des rapports fragmentaires, l'engagement s'est produit dans la province de Hau Nghia. Cinq soldats vietnamiens auraient été tués et une vingtaine blessés, au début de l'opération, jeudi.

Quant à l'opération déclenchée le 31 mars dans la région sud-est de Queson, à environ 50 kms au sud de Danang, elle semble se terminer. Des très lourdes pertes sont signalées de chaque côté.

On sait que, selon des sources militaires vietnamiennes, 300 Vietcongs auraient été tués, dont 200 par l'aviation. Or, de source américaine, on indique que 60 corps seulement ont été retrouvés sur le terrain et que 6 Vietcongs ont été faits prisonniers et 27 armes saisies dont un canon sans recul.

De même source, on indique que les pertes du côté gouvernemental sont de 34 tués dont 2 officiers américains des "marines", 121 blessés dont 17 Américains et 20 "égarés." Trois hélicoptères ont d'autre part été abattus.

La Chine s'abstiendrait de critiquer l'ONU lors de la réunion des Afro-asiatiques

ALGER. M. Chou En-lai aurait donné l'assurance à M. Ben Bella que la Chine populaire s'abstiendrait d'attaquer lors de la conférence afro-asiatique, l'organisation des Nations unies, en faisant campagne pour la création d'une "ONU révolutionnaire".

Certains observateurs voient dans cette décision le résultat de l'explication "empreinte de sincérité et de franchise" qui s'est déroulée entre les deux chefs d'Etat. D'autres observateurs voient dans l'attitude chinoise un changement dû à l'intention prônée ces jours derniers à M. Thant de se rendre à Pékin et à Hanoi. Quoi qu'il en soit chacun s'accorde à reconnaître que la question de l'ONU a occupé une place importante dans la conversation des deux hommes.

En ce qui concerne la participation de l'URSS et de la Malaisie, certains milieux diplomatiques d'Alger sont pessimistes. D'autres problèmes se posent aux organisateurs et faire s'écarter côte à côte les deux Vietnams et les deux Corées n'est pas le moindre. L'accueil qui doit être réservé à Moïse Tshombé, s'il est dit-on à Alger, toujours au pouvoir, est un égal.

Entre temps, M. Chou En-lai, est arrivé hier à Karachi en visite officielle. Le premier ministre chinois, qui venait du Caire, séjournera 24 heures dans la capitale pakistanaise.

Accueilli à l'aéroport par le président Ayoub Khan, M. Chou En-lai s'est entretenu au début de l'après-midi avec M. Zulfiar Ali Bhutto, ministre des affaires étrangères, il a été ensuite reçu par le président Ayoub Khan.

C'est la troisième visite officielle de M. Chou En-lai, qui a déjà visité le Pakistan en décembre 1956 et en février 1964. C'est aussi la troisième fois, en l'espace d'un mois, que les dirigeants chinois confèrent avec les autorités pakistanaises.

En effet, le président Ayoub Khan a visité la Chine du 2 au 9 mars, et M. Chen Yi, ministre des affaires étrangères de Chine a passé cinq jours au Pakistan du 26 au 30 mars.

Accroître l'action économique

SAIGON — Selon la presse vietnamienne, le général Nguyen Chanh Thi, l'un des chefs de file des "Jeunes Turcs" de l'armée, vient de se prononcer en faveur d'un renforcement du caractère civil du nouveau régime vietnamien. Le général cumule actuellement les fonctions de commandant de la première région tactique qui couvre les provinces septentrionales du Vietnam et de délégué du gouvernement pour ces mêmes provinces.

Le général a suggéré comme première mesure le remplacement de représentants du gouvernement à la tête des 45 provinces vietnamiennes par des fonctionnaires civils. Le général estimait que, dans la

conjuncture actuelle, les problèmes politiques et économiques l'emportent sur les problèmes purement militaires et que les officiers chefs de province, qui cumulent également les fonctions de commandant des secteurs militaires provinciaux, sont débordés de travail.

Le général Nguyen Chanh Thi, qui a laissé entendre qu'il avait déjà exposé ses vues au gouvernement et que celui-ci les avait accueillies favorablement, a ajouté qu'il était prêt à se démettre de ses fonctions de représentant du gouvernement au Centre-Vietnam pour se consacrer entièrement à ses responsabilités purement militaires.

Les entretiens franco-britanniques ont débuté dans un climat propice

PARIS — La première journée des conversations franco-britanniques s'est déroulée dans une atmosphère excellente, détendue et très ouverte, indique-t-on de source française. Les entretiens ont été très cordiaux dans leur forme, francs et constructifs dans leur substance, ajoute-t-on du côté britannique.

Sur les questions abordées, on donne des deux côtés les précisions suivantes:

1—Problèmes économiques et financiers. M. Harold Wilson, premier ministre britannique, a donné des indications complètes sur l'état de l'économie britannique et a souligné la détermination de son gouvernement de mettre en ordre l'économie. Si Britanniques et Français sont tombés d'accord sur le fait que le présent système monétaire international doit être amélioré, les points de vue ne sont pas absolument identiques quant aux moyens propres à amener cette amélioration.

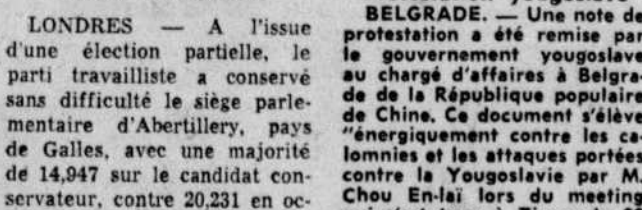
2—Proche-Orient et Afrique: Les politiques des deux pays sont en complète harmonie pour le Moyen-Orient et voisines pour les problèmes africains, avec une légère nuance en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Tout en étant d'accord sur le fond, les Français estiment qu'en vertu de la charte, les affaires intérieures sud-africaines ne concernent pas l'ONU.

3—Relations bilatérales: Les conversations ont porté surtout sur les fabrications aéronautiques. On a constaté, indique-t-on du côté français, une communauté d'intérêts suffisante pour explorer la question plus à fond et on confirme une prochaine rencontre des ministres intéressés.

Quant au problème allemand, on est convenu que les conversations au sein du comité des ambassadeurs de Washington sur l'opportunité d'une démar-



Charles de Gaulle



Harold Wilson

U Thant rejette une demande d'Ankara de mettre fin à la mission de Galo Plaza

NATIONS UNIES. — La crise de Chypre rebondit et le secrétaire général de l'ONU U Thant pour éviter que la solution pacifique de cette crise soit irrémédiablement compromise, a fait appel à la Turquie pour qu'elle ne persiste pas dans sa décision de considérer comme terminée pour abus de pouvoir la mission du médiateur de l'ONU pour Chypre, M. Galo Plaza Lasso.

Cette brusque aggravation du conflit qui sévit depuis décembre 1963 sur le statut et l'avenir de l'île méditerranéenne fut révélée vendredi soir par la publication d'un échange de lettres entre le représentant permanent de la Turquie à l'ONU, M. Orhan Eralp, agissant sur instructions de son gouvernement, et le secrétaire général U Thant.

La lettre turque, en date du 31 mars, fait valoir que M. Galo Plaza, contrairement à la résolution du 4 mars 1964 sur Chypre, a exprimé ses vues sur le fond du problème de Chypre sans avoir obtenu à cet effet l'accord de toutes les parties intéressées.

En outre, la lettre turque rappelle qu'au cours de ses entretiens à Ankara du 23 au 25 février dernier, M. Galo Plaza s'était engagé à ne faire paraître dans son rapport que des indications sur le déroulement de sa médiation en faisant connaître notamment qu'il ne semblait plus y avoir de possibilité d'effectuer cette médiation sous forme de contacts individuels et que, désormais, des négociations conjointes ou

multilatérales avec le médiateur pourraient être recommandables.

Faisant allusion sans doute aux passages du rapport de M. Galo Plaza énonçant les conséquences graves d'une éventuelle partition de Chypre entre communautés grecques et turques, la lettre de l'ambassadeur Eralp déclare formellement que le médiateur de l'ONU a outrepassé son mandat et que certaines sections de son rapport "ne sauraient être considérées comme un effort de médiation et ne peuvent être tenues, par conséquent, comme une base de départ pour de nouveaux efforts de médiation et ne peuvent être tenues, par conséquent, comme une base de départ pour de nouveaux efforts".

Ainsi, poursuit la lettre turque, "se trouve créée une situation dans laquelle il faut considérer que les fonctions de M. Galo Plaza en tant que médiateur se sont terminées au moment même de la présentation de son rapport". "En tout cas, précise la lettre, "le gouvernement turc ne saurait plus attendre de résultats positifs de la poursuite d'efforts de médiation de la part d'une personne qui a donné libre cours à l'expression de ses opinions sur le fond du problème sans l'accord de toutes parties intéressées".

Gromyko: l'URSS et la France peuvent collaborer pour la paix dans bien des domaines

MOSCOU — M. André Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, a affirmé hier que "sans même étudier très attentivement la situation en Europe on pouvait dire que l'URSS et la France pouvaient collaborer tant pour le bien commun et la paix que dans d'autres domaines".

Le ministre des affaires étrangères répondait à un toast proposé par l'ambassadeur de France à Moscou, M. Philippe Beaudet, au cours d'un déjeuner offert à l'ambassade à l'occasion du prochain départ pour Paris du général en France, M. Valerian Zorine.

M. Gromyko a cité les problèmes concernant la situation en Europe centrale, ainsi que la situation internationale en général comme étant ceux "pour lesquels l'URSS et la France peuvent collaborer pour le bien commun". Il s'est abstenu de toute allusion directe ou indirecte à la situation actuelle en Asie du Sud-Est, au Vietnam en particulier.

D'ailleurs les Soviétiques, devaient apprécier le degré des relations atteint entre les 2 pays... Il serait bon qu'ils puissent le considérer comme une sorte de tremplin pour l'amélioration de nos relations."

C'est dans cet esprit, a assuré M. Gromyko, qu'il se rendra le 25 avril prochain à Paris sur invitation de son homologue français, M. Couve de Murville.

M. Philippe Beaudet, ambassadeur de France à Moscou a pour sa part affirmé à M. Zorine qu'il sera accueilli à Paris "avec un ardent intérêt". "Intérêt qui est dû, a-t-il précisé, à la sympathie naturelle que le peuple français porte au peuple soviétique et à la conviction que l'entente entre nos deux pays est nécessaire pour affirmer la sécurité européenne".

L'ambassadeur de France a également tenu à souligner que le nouvel ambassadeur d'URSS allait arriver à Paris à un moment "riche de possibilités" et où les politiques des deux pays "comportaient une zone grandissante d'entente et de coopération".

M. Zorine doit quitter Moscou par le train pour Paris, le 6 avril prochain.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

Victoire travailliste

LONDRES — A l'issue d'une élection partielle, le parti travailliste a conservé sans difficulté le siège parlementaire d'Abertillery, pays de Galles, avec une majorité de 14,947 sur le candidat conservateur, contre 20,231 en octobre 1964.

Maire gaulliste à Paris

PARIS. — Paris a un nouveau maire, M. Albert Chavanac (gaulliste). Le conseil municipal, élu lors du scrutin des 21 et 28 mars dernier, a en effet, choisi M. Chavanac comme président par 48 voix contre 38 à M. Pierre Giraud (socialiste). Ce résultat n'a été acquis qu'après quatre tours de scrutin et de laborieuses négociations. Le nouveau conseil comptait en effet 39 gaullistes, 38 "gauchistes" (principalement socialistes et communistes) et 13 "centristes" qui se trouvaient donc dans une situation d'arbitres. Or, si après les élections municipales de 1959 un accord était intervenu entre les conseillers du centre et les gaullistes pour que la présidence échoie alternativement un an sur deux à un membre de ces deux groupes, cet accord avait pris fin avec le mandat des conseillers sortants. L'issue du scrutin de cette nuit était donc très incertaine. Finalement, il semble que neuf centristes aient joint leurs voix à celles des gaullistes pour faire élire M. Chavanac. On compte en outre deux abstentions et deux bulletins nuls.

Protestation yougoslave BELGRADE.

— Une note de protestation a été remise par le gouvernement yougoslave au chargé d'affaires à Belgrade de la République populaire de Chine. Ce document s'élève "énergiquement contre les calomnies et les attaques portées contre la Yougoslavie par M. Chou En-lai lors du meeting qu'il a tenu à Tirana le 29 mars dernier mettant à profit sa visite en Albanie pour relancer comme l'on fait avant lui d'autres dirigeants chinois la campagne d'hostilités albanoises contre sa voisine yougoslave".

Compétition des TV en couleurs

VIENNE — L'agence autrichienne A.P.A. publie officiellement la répartition des préférences exprimées pour l'un des trois systèmes de télévision en couleurs: le SECAM français, le NTSC américain et le PAL allemand, hier, à la conférence du CCIR, à Vienne. Quinze pays (Algérie, Argentine, Biélorussie, Bulgarie, Cameroun, Espagne, France, Hongrie, Monaco, Pologne, RDA, Roumanie, Tunisie, Tchécoslovaquie et URSS) auraient opté pour le SECAM, tandis que dix pays (Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, Irlande, Japon, Norvège, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Suède) auraient donné l'avantage au NTSC en répondant au questionnaire que leur a distribué M. E. Esping (Suède), président de la commission compétente à la conférence de Vienne. Le PAL allemand aurait recueilli les préférences de six pays (Afrique du Sud, Autriche, Italie, Nouvelle-Zélande, RFA et Suisse) et quatre pays (Australie, Belgique, Luxembourg et Yougoslavie) se seraient abstenus.

10e anniversaire de "Lufthansa"

BONN — La "Lufthansa", compagnie aérienne civile allemande, célèbre son dixième anniversaire. La flotte commerciale de la "Lufthansa" et de sa filiale "Condor" compte 51 appareils de types variés qui vont du "Convair" au "Boeing". En 1964, la compagnie allemande a transporté 2,5 millions de passagers.



1170, rue Pél / Tél.: 866-9611 / Stationnement gratuit

EATON

MÊME LA ROSE ENVIE
LA FRAÎCHEUR DE
"SANITIZED"

"Sanitized" est un traitement de fixation moléculaire qui garde indéfiniment la fraîcheur aux vêtements que vous et votre famille portez, aux articles de maison tels que literie, tapis, meubles rembourrés, valises, jouets, accessoires sport et vêtements de bébé.

La marchandise "Sanitized" vous est livrée pleine de fraîcheur; tant que vous l'utiliserez, elle gardera cette fraîcheur qui rend impossible l'imprégnation des odeurs. "Sanitized" a été mis au point au Danemark par un brillant chercheur. Mais, un fait de grande importance et qui vous touche de près, c'est que la maison EATON s'est réservée les droits exclusifs de "Sanitized" sur la marchandise destinée uniquement aux marques EATON et ce, pour vous offrir, entre autres avantages, une protection hygiénique durable.

Tous les articles de marque EATON, et ils sont quantité, sont traités "Sanitized" en autant que le procédé puisse être appliqué.



Plus que jamais, les marques de qualité EATON vous donneront une grande satisfaction parce que "Sanitized" enraie l'action nuisible des bactéries, qui est de détériorer les tissus délicats... de plus, les tissus traités "Sanitized" gardent leur fraîcheur même après des lavages ou des nettoyages à sec répétés. Quand vous achetez chez EATON, recherchez l'étiquette "Sanitized" aux couleurs vives et fraîches... à moins que vous ne soyez amateur de roses!

Beaucoup plus pour vous chez **EATON**